Le Guide des Jeunes

ÉDITION ALSACE • 2018

Sémaphore
Mulhouse Sud Alsace

INFORMATION JEUNESSE

Jeunes en Alsace
CRIJ

DECATHLON

7 magasins à votre service en Alsace !

1 DECATHLON HAGUENAU
2 rue Georges Méliès - 67500 Haguenau
Tél. : 03 88 05 33 30
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 19h30 et le samedi de 9h à 19h

2 DECATHLON VENDENHEIM
7 rue des emplettes - 67550 Vendenheim
Tél. : 03 88 81 99 81
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h30

3 DECATHLON HAUTEPIERRE
4, rue Cerf Berr - 67200 Strasbourg
Tél. : 03 90 20 47 20
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h30

4 DECATHLON GEISPOLSHEIM
5 rue du fort - 67118 Geispolsheim
Tél. : 03 88 65 39 00
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h30

5 DECATHLON COLMAR
16 rue Emile SCHWOERER - 68000 Colmar
Tél. : 03 89 21 55 30
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h30

6 DECATHLON KINGERSHEIM - WITTENHEIM
ZAC du Carreau Anna
68270 Wittenheim
Tél. : 03 89 57 07 30
Ouvert du lundi au samedi
de 9h à 20h et le samedi de 9h à 19h30

7 DECATHLON MULHOUSE DORNACH
60 rue du Fioul - 68200 Mulhouse
Tél. : 03 89 33 42 10
Ouvert du lundi au samedi
de 9h30 à 19h30

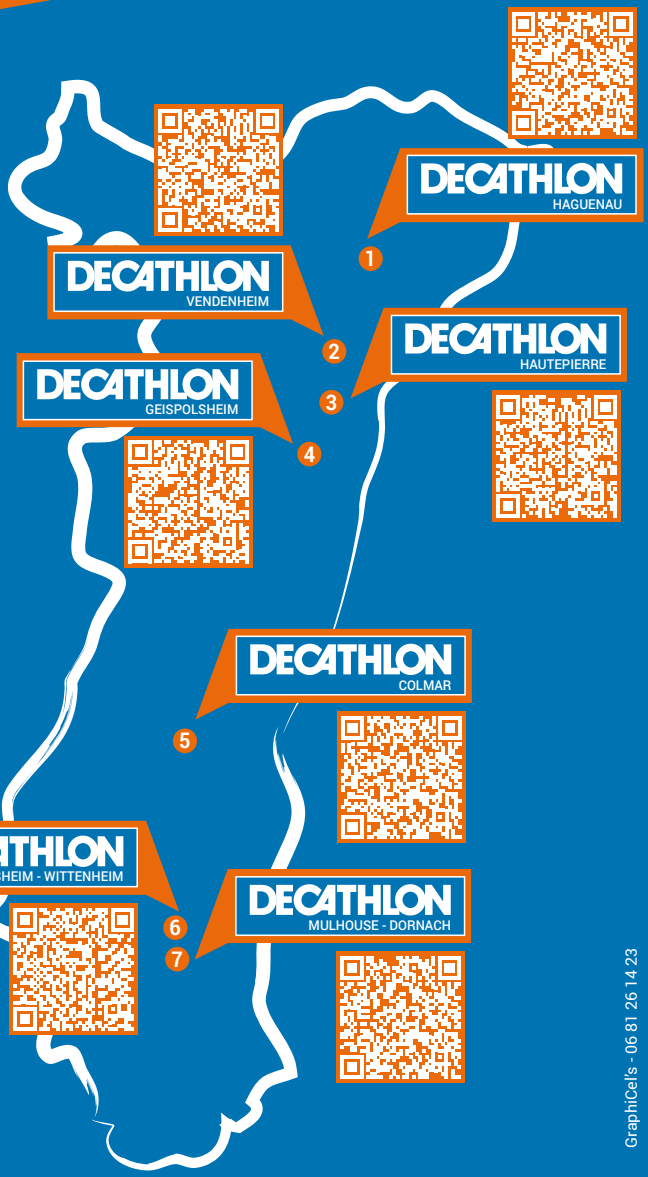

GraphiCel's - 06 81 26 14 23

Le Centre Régional Information Jeunesse Alsace

Edito

Vous n'arrivez pas à faire le tri dans les informations de Google ?
Plus vous cherchez et moins vous trouvez ?
Pourquoi ne pas commencer par une première information fiable,
de qualité et recherché par un professionnel ?

Il n'est pas toujours évident de trouver la bonne information au bon moment. Où chercher ? Comment chercher ? Comment être sûr que l'information trouvée est la bonne ? L'équipe du CRIJ a réalisé le Guide Des Jeunes pour simplifier la vie de ceux qui cherchent ! Vous avez entre vos mains un véritable outil qui condense toutes les informations dont vous avez besoin. Des études à l'emploi, de la formation à l'envie de partir à l'étranger, du logement à la vie pratique en passant par l'engagement citoyen, la culture ou la santé, vous trouverez les premières réponses à vos questions. Et si vous voulez encore plus de bons plans ? Vous pouvez vous rendre au CRIJ Alsace à Mulhouse ou dans les Bureaux et Points Information Jeunesse les plus proches de chez vous (page 3 - carte du réseau) pour être accompagné dans vos projets personnels et professionnels.

Alors n'hésitez plus et retrouvez le PIJ ou le BIJ le plus proche de chez vous sur : crij-alsace.fr

L'équipe du CRIJ Alsace

Le CRIJ Alsace ?

Lieu d'accueil et d'écoute pour tous les jeunes, le Centre Régional Information Jeunesse d'Alsace (CRIJ Alsace) est incontournable pour être informé, conseillé et accompagné dans sa recherche d'information.

CRIJ ALSACE
Porté par Sémaphore MSA
7-9 Rue du Moulin
68100 – Mulhouse
contact@crij-alsace.fr

Directrice:
Emmanuelle LUTTENAUER
Animatrice réseau :
Delphine BADEL

CAISSE DE PREVOYANCE MULHOUSIENNE

Votre Mutuelle partenaire depuis 96 ans

CONTRAT SANTÉ
SPÉCIAL
ETUDIANTS
&
JEUNES DE - DE 30 ANS

45 rue de la Sinne - CS 51189 - 68053 MULHOUSE CEDEX
Tél: 03.89.45.44.14 - Fax: 03.89.46.44.72
www.cpm-mutuelsante.com / e.mail: info@cpm-mutuelsante.com

TROUVEZ LE PARCOURS
le plus adapté !

En vous donnant la chance
de trouver le métier
qui vous ressemble !

www.orientoscope.fr
Suivez-nous !

Orientoscope
LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS
CCI ALSACE EUROMÉTROPOLE

ACCÉDEZ À L'APPRENTISSAGE POUR DEVENIR :

CFA
sanitaire, social et médico-social

03 88 18 25 61
cfa@arassm.fr
www.arassm.fr

mgen

MGEN Centre Médical et Dentaire Mutualiste
Centre d'Examens de Santé du Bas-Rhin

OUVERT A TOUS

- Médecine générale
- Médecine spécialisée (cardiologie, dermatologie, gastro-entérologie, gynécologie, psychiatrie, pneumologie, urologie)
- Chirurgie Dentaire, Orthodontie et implantologie
- Bilans de santé

SANS DEPASSEMENT D'HONORAIRES
SANS AVANCE DE FRAIS
(Tiers-payant)

4, place du Pont-aux-Chats - 67085 STRASBOURG-CEDEX
Tél. médical : 03 88 21 14 60 - Email : cstrasbourg@mgen.fr
Tél. dentaire : 03 88 14 18 38 - Email : dentairestrasbourg@mgen.fr

Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne sur :
www.mgen.fr/cmdstrasbourg

Pour prendre ou annuler un rendez-vous, laissez vos coordonnées sur : consultation642@mgen.fr

ISSM
INSTITUT SUPÉRIEUR SOCIAL DE MULHOUSE

4 rue Schlumberger
68200 Mulhouse
Tél: 03 89 33 20 00
contact@issm.asso.fr

L'ISSM, Centre multifilière en travail social, propose des formations, des accompagnements à la VAE ou accès par voie d'apprentissage à différents métiers comme:

- Assistants de Service Social,
- Éducateurs spécialisés
- Accompagnant Educatif et Social,
- Mandataires Judiciaires, etc…

Informations complémentaires sur:
www.issm.asso.fr

Formations à l'animation
BAFA / BAFD
&
BPJEPS

CPCV EST

21b av du Neuhof
67100 Strasbourg
03 88 62 28 28
www.cpcvest.fr
animation@cpcvest.fr

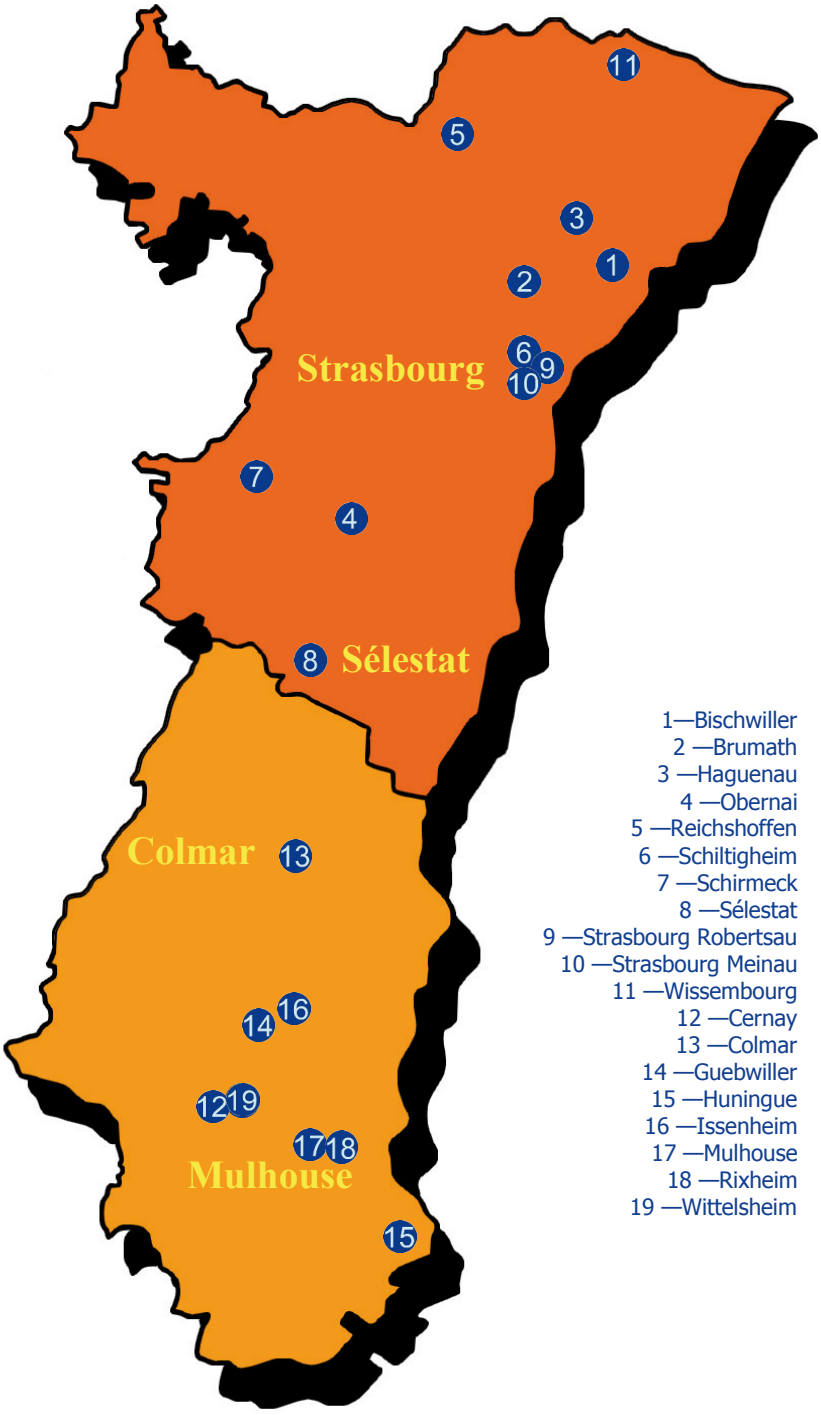

1—Bischwiller
2 —Brumath
3 —Haguenau
4 —Obernai
5 —Reichshoffen
6 —Schiltigheim
7 —Schirmeck
8 —Sélestat
9 —Strasbourg Robertsau
10 —Strasbourg Meinau
11 —Wissembourg
12 —Cernay
13 —Colmar
14 —Guebwiller
15 —Huningue
16 —Issenheim
17 —Mulhouse
18 —Rixheim
19 —Wittelsheim

L'Information Jeunesse

BAS-RHIN

1 PIJ Mission Locale Alsace du Nord
Maison des Services
48 rue Georges Clémenceau
67240 **BISCHWILLER**
03.88.067.067
Médiatrice :
Mélissa KAVAK
melissa.kavak@mlalsacenord.fr

2 PIJ Mission Locale Alsace du Nord
C.M.S.
4 Rue Charles Diemer
67170 **BRUMATH**
03.88.067.067
Médiatrice :
Péroline BERSOT
peroline.bersot@mlalsacenord.fr

3 PIJ Mission Locale Alsace du Nord
21C rue de la Redoute
67500 **HAGUENAU**
03.88.067.067
Médiatrice :
Caroline LIGNON
caroline.lignon@mlalsacenord.fr

4 PIJ Centre Socio-Culturel Arthur Rimbaud
2 avenue de Gail
67210 **OBERNAI**
03.88.95.01.24
Médiateurs :
Paul MORIN
KIENTZ Nicolas
LUKIC Virginie
animateurs-jeunes@cscarimbaud.com

5 PIJ Mission Locale Alsace du Nord
24 rue de la Liberté
67110 **REICHSHOFFEN**
03.88.067.067
Médiatrice :
Péroline BERSOT
peroline.bersot@mlalsacenord.fr

6 PIJ Maison du Jeune Citoyen - Mairie—Service Enfance Jeunesse
7 rue des Pompiers
67300 **SCHILTIGHEIM**
03.88.83.84.80
Adresse postale :
110 route de Bischwiller
Médiatrice :
Rïa EL OUARECHI
ria.el-ouarechi@ville-schiltigheim.fr

7 PIJ Centre Culturel Le Repère
Place du Marché
67130 **SCHIRMECK**
06.74.80.83.38
03.88.49.63.80 (accueil Mairie de Schirmeck)
Médiateur :
Youssef ELYACOUTI
youssef.elyacouti@le-repere.org

8 PIJ Service Jeunesse
Le Parvis
Place du Dr Maurice Kubler
67600 **SELESTAT**
03.88.58.01.60
Médiatrice :
Natacha NEROME
Natacha.nerome@cc-selestat.fr

9 PIJ CSC L'Escale
La Robertsau
2 rue de la Doller
67000 **STRASBOURG**
03.88.31.45.00
Adresse postale :
78 rue du Dr François
Médiatrice :
Dolorès CAMACHO
dolores.camacho@csc-robertsau.com

10 PIJ Maison des Potes
La Meinau
150 avenue de Colmar
67100 **STRASBOURG**
03.88.44.07.56
Médiateur :
Jean-Luc KANEB
Jacky TUMAY
mdpstrasbourg@wanadoo.fr

11 PIJ Mission Locale Alsace du Nord
2A, place des Carmes
67160 **WISSEMBOURG**
03.88.067.067
Médiatrice :
Sylvie PIAT
sylvie.piat@mlalsacenord.fr

PIJ : Point Information Jeunesse **BIJ** : Bureau Information Jeunesse

HAUT-RHIN

⓬ **PIJ**
Centre Socio-Culturel Agora
7 rue de la 4ème DMM
BP 726
68702 **CERNAY**
03.89.75.62.80
Médiateurs :
Virginie RAGUE
Hervé OBERRIEDER
Jessalynn KUNTZ
virginie.rague@cscagora.fr
hervé.oberrieder@cscagora.fr
jessalynn.kuntz@cscagora.fr

⓭ **BIJ**
32 cours Sainte-Anne
68000 **COLMAR**
03.89.20.67.91
Médiatrices :
Magali BERNARD
Catherine SITTLER
bij.info@ville-colmar.com

⓮ **PIJ**
Espace Jeunesse
3A chemin Noir
68500 **GUEBWILLER**
03.89.74.14.11
Médiateurs :
Radouane BOULHADID
r.boulhadid@ville-guebwiller.fr
Yoann METZGER
y.metzger@ville-guebwiller.fr

⓯ **PIJ**
Forum Jeunes—Ville
2 rue de Saint-Louis
68330 **HUNINGUE**
03.89.89.98.28
Médiatrice :
Aurélie SCHERER
a.scherer@ville-huningue.fr

⓰ **PIJ**
Espace Jeunes
25 rue de Rouffach
68500 **ISSENHEIM**
03.89.74.97.50
06.84.52.88.45
Médiateurs :
David TAL
Agnès SCHWARTZ
Brigitte THOMAS
ejissenheim@gmail.com

⓱ **CRIJ**
Centre Régional Information Jeunesse
(porté par Sémaphore Mulhouse Sud Alsace)
7-9 rue du Moulin
68100 **MULHOUSE**
03.89.66.33.13
Contact :
contact@crij-alsace.fr

⓲ **PIJ La Passerelle Ciner'J**
Allée du Chemin Vert
68170 **RIXHEIM**
03.89.54.21.55
Médiateurs :
Chloé NOLLET
Léa SCHLIENGER
Yanis LABED
Eric LEGUEN
eric.leguen@la-passerelle.fr

⓳ **PIJ Centre Socio-Culturel**
Maison de la Jeunesse
(rez de jardin)
114 rue de Reiningue
68130 **WITTELSHEIM**
Adresse postale :
32 rue du Cher
03.89.55.45.46
Contact :
jeunesse.wtl@gmail.com

L'IJ en Grande Région :

Champagne-Ardenne

L'INFORMATION JEUNESSE DANS VOTRE RÉGION
Le portail des jeunes
EN CHAMPAGNE-ARDENNE

https://jeunes-ca.fr/

Lorraine

Jeunes en Lorraine

www.jeunesenlorraine.org

Séjours Linguistiques, Cours de Langues & Etudes à L'Etranger

@EF_France / #EFMoment

@EF_France

#EFMoment

Centres Internationaux de Langues

Contactez EF
au 03 88 16 16 05
www.ef.com

Sommaire

1. MES ÉTUDES

1. M'inscrire dans l'enseignement supérieur 8
2. Les œuvres universitaires 10
3. Les aides financières 10
4. L'université sans le bac 13
5. M'informer, m'orienter 14

2. TROUVER MON EMPLOI

1. Organiser sa recherche 17
2. Proposer sa candidature 17
3. Des idées pour un job 18
4. Des pistes à explorer 20
5. Se faire accompagner 21
6. Signer un contrat : vos droits 21

3. ME LOGER

1. La recherche individuelle 23
2. Logement des étudiants 26
3. Logement des jeunes travailleurs 32
4. Hébergement temporaire 34
5. Les aides financières 35
6. Budget, bail et droits du locataire 37
7. Vous déménagez : quelques démarches 38

4. MON DEPART À L'ÉTRANGER

1. Avant de partir 41
2. Partir en séjour linguistique 42
3. Choisir le séjour au pair 43
4. Volontariat, bénévolat et échanges de services 44
5. Effectuer un stage à l'étranger 45
6. Etudier à l'étranger 45
7. Travailler à l'étranger 46
8. Réaliser un projet eu Europe et dans le monde 47

5. MA SANTÉ

1. Des numéros gratuits pour toutes vos questions 49
2. Les numéros verts spécialisés 49
3. Centre d'information et de documentation santé 50
4. Points relais d'information 51
5. Quelques sites utiles sur la thématique santé 52

6. MES BONS PLANS

1. La culture à petits prix 53
2. Vêtements pour petits budgets 57
3. Un moyen de transport économique et écologique : le covoiturage 57
4. D'autres sites utiles (économie de partage) 57
5. Organiser sa Journée de Défense et de Citoyenneté en ligne 57

7. M'ENGAGER DANS DES PROJETS

1. Monter son dossier 58
2. Les différentes aides à solliciter 58
3. Bourses polyvalentes 59
4. Bourses spécialisées 62
5. Se rendre utile 65
6. Créer une association 66

Guide réalisé par
CRIJ Alsace
porté par Sémaphore Mulhouse Sud Alsace
7-9 rue du Moulin 68100 MULHOUSE
☎ 03 89 66 33 13

Jeunes en Alsace
CRIJ

Coordination technique et publicité :

445, bd Gambetta
F-59200 TOURCOING
☎ 03 20 36 45 59
Fax 03 66 72 16 40
contact@xlcom.biz

XL COMMUNICATION

Dépôt légal - 4ème trimestre 2018 - Imprimé en U.E.
Support n° 78333

Mes études

Universités, écoles d'ingénieurs et écoles spécialisées, chaque année, l'Alsace attire les étudiants par dizaines de milliers. Armé de votre baccalauréat (ou d'un diplôme équivalent), vous voilà prêt à découvrir la vie étudiante. Pas de panique: orientation, inscription, bourses et œuvres universitaires n'auront bientôt plus de secret pour vous.

1 M'INCRIRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Calendrier des inscriptions

Vous trouverez ci-dessous les principales formations accessibles directement après le Bac dans l'académie et les rendez-vous à ne pas manquer pour votre inscription en études supérieures en Alsace. Attention aux dates limites d'inscription !

Quoi qu'il en soit, n'oubliez pas que plus tôt et mieux vous serez informé, plus vous aurez de chances de réussir vos études. Un petit tour au CIO et un entretien avec un psychologue de l'Education Nationale s'imposent peut-être…

Parcoursup est la nouvelle plateforme nationale d'admission en première année des formations de l'enseignement supérieur : www.parcoursup.fr.
En effet, le nouveau gouvernement a choisi de réformer en profondeur l'orientation, l'accès à l'enseignement supérieur, l'organisation du premier cycle et les conditions de vie et d'études: il s'agit du "Plan Etudiants".
Cette plateforme permet aux lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation qui souhaitent entrer dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2018, de se préinscrire, de déposer leurs vœux de poursuite d'études et de répondre aux propositions d'admission des établissements dispensant des formations de l'enseignement supérieur (Licences, STS, IUT, CPGE, écoles d'ingénieurs, etc.).

Voici les différentes étapes à suivre :
- Formulation des vœux (10 vœux maximum) sans les classer (chaque vœu doit être motivé)
- Constitution des dossiers / Confirmation des vœux
- Accès aux décisions des établissements de formation / Réponse aux propositions d'admission
- Ouverture de la phase complémentaire
- Inscription administrative dans la formation Le calendrier est accessible sur le site.

(source : parcoursup.fr)

Un espace numérique dédié aux étudiants est également proposé par l'ONISEP : http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Actus-2018/Parcoursup-2018.

Tout(e) candidat(e) à une des formations non disponible(s) sur le portail peut s'adresser au rectorat de l'académie où se trouve la formation à laquelle il ou elle souhaiterait s'inscrire, de façon à s'informer sur la procédure à suivre.

Attention, d'autres écoles ont leur propre processus d'inscription, vous devez vous adresser directement aux écoles choisies. Voir ci-dessous:

Liste des écoles avec inscriptions spécifiques (hors plateforme d'inscription post-bac) avec concours d'entrée:

HEAR = Haute école des arts du Rhin - www.hear.fr

ESTES = Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social de Strasbourg (assistant de service social, éducateur technique spécialisé) - www.estes.fr

CFEJE = Centre de Formation éducateurs de Jeunes Enfants de Mulhouse - https://cfeje-mulhouse.fr

Ecole d'Orthophonie et Ecole d'Orthoptie de Strasbourg - http://medecine.unistra.fr/fre/Formation/Formations-Para-Medicales

IEP = Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg www.iep-strasbourg.fr

IFSI = Instituts de Formation en Soins Infirmiers du Haut-Rhin et du Bas-Rhin
www.infirmiers.com

IFCAAD = Instituts de Formation au travail éducatif et social d'Illzach et de Schiltigheim
www.ifcaad.fr

TNS = Théâtre National de Strasbourg
www.tns.fr

ISSM = Institut Supérieur Social de Mulhouse - www.issm.asso.fr

EDIAC Formation - www.ediacformation.com

Inscription à l'université:

Il est indispensable de vous mettre en relation avec l'université de votre choix car le passage par le portail "Parcoursup" ne vous inscrit pas automatiquement à l'université ; par conséquent, il convient de procéder à votre inscription administrative puis pédagogique. Toutes les précisions pour l'inscription en ligne sont sur les sites de chaque université.

Université de Strasbourg: www.unistra.fr

Université de Mulhouse/Colmar: www.uha.fr

• L'inscription est annuelle, obligatoire et individuelle
Il est théoriquement possible de s'inscrire dans deux universités différentes pour préparer deux diplômes distincts, mais cela se révèle assez complexe dans la pratique. Par contre, il est interdit de s'inscrire dans deux établissements pour passer une même épreuve. L'inscription se déroule en deux temps. La première phase est administrative et s'effectue directement en ligne sur le site de l'université: envoi des pièces justificatives (forme dématérialisée) et paiement des droits universitaires par carte bancaire. A la rentrée universitaire 2018/2019, tous les pass campus étudiants seront mis à disposition dans la scolarité de votre cursus principal. La carte pass campus (www.passcampus.fr) renferme un concentré de services à savoir la carte d'étudiant, l'accès aux transports en commun, la carte de bibliothèque, la carte de paiement dans les restaurants universitaires, les laveries et les distributeurs de boissons et de confiseries, la carte d'accès aux activités sportives proposées par l'UHA ainsi que la carte de copie / impression. Vient ensuite l'inscription pédagogique qui conditionne vos semestres (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, contrôles continus et examens) et l'enregistrement de vos résultats: elle s'effectue selon le calendrier propre à chaque composante (prendre contact avec le secrétariat de la filière concernée).

• Si vous avez déjà été inscrit l'année précédente, vous pouvez effectuer votre réinscription en ligne à partir de mi-juillet (se munir de votre n° étudiant, de votre carte bancaire, de votre adresse mail et de votre attribution conditionnelle pour les boursiers).

Si vous souhaitez changer d'université, contactez le service de transfert de votre établissement de départ. Votre demande sera prise en compte dans des cas bien précis: réorientation vers une filière qui n'existe pas dans votre établissement d'origine, déménagement, etc. La réponse émanera de l'établissement d'accueil.

MES ÉTUDES

2 LES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

Les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) ont été créés en 1955 par les pouvoirs publics pour « favoriser et améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants ». Des étudiants élus siègent au conseil d'administration pour veiller au respect de ce principe fondateur. Tout étudiant, français ou étranger, peut bénéficier de leurs services s'il est régulièrement inscrit dans un établissement ouvrant droit à la sécurité sociale étudiante.

• Le CROUS de Strasbourg est l'interlocuteur des étudiants en matière de logement social, de bourses et d'aides financière, morale et psychologique. Il offre aussi un ensemble de services: restauration, emploi, culture, accueil des étudiants étrangers, etc. La carte à puce rechargeable des Restos U (Pass Campus) permet de payer toutes les prestations consommées dans les restaurants universitaires ou autres restaurants affiliés au Crous des villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar. Les cafétérias proposent un autre style de restauration et permettent de payer par carte à puce ou en numéraire.

Contacts des œuvres universitaires

• CROUS - Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
1, quai du maire Dietrich
67000 STRASBOURG
Tél: **03.88.21.28.00**
communication@crous-strasbourg.fr
www.crous-strasbourg.fr
Les résidences universitaires sont répertoriées dans la rubrique "Logement " .

• CLOUS - Centre Local des Oeuvres Universitaires et Scolaires
Maison de l'étudiant - 1, rue Alfred Werner
68200 MULHOUSE
Tél: **03.89.55.72.20**

3 LES AIDES FINANCIERES

Ministères, entreprises, fondations, banques, de nombreuses aides permettent aux étudiants de « joindre les deux bouts ». Pour connaître les conditions précises d'attribution de ces aides, adressez-vous au service social de votre CROUS qui gère également l'ensemble des dispositifs d'aide du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Ministère de la

Culture ainsi que du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

…A vos agendas…

Un seul dossier, le «Dossier Social Étudiant» (DSE) permet d'effectuer simultanément la demande de bourse et/ou de logement. Il n'est pas nécessaire d'être boursier pour obtenir une chambre.

Le DSE permet de solliciter un logement dans et hors de l'académie de Strasbourg.

Vous devez effectuer votre demande pour la prochaine rentrée scolaire avant même d'avoir obtenu les résultats de vos examens de fin d'année. Attention, vous ne disposez que d'une courte période (entre le 15 janvier et le 31 mai) pour saisir par internet les informations vous concernant: **www.etudiant.gouv.fr** (rubrique «Demande DSE bourse/logement»). Le CROUS de votre académie vous envoie en retour un dossier papier que vous validez et que vous lui retournez avec les pièces justificatives demandées.

Les bourses du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Ministère de la Culture ainsi que du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

• Les bourses sur critères sociaux

Elles s'adressent aux étudiants en Licence/Master, 1er et 2ème cycles, qui ont moins de 28 ans au 1er septembre de l'année universitaire lors de la première demande (sans critère d'âge pour les étudiants handicapés), aux ressources familiales limitées et poursuivant des études en formation initiale, dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé habilité par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, du Ministère de la Culture ainsi que le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Chaque étudiant ne présente qu'un seul dossier (DSE) même s'il est candidat à l'entrée dans plusieurs établissements, dans plusieurs académies ou s'il sollicite plusieurs aides.

• L'aide au mérite

Elle est réservée aux étudiants, **futurs boursiers ou boursiers sur critères sociaux** qui sont titulaires d'une **mention "très bien" à la dernière session du baccalauréat** et inscrits dans un établissement ou une formation habilité à recevoir des boursiers.

Par la suite, il n'a aucune démarche supplémentaire à accomplir ; ce sont les rectorats qui transmettent directement aux CROUS les listes des bénéficiaires.

Montant:

- 1800 € sur 9 mois pour un bac obtenu avant 2015
- 900 € sur 9 mois pour un bac obtenu en 2015, 2016 ou 2017 (information à confirmer pour 2018).

Etudiants salariés: De manière générale, l'étudiant boursier peut travailler sous réserve d'être assidu aux cours, travaux dirigés et examens. Vous pourriez également bénéficier de la prime d'activité, faites la simulation sur le site de la CAF : www.caf.fr.

L'étudiant avec un parent isolé: pour la première fois, en cas de situation de parent isolé attestée par la lettre T figurant sur l'avis fiscal de référence, le seul revenu dudit parent sera pris en compte comme base de calcul du montant de la bourse. Pour les parents divorcés, la règle du seul avis fiscal peut s'appliquer sur la base du jugement de divorce.

Les aides hors DSE

• Des Aides spécifiques permettent de répondre aux situations particulières, notamment de détresse financière, d'indépendance financière avérée vis-à-vis de la famille, de reprise d'études. Une commission d'attribution décide, au vu du dossier de l'étudiant, du montant de l'aide. L'aide d'urgence peut revêtir deux formes:

- soit une aide ponctuelle en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés,
- soit une aide annuelle accordée à l'étudiant qui rencontre des difficultés pérennes

L'âge limite pour bénéficier d'une aide d'urgence est fixé à 35 ans, y compris pour les étudiants en reprise d'études. Pour la demander, il faut contacter le service de la vie étudiante ou le service social

du CROUS. Plus d'informations sur **www.etudiant.gouv.fr** (partie « Vos aides financières - Aides spécifiques»)

• Le prêt étudiant garanti par l'État peut être sollicité par les étudiants de moins de 28 ans inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur français: il s'agit d'un crédit à la consommation. D'un montant maximal de 15 000 euros, ce prêt est ouvert à l'ensemble des étudiants sans aucune condition de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers nécessaire. Le prêt étudiant porte l'État garant du prêt par le biais de la banque Publique d'Investissement mais le taux d'intérêt (le coût de l'emprunt), lui, n'est pas garanti. Le taux d'intérêt dépend de la banque / du montant et de la durée du prêt selon votre niveau d'étude, l'établissement, etc.: le taux d'intérêt dépend donc de votre situation personnelle.
Vous devez faire une demande directement auprès d'une banque partenaire à savoir Banques Populaires, le Crédit Mutuel, C.I.C., Caisses d'Épargne ou Société Générale.

• Les autres aides gérées par le CROUS:
Pour connaître les conditions d'attribution et les formalités à remplir pour obtenir les bourses de diverses fondations et legs, se renseigner auprès du service social du CROUS de votre académie.

Les aides des collectivités territoriales et autres organismes

• Région Grand Est
Maison de la Région Strasbourg
1, place Adrien Zeller - BP 91006
67070 STRASBOURG CEDEX
Tél: **03.88.15.07.68**
www.grandest.fr/aides

- Prime Régionale de Scolarité
https://presco.region-alsace.eu/

Cette prime est destinée à l'ensemble des lycéens de l'enseignement général, technologique et professionnel, dont les familles sont non imposables ou payent moins de 1000 € d'impôts nets avant corrections, au titre des impôts 2018 sur les revenus 2017. Pour bénéficier de l'aide régionale, vous devez être inscrit dans un lycée alsacien:

- pour l'enseignement général et technologique: en classe de seconde, première ou terminale
- pour l'enseignement professionnel: en 1ère ou en 2ème année de préparation d'un BEP, CAP ou en seconde, première ou terminale BAC PRO; en Mention Complémentaire (MC) ou en 3ème à projet professionnel,

Ne sont pas éligibles à la prime de rentrée scolaire, les élèves inscrits en:

- classes de primaire et de collège (du CP à la 3ème)
- formations post-bac de types DUT et diplômes universitaires (DU), BTS et classes préparatoires aux grandes écoles
- CLIPA, MOREA, SIO, MGI
- formations par alternance (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation DIMA)

…C'est malin…

Pour voyager dans la région Grand Est, TER propose différentes formules, notamment pour les jeunes de moins de 26 ans :
Quel que soit le motif de vos déplacements, avec l'abonnement Primo, vous circulez librement et à petits prix sur le ou les trajets TER Grand Est de votre choix. Vous avez désormais la possibilité de choisir plusieurs trajets et d'en changer quand vous le souhaitez.

Il existe 3 formules :
* hebdomadaire : 7 jours consécutifs
* mensuelle : du premier au dernier jour du mois
* annuelle : par prélèvement automatique mensuel, qui vous permet de faire encore plus d'économies (un an de voyages pour le prix de 10,5 mensualités)

Vous pouvez associer avantageusement votre abonnement TER avec un ou deux abonnements d'autres réseaux de transport proposés dans certaines villes du Grand Est.

Liste des partenaires :
* Colmar - Trace
* Epinal - Imagine
* Haguenau - Ritmo
* Metz - Le Met'
* Mulhouse - Soléa
* Nancy - Stan
* Obernai - Pass'O
* Saint-Louis - Distribus
* Sélestat - TIS
* Strasbourg Eurométropole - CTS
* Thionville Fensch - Citéline

Informations et formulaire en ligne : www.ter.sncf.com/grand-est/offres/primo/primo_abonnement

- **Bourses du secteur sanitaire et social**
https://boursesanitaireetsociale.grandest.fr

La bourse est une aide à caractère social, non imposable, calculée sur la base des revenus et des points de charges familiales de l'étudiant ou de sa famille. Cette bourse vise à financer les formations initiales en travail social à savoir assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, moniteur éducateur, conseiller en économie sociale et familiale et technicien de l'intervention sociale et familiale (dispensées par 5 établissements agréés: le CFEJE Mulhouse, EDIAC Formation à Strasbourg, l'ESTES à Strasbourg, l'IFCAAD à Schiltigheim et l'ISSM à Mulhouse) ainsi que les formations de certains professionnels de santé (sage-femme, infirmier, infirmier puériculteur, masseur-kinésithérapeute, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, ergothérapeute, psychomotricien et manipulateur en électroradiologie médicale).

• Le Conseil Départemental du Haut-Rhin
Il accorde, sous certaines conditions et sur la base de critères sociaux, des bourses d'études ou des aides exceptionnelles aux étudiants non salariés, âgés de moins de 28 ans (au début ou à la reprise de leurs études), qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier d'une bourse d'Etat, poursuivant un cursus classique d'études à temps plein, pendant une année scolaire entière, dont les parents auxquels ils sont rattachés sont domiciliés dans le Haut-Rhin.
Pour les bourses, les étudiants doivent fréquenter un établissement d'enseignement privé situé en France, n'ouvrant pas droit au bénéfice de la bourse d'Etat et être non redoublants. En cas de redoublement ou de réorientation, ils peuvent éventuellement prétendre à l'attribution d'une aide exceptionnelle. Les aides exceptionnelles sont accordées aux étudiants qui ne peuvent bénéficier d'une bourse d'Etat soit parce que le revenu de leurs parents présente un léger dépassement par rapport au plafond de ressources fixé par l'Etat, soit parce qu'ils sont engagés dans des études de 3ème cycle (doctorat, etc.), soit parce qu'ils redoublent ou se réorientent.

Conseil départemental du Haut-Rhin
100, avenue d'Alsace
BP 20351- 68006 COLMAR CEDEX
Tél: **03.89.30.68.68**
www.haut-rhin.fr

La région Grand-Est

Dans le cadre de son engagement pour l'égalité et la jeunesse, la Région Grand Est souhaite encourager les filles à s'orienter vers des métiers dits masculins et les garçons vers des métiers dits féminins et à suivre les formations qu'ils/elles ont choisies, malgré les préjugés. Dans cette volonté d'agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et dans le cadre de son engagement au travers de la Charte européenne pour l'égalité dans la vie locale, la Région a décidé de créer le Prix régional pour l'égalité et la mixité des métiers à l'échelle du Grand Est, dès la rentrée scolaire 2017-2018.

Ce prix récompense 100 lycéenn(e)s, apprenti(e)s, stagiaires de la formation professionnelle et des formations sanitaires et sociales. L'objectif est qu'autant de filles que de garçons profitent de cet encouragement au travers d'une prime de 400 €.

Pour bénéficier de cette récompense, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgé(e)s de 15 à 30 ans,
- être inscrit(e) au titre de l'année 2017-2018 dans un lycée professionnel de l'Éducation nationale ou de l'enseignement agricole ou dans un CFA de la Région Grand Est en dernière année de cursus de formation, ou être inscrit(e) dans un organisme de formation situé dans la Région Grand Est pour suivre une formation incluse dans les programmes régionaux de formations professionnelles et dans le secteur sanitaire et social.

Les candidatures seront sélectionnées par le comité stratégique de l'égalité présidé par la Région et qui sera élargi pour l'occasion à la Déléguée régionale aux droits des Femmes et à l'égalité Grand Est (DRDFE) et à la Rectrice de la Région académique du Grand Est.
Pour en savoir plus : https://www.grandest.fr/participez-prix-de-mixite-metiers"

Maison de la Région Strasbourg
1 place Adrien Zeller
67000 STRASBOURG
03.88.15.67.68
www.grandest.fr

• L'AGAL Association Générale d'Alsace et de Lorraine
Un des objectifs primordiaux que s'est donné l'AGAL est l'octroi de bourses à des étudiants originaires d'Alsace et de Moselle qui viennent poursuivre leurs études en région parisienne.
Ces bourses sont attribuées chaque année par le Conseil d'administration, après étude des dossiers adressés par les candidats. Elles sont décernées sur des critères de parcours des études et leur motivation, en tenant compte des revenus des parents et éventuellement de l'étudiant.

Association Générale d'Alsace et de Lorraine
Maison des associations
28, rue Laure Diebold
75008 PARIS
Tél.: 06.12.23.52.38
agal.paris@orange.fr
www.alsace-paris.org

• Certaines municipalités attribuent des bourses susceptibles de compléter d'autres aides financières.

Adressez-vous directement à la mairie de la commune dont vous êtes originaire pour savoir si vous pouvez y prétendre.

C'est malin … « Un point pour tout »

L'une des missions du Service de la Vie Universitaire est d'accueillir, aider à l'orientation sur le campus et fournir des informations sur la vie pratique et la vie étudiante.

Service de la Vie Universitaire
Mission Accueil
Bâtiment Le Platane
22 rue René Descartes
67084 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03.68.85.60.10**
svu-accueil@unistra.fr
www.unistra.fr

4 L'UNIVERSITE SANS LE BAC

Ne pas avoir son bac ne réduit pas à néant vos rêves de grandes études. Les non-bacheliers ont aussi accès à l'Université, mais selon certaines modalités. Explications et mode d'emploi:

• Le **DAEU** (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires) permet aux non-bacheliers, d'entrer en première année d'études supérieures. Délivré par les universités habilitées, sa validité est nationale.
Il s'adresse à toute personne ayant interrompu ses études initiales depuis 2 ans et satisfaisant à l'une des conditions suivantes:
• avoir au moins 20 ans au 1er octobre de l'année de l'examen et justifier de deux années d'activité professionnelle salariée ou d'une activité ayant donné lieu à deux années de cotisation à la sécurité sociale (périodes de chômage avec inscription au Pôle Emploi, éducation d'un enfant, participation à un dispositif de formation professionnelle, exercice d'une activité sportive de haut niveau, etc.),
• avoir au moins 24 ans ou plus au 1er octobre de l'année de l'examen.
De plus, les personnes de nationalité étrangère doivent être titulaires d'un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre 2018.

Le DAEU accorde les mêmes droits que le baccalauréat, notamment en termes d'accès aux études supérieures. Il est destiné aux personnes ayant interrompu leurs études sans avoir le baccalauréat ni un diplôme admis en équivalence.

Deux cursus possibles:

- Option A - dominante littéraire (2 matières obligatoires de français et langue vivante + 2 matières au choix).
- Option B - dominante scientifique (2 matières obligatoires de français et maths + 2 matières au choix).

Deux adresses en Alsace:

SERFA - Université de Haute-Alsace
18, rue des Frères Lumières
68093 MULHOUSE CEDEX
Tél: **03.89.33.65.00**
stephanie.richard@uha.fr
www.serfa.fr

Université de Strasbourg – Service de formation continue
21 rue du Maréchal Lefebvre
67100 STRASBOURG
Tél: **03.68.85.49.20**
sfc-contact@unistra.fr - www.unistra.fr

• La Validation des Acquis de l'Expérience ou « VAE » permet d'obtenir (de se voir délivrer) un diplôme homologué, sans avoir à passer toutes les épreuves (à suivre tout ou partie du cursus scolaire qui y mène). Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Pour en savoir plus: **www.vae.gouv.fr**

• Enfin, vous pouvez vous inscrire comme auditeur libre, de la Licence au Master 1. Moyennant le versement des droits universitaires, vous aurez la possibilité d'assister aux cours de votre choix (enseignements magistraux uniquement - pas d'accès aux travaux dirigés- et accès à la bibliothèque universitaire). Par contre, vous ne pourrez ni vous présenter aux examens ni obtenir de diplôme.

5 M'INFORMER, M'ORIENTER

Chaque année, les universités et les écoles mettent en place des journées portes ouvertes et des ateliers d'information à destination des futurs bacheliers. Des salons de l'orientation permettent également des rencontres « en direct » avec des représentants des établissements d'enseignement supérieur. En janvier se déroulent à Strasbourg et à Mulhouse le Salon Study-

MES ÉTUDES

rama des Etudes Supérieures **(www.studyrama.com)**, à Mulhouse la Journée des Carrières et des Formations **(www.mulhouse-alsace.fr/fr/journee-des-carrieres-et-des-formations)**, et, à Colmar le Salon Régional Formation Emploi **(http://www.mulhouse-alsace.fr/fr/journee-des-carrieres-et-des-formations).**

Les services d'orientation scolaire

Besoin d'une information pertinente sur les différentes filières pouvant vous permettre de réaliser votre rêve professionnel ? Vous ne parvenez pas à déterminer votre projet d'études ? Pas de panique ! Il existe de nombreux Centres d'Information et d'Orientation (CIO) où vous trouverez tout ce dont vous avez besoin. Des conseillers de l'Education Nationale se tiennent également à votre disposition, sur rendez-vous, au sein de ces structures.
Pour connaître en détail les horaires d'ouverture et de permanence dans les lycées ou les CIO alsaciens, consultez le site **www.orientation-alsace.eu**

- Espace Avenir
  Université de Strasbourg
  20 A rue René Descartes - CS 90032
  67081 STRASBOURG CEDEX
  Tél: 03.68.85.63.00
  espace-avenir@unistra.fr
  www.unistra.fr

- Service d'Information et d'Orientation (SIO) de l'Université de Haute-Alsace

  A Mulhouse
  Maison de l'Etudiant - RDC
  1, rue Alfred Werner
  68093 MULHOUSE CEDEX
  Tél: **03.89.33.64.40**
  www.uha.fr

  A Colmar
  Maison de l'Étudiant - 1er étage
  34 rue du Grillenbreit
  68008 COLMAR CEDEX
  www.rdv-sio-colmar.uha.fr

- Apel de l'Académie de Strasbourg - Centre d'information de l'enseignement privé
  Service d'information et de conseil aux familles de l'APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)
  15, rue des Ecrivains
  67000 STRASBOURG
  Tél: 03.88.21.52.33
  secretariat@apelalsace.fr
  www.apel.fr

Sites d'organismes privés :
- **www.enseignement-prive.info**
- **www.studyrama.com**
- **www.letudiant.fr**
- **www.phosphore.com**

M'INFORMER SUR LES FORMATIONS EN ALTERNANCE EN ALSACE

Etudier en alternance vous intéresse (apprentissage, contrat de professionnalisation): sachez que vous pouvez vous informer sur les filières accessibles en alternance
- dans les Chambres d'Agriculture (pour les métiers verts)
- dans les Chambres de Commerce et d'Industrie (pour les métiers du commerce et de l'industrie)
- dans les Chambres de Métiers (pour les métiers de l'artisanat)

Vous pouvez directement consulter le site **www.apprentissage-alsace.eu** où figurent toutes les offres de recrutement en alternance en Alsace. N'hésitez pas à jeter également un œil au site Pôle Emploi dédié à la recherche de contrats en alternance: **m.pole-emploi-jeune.fr**.

Vos contacts en Alsace:

- Chambre d'Agriculture Région Alsace

  Site du Bas-Rhin
  Espace Européen de l'Entreprise
  2, rue de Rome
  Schiltigheim – BP30022
  67013 STRASBOURG Cedex
  Tél: **03 88 19 17 17**
  direction@alsace.chambagri.fr
  www.alsace.chambagri.fr

  Site du Haut-Rhin
  11, rue Jean Mermoz - BP 80038
  68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE
  Tél: **03 89 20 97 00**
  direction@alsace.chambagri.fr
  www.alsace.chambagri.fr

- CCI - Campus Strasbourg
  234, avenue de Colmar
  67100 STRASBOURG
  Tél: **03.88.43.08.00**
  campus@alsace.cci.fr

www.ccicampus.fr

• CCI Campus Colmar
4, rue du Rhin - **68000 COLMAR**
Tél: **03.89.20.22.00**
campus@alsace.cci.fr
www.ccicampus.fr

• CFA CCI Alsace - Site Mulhouse
15, rue des Frères Lumière
68100 MULHOUSE CEDEX
Tél: **03.89.20.22.00**
campus@alsace.cci.fr
www.ccicampus.fr

• Chambre des Métiers d'Alsace
www.cm-alsace.fr

- Section de Strasbourg
Espace Européen de l'Entreprise
30, Avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : **03 88 19 79 79**
cma@cm-alsace.fr

- Section de Colmar
13, avenue de la République
68025 COLMAR CEDEX
Tél: **03 89 20 84 50**
cma.colmar@cm-alsace.fr

- Section de Mulhouse
12, boulevard de l'Europe
BP 3007 - 68061 MULHOUSE CEDEX
Tél: **03 89 46 89 00**
cma.mulhouse@cm-alsace.fr

D'autres chemins ...
Si vous êtes à la recherche d'une formation en alternance ou souhaitez suivre une formation professionnelle, sachez que d'autres réseaux d'information existent :
• le réseau des relais emploi, des missions locales et des PAIO (Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation) qui s'adresse à tous les jeunes âgés de moins de 26 ans sortis du système scolaire sans qualification. Voir contacts chapitre "Trouver mon emploi"
• Les chambres consulaires informent et accompagnent plus particulièrement les jeunes souhaitant suivre une formation en alternance. Voir contacts page ci-contre.
• Enfin, le site www.seformerenalsace.eu vous informe sur toutes les formations en Alsace dans les domaines de la formation professionnelle, du sanitaire et social et de l'apprentissage. Sans oublier le site du CARIF-OREF, www.intercariforef.org qui est un portail interrégional formation emploi.

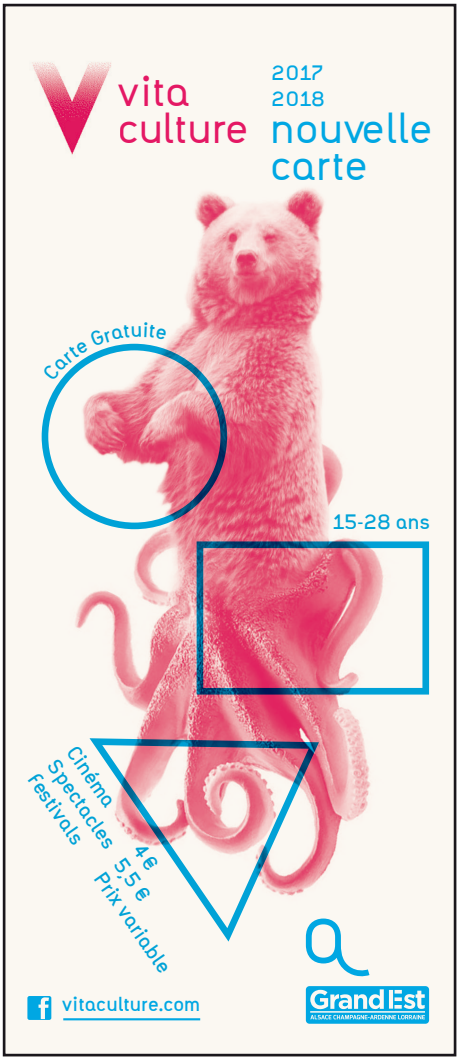

BAFA
BAFD

Aroéven
Alsace

Formation Générale, Approfondissement, Qualification Surveillant de Baignade

Des Séjours de Vacances pour Enfants et Ados

www.aroeven-alsace.fr
03 88 60 00 39
aroeven.strasbourg@aroeven.fr

form'AS
CFA des métiers de l'Animation et du Sport

Se former aux métiers
de l'Animation et du Sport

www.form-as.fr
03 88 26 94 70

PROVOQUONS
LA **CHANCE**
Une opportunité
quelque soit votre profil !

Consultez nos offres en ligne pour des missions en intérim, CDD, CDI & job étudiants sur www.supplay.fr

Supplay
Intérim et recrutement

L'Assurance Maladie
HAUT-RHIN

L'ASSURANCE MALADIE
accompagne **les étudiants**

Pour obtenir toutes les informations indispensables sur **vos droits et démarches,** connectez-vous sur **ameli**.fr *pour les assurés.*

TOUTE L'ASSURANCE MALADIE
EN 1 SEUL SITE

Le compte **ameli**.fr *pour les assurés*
accessible aux étudiants affiliés à la LMDE, permet :

- d'accéder à vos remboursements,
- de télécharger les attestations,
- de commander votre Carte Européenne d'Assurance Maladie ou votre carte Vitale,
- de contacter votre Sécurité Sociale étudiante par courriel

Pensez à informer votre organisme de tout changement de situation.

L'ASSURANCE MALADIE RECRUTE
Retrouvez toutes les offres d'emploi de votre département sur **ameli**.fr *pour les assurés* rubrique **recrutement**

CPAM Haut-Rhin - Communication - 11/2017

Trouver mon emploi

Gagner un peu d'argent, mettre un pied dans le monde du travail, étoffer son CV… Les motivations sont nombreuses pour chercher un « petit boulot ». Voici quelques conseils pour guider vos premiers pas dans la vie professionnelle.

1 ORGANISER SA RECHERCHE

Avant tout, vous devez déterminer l'emploi que vous souhaitez. Cela dépend de vos goûts et de vos compétences. Pensez également que ces activités pourront étoffer votre C.V. : prises de responsabilité, travail autonome ou en équipe, contact avec le public, pratique d'une langue étrangère, connaissance d'un matériel ou d'un secteur d'activité... Et, surtout, soyez réaliste sur vos disponibilités horaires ainsi que sur votre résistance physique. Il serait dommage de rater vos examens pour un petit boulot… Un même métier peut s'exercer dans des entreprises très différentes. On peut sélectionner les sociétés en fonction de leur implantation géographique, leur activité (commerce, industrie, tourisme...), leur nature et leur taille (établissement privé ou public, association, petite ou grande entreprise).

C'est malin...

Quels sont mes goûts ? Que pourrais-je apporter à l'entreprise ? Comment vais-je pouvoir gérer mon emploi du temps ? Toute question est bonne à se poser lors de votre entraînement à l'entretien d'embauche, même celles qui vous paraissent inutiles, évidentes ou gênantes. Bien préparé, vous serez cohérent et précis, ce qui, devant un employeur, fera toute la différence.

2 PROPOSER SA CANDIDATURE

Etape suivante, envoyer sa lettre de motivation, en réponse à une annonce ou en envoi spontané (idéa-lement entre janvier et mars pour les jobs d'été).

- **Le CV** : difficile de rédiger un CV lorsque l'on n'a pas ou peu d'expérience. Sans chercher à tricher sur votre parcours, vous pouvez simplement vous présenter et mettre en avant vos goûts, vos compétences et connaissances, sans oublier les réalisations effectuées au cours de vos stages et travaux pratiques. Il est aussi utile de signaler toute forme de bénévolat ou d'engagement associatif auxquels vous avez pris part. Et si vraiment vous n'avez pas suffisamment d'éléments pour en faire un CV, présentez-vous via la lettre de motivation.
- **La lettre :** elle doit être manuscrite, sur une feuille blanche, sans lignes et de grand format. Elle doit être courte (pas plus d'une page format A4), apporter des informations complémentaires au CV et ne pas tout dévoiler (gardez-en pour l'entretien !). Elle sera adressée à une personne plutôt qu'à un service (Directeur des ressources humaines, Responsable de service…) et sera formulée dans le but d'obtenir un entretien. Il n'y a pas de modèle unique, mais plutôt quelques règles à mettre en pratique : faites attention aux fautes d'orthographe, n'utilisez pas de termes négatifs, préférez les verbes d'action…
- **La relance :** quelques jours après votre envoi, téléphonez pour vous assurer que votre candidature est parvenue à la bonne personne et essayez d'obtenir un rendez-vous.
- **L'entretien :** le jour de l'entretien, mettez toutes les chances de votre côté pour faire bonne impression : adaptez votre tenue vestimentaire, chassez le stress, préparez vous bien. Voici quelques exemples de questions fréquentes : « Présentez-vous en quelques mots » (le but n'est pas d'énumérer ce qui figure sur votre CV) ou encore : « Quels sont vos (trois) qualités ? Vos (trois) défauts ? » …

L'employeur devra découvrir qui vous êtes et décider de votre aptitude à occuper un poste sur une simple lecture suivie d'un court échange oral et/ou d'un test. Ne perdez jamais de vue que ce qui vous paraît évident ne l'est pas forcément pour votre interlocuteur !

C'est malin...

Le meilleur moyen pour réussir ses CV, lettres, appels téléphoniques et entretiens est de... jouer. S'entraîner à être tour à tour recruteur ou candidat peut se faire avec son entourage ou avec un service aidant à la recherche d'emploi.

TROUVER MON EMPLOI
3 DES IDÉES POUR UN JOB

Le secteur commercial
• C'est sans doute un des secteurs qui recrute le plus. Envoyez votre candidature aux grands magasins des centres villes, aux hypermarchés, aux sociétés à succursales multiples et aux petits commerces de votre région ou d'une région touristique. Ciblez les secteurs les plus « porteurs » selon les périodes de l'année : magasins de cadeaux pour les fêtes de fin d'année, de vêtements lors des soldes, de fournitures scolaires à la rentrée... Le destinataire sera le responsable du personnel, le gérant de l'établissement ou le commerçant lui-même. Pour savoir comment trouver les adresses des entreprises, rendez-vous à la rubrique n° 4 « Des pistes à explorer », ci-après.

• Si vous avez le contact facile au téléphone, optez pour le démarchage téléphonique : vente de cuisines, de téléphones, d'abonnements à des magazines, mais aussi études marketing, sondages… Ce secteur recrute beaucoup d'étudiants dans le cadre d'emplois temporaires. Les démarcheurs téléphonent chez des particuliers, le plus souvent entre 17 h et 20 h quand les clients sont à leur domicile. De courtes sessions de formation sont généralement proposées.

Les emplois de bureau
Secrétaire, assistant(e), standardiste… Dès décembre, envoyez votre candidature au service du personnel des directions départementales des services publics et des grandes entreprises. Ciblez aussi les compagnies d'assurance, les mutuelles, les entreprises de services, les banques, etc. A noter : la majorité des emplois est réservée aux enfants du personnel.

Le secteur des transports
Ce secteur recrute temporairement des receveurs d'autoroute, des chauffeurs, des coursiers, des déménageurs, des gardiens de parking,... Assurez-vous d'avoir le permis adapté à l'activité depuis suffisamment longtemps et de la nécessité de posséder ou non un véhicule personnel.

La presse gratuite
Adressez-vous au service distribution des journaux de petites annonces et de prospectus pour devenir distributeur de presse. Vérifiez les conditions de travail (horaires matinaux, nécessité de matériel adéquat et d'un véhicule personnel).

Le nettoyage industriel
Grandes entreprises, entreprises de propreté et municipalités ont souvent besoin de techniciens de surface. Mieux vaut ne pas avoir peur des horaires et des déplacements pour ce genre de job.

Le secteur de la santé
Agent hospitalier, ambulancier, assistant pharmacie ou dentaire, assistant sanitaire en centre de loisirs ou de vacances… Ces emplois sont exercés par les étudiants des filières concernées ou par les étudiants en médecine. Contactez le service du personnel des hôpitaux, cliniques et maisons de retraite ainsi que les centres de vacances pour les postes d'assistant sanitaire.

Encadrement scolaire – animation
Les postes d'assistants d'éducation, destinés aux titulaires d'un bac ou d'un autre diplôme de niveau IV, sont attribués en priorité aux étudiants. Le mi-temps est cumulable avec une bourse d'enseignement supérieur. Les assistants d'éducation exercent principalement dans les écoles primaires et les établissements publics du second degré. L'inscription se fait en ligne à partir du mois de février sur www.ac-strasbourg.fr rubrique Professionnels / concours, carrière mobilité / emplois / assistant d'éducation. Votre inscription est valable un an à compter de sa mise en ligne.

Renseignements :
• Rectorat de l'Académie de Strasbourg
- 6, rue de la Toussaint
- 27, boulevard Poincaré
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 23 37 23

Attention : le recrutement étant opéré directement par le chef d'établissement, aucune information sur la suite réservée à la candidature ne peut être donnée par le rectorat.

Pour les écoles maternelles et primaires, vous devez être majeur. Le BAFA est demandé pour l'accueil périscolaire. Les postes de surveillant de restauration (8h/semaine) et d'agent d'entretien (15h/semaine) ne nécessitent pas de formation particulière. Dans tous les cas, une lettre de candidature et un CV doivent être adressés au service des affaires scolaires de votre mairie.

• L'animation auprès des enfants. Pour encadrer une équipe, vous devez être en possession du BAFD et, dans la plus part des cas, du BAFA pour être animateur. Le personnel de service est souvent recruté dans la région du séjour. Vous trouverez les adresses des centres de loisirs et de vacances auprès du Réseau Information Jeunesse. Adressez-vous au service jeunesse de la mairie pour déposer votre candi-

dature dans les Centres de loisirs sans hébergement (CLSH) gérés par la Ville. Consultez les nombreuses offres sur les sites spécialisés dans le domaine de l'animation :
www.animjobs.com, **www.planetanim.fr**, **www.animnet.com**

• Les cours particuliers et cours de soutien. Publiez une annonce sur le site leboncoin et/ou déposez-la chez les commerçants, sur les panneaux d'affichage des campus et établissements scolaires et distribuez-les autour de vous.

Le tourisme

Avec des milliers de postes de saisonniers, dont 20% seulement pourvus par des professionnels, voilà un secteur qui offre de belles perspectives…

• Guide de musée privé ou de château, accompagnateur et hôtesse sont des activités lucratives à envisager si vous maîtrisez une langue étrangère. Pensez à toutes les entreprises touristiques de votre ville ou de votre région (agences de voyage, organisateurs de visites en car, bateau...), ainsi qu'à tous les petits jobs autour des manifestations culturelles. Avec une bonne présentation et la pratique parfaite d'au moins une langue étrangère, vous pouvez postuler pour être agent d'accueil. Votre mission consistera à accueillir, renseigner et informer le public. Contactez les organisateurs de foires, salons et festivals ainsi que les offices de tourisme.
www.tourisme-alsace.com est le site du Comité régional du tourisme. Il présente les activités et lieux touristiques de notre région.

• Les villages vacances, les campings et les parcs de loisirs offrent de nombreux jobs, très variés : accueil, vente (billetterie, boutique), restauration, entretien ou encore surveillance de baignade… Les principaux organisateurs de villages vacances proposent une rubrique recrutement sur leur site Internet :

- Cap'Vacances : **www.capvacances.fr**, rubrique « recrutement » en bas de la page
- Les villages clubs du Soleil : **http://lesvillagesclubsdusoleil-emploi.com**
- Belambra : **http://recrute.belambra.fr**
- VVF Vacances : **www.vvf-recrute.fr**

Pour connaître les adresses des campings, vous pouvez consulter :
- les pages jaunes de l'annuaire, rubrique « Camping (terrains) »,
- le site **www.campingfrance.com**

Pour les adresses des parcs d'attractions et de loisirs, vous pouvez consulter :
- les pages jaunes de l'annuaire, rubrique « Parc d'attractions et de loisirs »,
- le site **www.infoparks.com**, qui constitue un portail très complet des parcs d'attractions d'Europe.

L'hôtellerie et la restauration

Ces secteurs offrent beaucoup de postes saisonniers : réceptionniste, serveur, portier, veilleur de nuit, bagagiste... Attention, vous devez être majeur pour travailler dans un débit de boissons alcoolisées. Adressez-vous aux syndicats d'initiative des stations touristiques, aux établissements hôteliers, aux parcs d'attractions et bases de loisirs, aux fast-foods et cafétérias, aux services de restauration à domicile, sans oublier les Chambres patronales ou syndicales de l'industrie hôtelière.

Les travaux agricoles

Consultez les annonces d'emplois saisonniers dans les agences Pôle Emploi ou dans les Centres Régionaux Information Jeunesse des régions productrices.

• L'Anefa (Association nationale emploi formation dans l'agriculture) propose sur son site **www.anefa.org** une rubrique "Emplois saisonniers" (calendrier des productions, contacts utiles par régions) ainsi qu'une bourse de l'emploi (**www.anefa-emploi.org**) où vous trouverez des offres de CDD saisonniers.. Vous pouvez également envoyer votre candidature directement auprès des producteurs agricoles ou viticoles (adresses à trouver dans les pages jaunes ou auprès des agences Pôle Emploi des régions productrices).

Les jobs à l'étranger

Les possibilités, bien que très faibles, existent dans l'hôtellerie, l'animation et la gestion d'activités liées aux vacances. La concurrence est féroce et ne vous lancez pas sans maîtriser l'anglais ou l'allemand. Eurodesk **(http://eurodesk.eu)** est un réseau européen d'information qui aide les jeunes à concrétiser leurs projets de mobilité en Europe, notamment dans le domaine de l'emploi. En France, Eurodesk s'appuie sur le réseau Information Jeunesse. Vous trouverez de nombreuses infos utiles et une liste de sites Internet d'offres de jobs à l'étranger sur le site du CIDJ : **www.cidj.com**. Renseignez-vous également auprès du réseau IJ en Alsace : **www.crij-alsace.fr**
Le Club Teli, organisme spécialisé dans la diffusion d'offres de jobs à l'étranger, propose sur son site Internet un extrait d'offres accessible gratuitement. Il est également possible d'adhérer à l'association (45 € / an) pour recevoir l'intégralité des offres par mail.

Internet : **www.teli.asso.fr**

Pour plus d'informations, merci de vous reporter à la rubrique « Partir à l'étranger » de ce guide.

4 DES PISTES À EXPLORER

Utiliser son réseau de connaissances

La première piste, bien sûr, est celle des relations personnelles (parents et amis). On appelle cela utiliser son réseau de connaissances et on n'a encore rien inventé de mieux pour décrocher un emploi ou un job : 7 embauches sur 10 se font par le bouche à oreille ! Cette méthode permet d'avoir une information de première main sur l'entreprise et le poste à pourvoir, sans pour autant vous dispenser de présenter un CV, une lettre de motivation et de passer un entretien.

L'annuaire téléphonique par professions

Annuaires traditionnels ou Internet (**www.pagesjaunes.fr**) restent les sources d'adresses les plus courantes. Les annuaires spécialisés (**par exemple fr.kompass.com ou www.societe.com**) vous fourniront des renseignements sur les entreprises, comme leur taille, le détail de leurs activités ou le nom de certains responsables. Certains de ces annuaires spécialisés sont consultables dans la plupart des services d'aide à l'orientation et à l'insertion pour les jeunes et les étudiants (voir rubrique « Services jobs et stages ») dans les agences Pôle emploi et les missions locales.

Les agences d'intérim

Elles peuvent également constituer une bonne piste, à condition d'avoir des qualifications précises à proposer. Notez également qu'avoir le permis B est un vrai plus. Les moteurs de recherche d'emploi tels que **www.keljob.com**, **www.indeed.fr,** et **www.monster.fr** recensent, par régions, de nombreuses offres d'emploi, dont des missions intérim. La grande majorité des agences d'intérim ont un site Internet où il est possible de déposer sa candidature et de répondre aux offres. Ne négligez pas, pour autant, le contact direct avec les agences (adresses dans les pages jaunes ou auprès du réseau Information Jeunesse Alsace).

La presse

La presse consacre aux offres d'emploi des pages entières, qu'il s'agisse de la presse quotidienne, des hebdomadaires de petites annonces, des revues professionnelles ou encore des magazines spécialisés. La presse quotidienne régionale (les Dernières Nouvelles d' Alsace ainsi que le journal l'Alsace) publie des offres d'emploi une fois par semaine. On peut également consulter toutes ces annonces sur le site **www.iookaz.com** dans la rubrique Emploi et Services.

Les sites Internet

- **www.pole-emploi.fr** : offres d'emploi actualisées en permanence, tous domaines d'activité, France, DOM compris et international.
- **www.regionsjob.com** : offres d'emploi dans chaque région
- **www.emploi.org** : sélection de sites internet relatifs à la recherche d'emploi, classés par thèmes (emploi, jobs, stages...)
- **www.sourcea.fr** : propose de nombreux petits boulots dans le tertiaire et les services (niveau bac à bac +3)
- **www.letudiant.fr** est le site du mensuel l'Etudiant. Offres de jobs et de stages.
- **www.studyrama-emploi.com :** propose quotidiennement des postes de stages, d'apprentissage ou d'emploi. Pour les jobs il s'agit principalement de soutien scolaire.
- **www.monster.fr** est l'inventeur du recrutement en ligne et l'un des leaders des sites de recherche d'emploi. Possibilité d'ajouter son CV à la CVthèque MONSTER, consultable par des recruteurs.
- **http://recrutement.ucpa.com** : offres d'emploi dans les domaines du sport et de l'animation.
- **www.leconcoin.fr :** on n'y pense pas forcément mais le célèbre site de petites annonces propose également des offres d'emploi.

Les bonnes adresses du réseau

Chaque année en mars/avril, le réseau national Information Jeunesse organise des journées « jobs d'été ». Les dates des événements sont sur le site dédié :
www.jobs-ete.com
Vous trouverez également sur le site du CIDJ **www.cidj.com** les adresses des différents CRIJ (Centres Régionaux Information Jeunesse). A vous de trouver le plus proche de chez vous ! En plus des journées jobs d'été, certains proposent même des offres sur leur site.

Les services jobs et stages

Chaque année, les services Emplois Temporaires étudiants (ETE) des CROUS et les services jobs des mutuelles étudiantes s'adressent à des employeurs de différents secteurs pour solliciter des jobs pour les étudiants. Ils proposent un accès aux offres sous certaines conditions (sur inscription, entretien, etc.).
Les annonces proposées aux étudiants concernent essentiellement des jobs traditionnels : garde d'enfants, cours particuliers, traductions, enquêtes et sondages. Un nombre important de ces emplois provient également d'autres secteurs comme le commerce, la restauration ou les agences de travail temporaire.

• CROUS
1, quai du Maire Dietrich
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 21 28 00**
www.jobaviz.fr (la centrale du job étudiant)

• CLOUS
Centre local des œuvres universitaires et scolaires
Maison de l'étudiant
1, rue Alfred Werner
68093 MULHOUSE CEDEX
Tél : **03 89 33 64 64**

Pour tout public

Le réseau régional Information Jeunesse propose des annonces ainsi que des services pratiques : aide à la rédaction de CV, saisie CV, opérations jobs d'été...
www.crij-alsace.fr

5 SE FAIRE ACCOMPAGNER

Par une mission locale

La Mission Locale, c'est un accueil et un suivi personnalisé pour les jeunes de 16 à 25 ans, en matière d'emploi et de formation.
Retrouvez les coordonnées de la Mission Locale la plus proche de chez vous : https://www.unml.info/les-missions-locales/annuaire/

Par Pôle Emploi

• Pôle Emploi s'adresse en priorité aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi. Cependant, il met à disposition des offres d'emplois saisonniers. Ces offres sont consultables sur Internet **www.pole-emploi.fr** où il est possible d'affiner votre recherche en sélectionnant « contrat de travail « saisonnier » dans le champ « type de contrat ». Des bornes Internet sont disponibles dans les agences. Pour trouver l'agence la plus proche de chez vous, référez-vous à la rubrique "En région" du site Internet. Le numéro de tél unique est le 3949.

6 SIGNER UN CONTRAT : VOS DROITS

Pour travailler, il faut avoir plus de 16 ans, 18 ans si l'horaire proposé par l'entreprise est supérieur à 35 heures. Cependant, les adolescents âgés de 14 ans au moins peuvent effectuer, pendant les vacances scolaires d'au moins 14 jours, des travaux légers et non dangereux. Dans ce cas, ils doivent bénéficier d'un repos continu égal au minimum à la moitié de la durée totale des vacances. Pour les moins de 16 ans, une autorisation de l'inspecteur du travail doit être accordée dans un délai de 8 jours à dater de la demande (voir adresse ci-contre). Le plus souvent, les employeurs exigent l'âge minimum de 18 ans.

Même pour une courte période, l'employeur est tenu de vous faire signer une déclaration d'embauche et un contrat de travail. Cela vous donnera droit à une couverture sociale, à d'éventuelles allocations chômage et, surtout, vous permettra d'être protégé en cas d'accident. Les contrats de travail doivent comporter des clauses précises comme la désignation de l'emploi occupé ou le montant de la rémunération. L'employeur doit également fournir un bulletin de salaire mensuel ainsi qu'un certificat de travail à la fin de votre contrat. S'il y a conflit ou besoin d'information, l'Inspecteur du travail est la première personne à contacter à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace (DIRECCTE).

TROUVER MON EMPLOI

C'est malin...

Décrocher un job, c'est bénéficier des mêmes droits individuels que les autres salariés de l'entreprise. Même si vous êtes étudiant, vous signez un contrat de travail.

La DIRECCTE a plusieurs sites en Alsace pour accueillir le public et répondre par téléphone aux questions relatives au droit du travail.
http://grand-est.direccte.gouv.fr/

- DIRECCTE Unité Départementale du Bas-Rhin
  6 rue Gustave Adolphe Hirn
  67085 STRASBOURG CEDEX
  Tél : **03 88 75 86 86**

- DIRECCTE Unité Départementale du Haut-Rhin
  Cité administrative
  3, rue Fleischhauer
  68026 COLMAR CEDEX
  Tél : **03 89 24 81 37**

- Inspection du Travail
  Cité administrative Coehorn - Bât A
  68091 MULHOUSE CEDEX
  Tél : **03 68 35 45 00**

Le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social met en ligne sur son site Internet des fiches pratiques sur le droit du travail :
www.travail-emploi.gouv.fr

Me loger

Concilier petit budget et nid douillet s'apparente à une course d'obstacles et demande de s'y prendre à l'avance. Frapper à la bonne porte, savoir déjouer les pièges, évaluer le loyer... sont autant d'étapes décisives.
Les intermédiaires et les aides ne manquent pas : explorer toutes les possibilités et s'offrir un minimum d'organisation restent les meilleurs moyens pour trouver la solution qui vous convient.

1 LA RECHERCHE INDIVIDUELLE

Les organismes HLM

Il n'est pas toujours facile d'obtenir un logement HLM. Les conditions d'attributions sont strictes : patience et ténacité sont de rigueur.

Les listes d'attente sont parfois longues et de nombreux justificatifs sont réclamés : feuilles de paie, avis d'imposition, fiche d'état civil, titre de séjour si vous êtes étrangers…
Désormais, une seule demande est à déposer pour l'ensemble des organismes HLM. Un numéro unique départemental est attribué au demandeur.
La demande de logement social peut se faire en ligne notamment à l'adresse suivante :
www.demandedelogement-alsace.fr

Attention :
↳ **Cette demande a une durée de validité de 12 mois et doit être renouvelée 1 mois avant la date de son expiration.**
↳ **Penser à mettre à jour la demande en cas de changement d'adresse, de composition familiale, de situation professionnelle…**

LOGEMENTS HLM DANS LE BAS-RHIN

Offices publics HLM

• CUS HABITAT
Pôle de l'Habitat Social
24, rue de l'Hôpital - CS 70128
67028 STRASBOURG
Tél : **03 88 21 17 00**
www.cushabitat.fr

• OPUS 67
Office public d'urbanisme social
15 rue Jacob Mayer CS 770 004
67037 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 88 27 93 00**
www.opus67.fr

Entreprises sociales pour l'Habitat (ESH)

• BATIGERE NORD-EST
15-17 avenue du Rhin
67089 STRASBOURG
Tél : **03 88 52 88 04 / 00**
www.batigere.fr

• DOMIAL
2 rue Paul Reiss
67085 STRASBOURG
Tél : **03 88 21 18 90**
www.domial.fr
Agences sur Haguenau, Sélestat et Colmar.

• ICF NORD-EST
13 rue du Bain aux Plantes
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 22 51 95**
Seule l'antenne de Paris peut indiquer les logements vacants.
Tél : 01 55 33 96 00 ou 03 88 23 84 30
www.icfhabitat.fr/nord-est/

• IMMOBILIERE 3 F
8 rue Alfred Seyboth
67067 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 68 33 25 25**
www.groupe3f.fr

ME LOGER

• LA STRASBOURGEOISE HABITAT
SA d'HLM
Siège et accueil des locataires :
186 route des Romains - CS 93023
67033 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 88 10 00 20**
www.la-strasbourgeoise-habitat-hlm.fr

• LOGIS EST
3 rue du Travail
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 75 36 07 ou 03 88 75 53 00**
www.logiest.fr

• NEOLIA
20 avenue de la Paix - CS 50033
67085 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 90 20 55 80**
www.neolia.fr

• LE NOUVEAU LOGIS DE L'EST
SA d'HLM
2 rue Adolphe Seyboth
67080 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 88 22 76 88** ou **0972 676 610**
www.nlest-groupesni.fr

• SOMCO ESH
Société Mulhousienne des Cités Ouvrières
6 rue Staedel
67100 STRASBOURG
Tél : **03 90 40 47 37**
www.esh-somco.fr

Sociétés d'économie mixte d'HLM

• SEML OBERNAI HABITAT
34 rue du Maréchal Koenig
67210 OBERNAI
Tél : **03 88 95 56 76**
www.obernai-habitat.fr

• FOYER MODERNE SCHILTIGHEIM
45 route du Général de Gaulle - BP 40045
67306 SCHILTIGHEIM CEDEX
Tél : **03 88 19 25 70**
www.foyer-moderne.com

• HABITATION MODERNE
SA d'HLM
24 route de l'Hôpital - CS 30062
67027 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 88 32 52 10**
www.habitationmoderne.org

• SIBAR – Société Immobilière du Bas-Rhin
4 rue Bartisch
67100 STRASBOURG
Tél : **03 88 65 81 90**
www.sibar.fr

Coopératives HLM

• HABITATS DE L'ILL
Siège : 7 rue Quintenz - BP 90115
67403 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tél : **03 88 66 40 16**
www.habitatdelill.fr

• SOCOLOPO
Société Coopérative de Logements Populaires
Parc des Poteries
27 rue Mme Tussaud
67200 STRASBOURG
Tél : **03 90 20 44 50**
www.socolopo.org

LOGEMENTS HLM DANS LE HAUT-RHIN

Offices publics HLM

• HABITATS DE HAUTE ALSACE
Siège : 73 rue Morat - BP 10049
68001 COLMAR CEDEX
Tél : **03 89 22 93 00**
www.hha.fr
Agences : Colmar, Guebwiller, Lutterbach, Huningue et Horbourg-Wihr.

• POLE HABITAT CENTRE ALSACE
Siège : 27 avenue de l'Europe - BP 30334
68006 COLMAR CEDEX
Tél : **03 89 22 77 22 / 04**
(dernier numéro permet de prendre rdv)
www.polehabitat-alsace.fr

• MULHOUSE HABITAT
Siège : 20 boulevard de la Marseillaise - BP 1429
68071 MULHOUSE CEDEX 1
Tél : **03 89 36 28 40**
www.mulhouse-habitat.fr
Agences : Bourtzwiller, Côteaux, Drouot, Miroir et Wolf

• VAL D'ARGENT HABITAT
62 rue Wilson - BP5
68160 STE MARIE AUX MINES
Tél : **03 89 58 72 82**

• SAINT LOUIS HABITAT
44 rue de Mulhouse
68300 SAINT LOUIS
Tél : **03 89 67 96 67**
www.saint-louis-habitat.fr

Entreprises Sociales pour l'Habitat

• BATIGERE NORD- EST
18 place de la Concorde
68100 MULHOUSE
Tél : **03 89 36 63 23**
(*numéro de tél lorsque l'on cherche un logement*)
www.batigere.fr

• DOMIAL groupe PLURIAL
Siège : 25 place du Capitaine Dreyfus - CS 90024
68025 COLMAR CEDEX
Tél : **03 89 30 80 80**
www.domial.fr
Agences sur Mulhouse et Thann.
Les personnes cotisant au 1% logement bénéficient d'avantages spécifiques (recherche de logement, taux réduit pour prêt travaux, taux réduit en cas d'achat de logement ...).

• ICF HABITAT NORD-EST
Contacter l'antenne de Strasbourg

• IMMOBILIERE 3F
Bureau de Mulhouse
22 rue Henri Matisse
68200 MULHOUSE
Tél : **03 68 33 25 25 (service clientèle)**
www.groupe3f.fr

• LOGI EST
- 7 avenue Foch
  68100 MULHOUSE
  Tél : **03 89 56 00 36**
- 58 avenue de la République
  68000 COLMAR
  Tél : **03 89 21 65 30**
  www.logiest.fr

• LE NOUVEAU LOGIS DE L'EST
93 A avenue de Lutterbach - BP 2535
68200 MULHOUSE
Tél : **0972 676 610**
www.nlest-groupesni.fr

• NEOLIA
48 rue Franklin
68100 MULHOUSE
Tél : **03 89 36 72 20**
www.neolia.fr
Agence à Kingersheim.

• SOMCO ESH
20 Porte du Miroir
BP1271
68055 MULHOUSE CEDEX
Tél : **03 89 46 20 20**
www.esh-somco.fr

Coopérative HLM

• COLMAR HABITAT
33, rue de la Houblonnière - BP 20306
68006 COLMAR CEDEX
Tél : **03 89 20 32 20**
www.colmarhabitat.com

C'est malin...

Pour mener votre recherche :
• Commencez votre recherche plusieurs mois à l'avance, quand c'est possible.
• Venez passer quelque temps dans votre future ville, vous multiplierez vos chances de trouver rapidement.
• Procurez-vous un plan de la ville (disponible gratuitement à l'office du tourisme).
• Soyez à la « sortie » des journaux de petites annonces (si une offre vous intéresse, téléphonez le jour même).
• Tracez-vous un itinéraire des agents immobiliers que vous voulez rencontrer.
• Préparez une liste de toutes les questions que vous voulez poser, par téléphone ou lors des visites.
Adresse du logement, état général, superficie exacte, orientation, montant des charges... Cette simple précaution évitera souvent de vous déplacer pour rien.

Les petites annonces Presse

Il existe en Alsace deux titres de presse quotidienne régionale : les Dernières Nouvelles d'Alsace et l'Alsace qui proposent des petites annonces classées dans leurs colonnes ainsi que sur leur site internet.

• DNA Dernières Nouvelles d'Alsace
• Journal l'Alsace
  www.iookaz.com
  www.iookaz.com/Recherche/Immobilier
(sélectionner la région Alsace puis l'onglet immobilier)
• Le Paru Vendu
  www.paruvendu.fr
• Top Annonces
  www.topannonces.fr (catégorie : immobilier)
• L'Echo d'Alsace
  www.echodalsace.com

ME LOGER

Les agences immobilières et centres de location de particulier à particulier

C'est malin…
«Attention aux marchands de listes…»
Certaines sociétés vendent jusqu'à 450 € des listes de logements « à louer » .
Avant de vous vendre une liste de logements, l'organisme doit vous faire signer un contrat indiquant les caractéristiques du logement recherché, la quantité et le mode de communication des annonces (sur place, courrier, téléphone...), le coût de la prestation. Vous pouvez faire ajouter une clause mentionnant l'obligation pour l'organisme de vous rembourser s'il ne vous présente pas au moins quatre adresses de logement correspondant à votre demande. Malgré ces précautions, les problèmes sont fréquents, et vous risquez de payer par avance pour un résultat aléatoire.

Membres d'une profession strictement réglementée, les agents immobiliers servent d'intermédiaires entre propriétaires et locataires. Ils font payer leurs services : leur « commission » correspond pour le locataire à environ un mois de loyer (un peu plus pour un studio).

Choisissez de préférence celles qui font partie d'un réseau, tel celui de la Fédération nationale de l'immobilier, qui propose sur son site Internet (**www.fnaim.fr**) la liste des agences affiliées et une sélection d'offres.

Montrer patte blanche...
Pour vous présenter au propriétaire (particulier, agence, notaire...), plusieurs éléments seront pris en compte : votre présentation, votre motivation, et vos possibilités financières. Préparez un dossier composé ainsi :
• Des justificatifs de ressources, vos 3 derniers bulletins de salaire, votre dernier avis d'imposition, et le cas échéant vos dernières quittances de loyer et une attestation de votre employeur.
• Des renseignements sur l'aide au logement dont vous êtes susceptible de bénéficier.
• L'accord d'une personne qui accepte de se porter caution pour le cas où on vous le demanderait, c'est-à-dire qui prend la responsabilité de s'engager devant la loi à régler le loyer en cas d'impayé.

2 LOGEMENT DES ETUDIANTS

Les « cités-U » : des loyers imbattables… sous certaines conditions. Les CROUS (Centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires) gèrent des résidences traditionnelles et proposent également des hébergements en chambres, en studios. Les logements sont loués pour 9 à 12 mois. La demande doit être renouvelée chaque année.

Dans les résidences traditionnelles, les étudiants sont logés en chambres individuelles et disposent d'une cuisine et de douches à l'étage.

Dans les nouvelles résidences, les étudiants sont logés en studios comprenant un coin cuisine et une salle de bains. Dans toutes, on trouve des salles de détente, de travail, salle informatique, tv, et une laverie automatique.

L'attribution d'un logement dépend de vos revenus ou de celui de vos parents, de la réussite universitaire, de l'éloignement entre l'habitation actuelle et le futur lieu d'études et éventuellement du nombre d'enfants à charge. Il faut être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ou une section d'établissement ouvrant droit au régime de la Sécurité sociale étudiante. Vous devez présenter un dossier social étudiant (DSE), qui permet d'effectuer simultanément sur le site : www.messervices.etudiants.gouv.fr la demande de bourse de l'enseignement supérieur et la demande de logement. Les étudiants étrangers disposent également de quelques places et doivent s'adresser directement au CROUS pour plus d'informations.

CROUS et CLOUS en Alsace

• CROUS
Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
1, quai du Maire Dietrich - BP50168
67004 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 88 21 28 00** - **09 69 39 19 19** (questions bourse ou logement)
www.crous-strasbourg.fr

• CLOUS
Centre local des œuvres universitaires et scolaires
Maison de l'étudiant - 1, rue Werner
68093 MULHOUSE CEDEX
Tél : **03 89 55 72 29 / 20**
www.crous-strasbourg.fr
clous.mulhouse@laposte.net

A. Les cités universitaires gérées par le CROUS

Dans le Bas-Rhin

• Cité universitaire de la Robertsau
14, rue de la Wantzenau - BP50024
67085 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 88 45 88 00 / 17** (Accueil/Secrétariat)
cu.robertsau@crous-strasbourg.fr
www.crous-strasbourg.fr

• Cité universitaire de la Somme
13, rue de la Somme
67000 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 88 61 12 45**
accueil.somme@crous-strasbourg.fr

• Cité universitaire Paul Appel
8, rue de Palerme - BP60017
67084 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 88 15 54 00/15** (accueil / secrétariat)
loge.paulappel@crous-strasbourg.fr
http://crous-strasbourg.fr

• Cité universitaire Gallia
1, boulevard de la Victoire
67084 STRASBOURG
Tél : **03 88 21 28 50**
accueil.gallia@crous-strasbourg.fr
http://crous-strasbourg.fr

• Cité universitaire Alfred-Weiss-1
7, quai du Bruckhof
67100 STRASBOURG
Tél : **03 88 34 99 00/04** (accueil / secrétariat)
cu.alfredweiss@crous.u-strasbg.fr

• Cité universitaire Alfred-Weiss - 2
4, rue du Vieil Armand
67100 STRASBOURG
Tél : **03 88 34 99 00/04** (accueil / secrétariat)
cu.alfredweiss@crous.u-strasbg.fr

Dans le Haut-Rhin

• La cité universitaire Mulhouse
11, rue des Frères Lumière
68093 MULHOUSE CEDEX
Tél : **03 89 55 72 29**
www.uha.fr

• La cité universitaire Colmar
Résidence Pasteur
28 avenue de Rome
68000 COLMAR
Tél : **03 89 22 77 14**
La cité universitaire est gérée par La Colmarienne du Logement.

Les résidences studios universitaires

Dans le Bas-Rhin

• Résidence Les Flamboyants - Résidence de l'Esplanade
8, rue Jean Henri Schnitzler
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 15 54 00**
accueil.flamboyants@crous-strasbourg.fr

• Résidence Les Cattleyas
2, rue du Vieil Armand
67100 STRASBOURG
Tél : **03 88 34 99 00**
cu.cattleyas@crous-strasbourg.fr

• Résidence Les Agapanthes
58, rue Schott
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 45 88 20**

• Résidence du Bruckhof
130, avenue du Rhin
Bâtiment G
67100 STRASBOURG
Tél : **03 88 34 99 04**
cu.bruckhof@crous-strasbourg.fr

ME LOGER

• Résidence Les Héliotropes
78, route du Rhin
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Tél/Fax. : **03 88 67 80 18**
http://crous-strasbourg.fr

• Résidence pour alternants
22, route du Rhin
67400 ILLKIRCH
Tél : **03 88 21 13 37**
residencealternants@crous-strasbourg.fr

• Résidence Les Houblonnières
5, rue Saint Charles
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : **03 88 45 88 20**
cu.robertsau@crous-strasbourg.fr

Dans le Haut-Rhin

• Les Hauts de l'Illberg
13, rue des Frères Lumière
68350 BRUSTATT
Tél : **03 89 55 72 29**

• Katia et Maurice KRAFFT
40,42,44,46 boulevard Stoessel
68200 MULHOUSE
Tél : **03 89 55 72 29**

• Résidence Master/Doctorat
50, bd Stoessel
68200 MULHOUSE
Tél : **03 89 55 72 29**

Les résidences conventionnées par la Colmarienne du Logement

• Résidence Molière
1, rue de Berlin et 44 avenue de Paris
68000 COLMAR

• Résidence Le Surf
73 - 73B, route de Neuf-Brisach
68000 COLMAR

• Résidence la Ruche
2, rue Jacquard
68000 COLMAR

• Le Home des Infirmières
31-35 Avenue de la Liberté
68000 Colmar

Pour en savoir plus contacter La Colmarienne du Logement au 03 89 22 77 04

B. Les foyers d'étudiants

A mi-chemin entre le cocon familial et l'indépendance, les foyers s'adressent généralement à un public ciblé. Certains sont mixtes, d'autres sont réservés aux jeunes filles ou aux garçons, avec parfois une limitation d'âge. Les dates d'inscription varient d'un foyer à l'autre, mais il est prudent de commencer ses recherches dès janvier pour la rentrée suivante. Il n'existe pas d'organisme centralisant les offres et les demandes.

a) Les Foyers confessionnels

Dans le Bas-Rhin

• Aumônerie Universitaire Catholique
Centre Bernanos
30, rue du Maréchal Juin
67000 STRASBOURG
Tél : **06 42 53 89 45**
aumonerieuniversitaire@gmail.com

• Aumônerie Universitaire Protestante
Au foyer le Sept
7, avenue de la Forêt Noire
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 61 07 23 / 03 88 61 51 78**
contact@aup-strasbourg.fr
www.aup-strasbourg.fr

• Foyer catholique Saint-Bernard
4 boulevard Jean-Sébastien Bach
67000 STRASBOURG
Tél : **07 68 97 98 69**
(contact : Frère BAMOGO Bernard)
foyer.saintbernard@gmail.com
Uniquement pour les jeunes hommes entre 18 et 30 ans.

• FEC-Foyer de l'Etudiant Catholique
17, place Saint-Etienne
67081 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 88 35 36 20 - 06 81 04 90 50**
contact@fec-strasbourg.org
www.fec-strasbourg.org

• Foyer Saint-Maurice
1, rue de Reims
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 61 16 57**
Responsable du foyer : Mr Guy HEINTZ
stmaurice.strasbourg@wanadoo.fr

• Grand Séminaire
2, rue des Frères - BP 50010
67081 STRASBOURG
Tél : 03 88 36 03 28
gdsem.stg@free.fr
Uniquement pour les jeunes hommes

• Résidence Universitaire Nideck
33 rue de la Kurvau
67100 STRASBOURG
Tél : **03 88 55 93 40 ou 06 83 30 44 03**
residencenideck@gmail.com
http://residence-nideck.org/
Uniquement pour les jeunes hommes

• Résidence Imsthal
3, rue Richard Brunck
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 35 78 98**
atesimsthal@gmail.com
www.foyerimsthal.fr
Uniquement pour les jeunes filles.

• Séminaire Protestant (STIFT)
1Bis, quai Saint-Thomas – BP 80022
67081 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 88 25 90 26/25**
www.lestift.org
3 sites : 1Bis, quai Saint-Thomas / Villa Wilhelmitana : 4 rue des Hannetons / Annexe de la Paroisse St Thomas : 11 rue Martin Luther
Foyer mixte

Dans le Haut-Rhin

• Foyer Sainte-Marie
Association France Carrefour
14, rue Maimbourg - **68000 COLMAR**
Tél **: 03 89 80 79 18**
www.foyeretudiantcolmar.fr
associationfrancecarrefour@gmail.com

b) Les Foyers étudiants

Dans le Bas-Rhin

A Strasbourg

• Le Sturm
Foyer : 2a, rue Salzmann
Résidence : 4, rue Salzmann
Annexe : 1, rue du Temple Neuf
Annexe 1C : Quai Saint Thomas
Annexe 1 : rue de la Monnaie
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 15 76 00**
foyer.sturm@wanadoo.fr
www.foyerjeansturm.com

• Maison de l'Étudiante
7, boulevard de la Victoire
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 35 32 67**
mde2@wanadoo.fr
https://mde-strasbourg.eu

• Résidence de la Marne
7, rue de la Somme
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 61 60 68**
d.jantet@lsh67.fr
www.la-strasbourgeoise-habitat-hlm.fr

Aux environs de Strasbourg

• Résidence Parc Innovation
79 et 81, route du Rhin
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tél : **03 88 66 04 88**
m.naitchabane@lsh67.fr
www.la-strasbourgeoise-habitat-hlm.fr

• Résidence des Provinces
1, place de Savoie
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : **03 88 33 05 55**
l.felder@lsh67.fr
www.la-strasbourgeoise-habitat-hlm.fr

Dans le Haut-Rhin

• Foyer Pasteur
28, Avenue de Rome
68000 COLMAR
Tél : **03 89 22 77 04**
logement.etudiant@polehabitat-alsace.fr
www.polehabitat.alsace.fr

A savoir ...
Les tarifs pratiqués dans les foyers d'étudiants varient d'un établissement à l'autre en fonction du confort et des conditions de logement (demi-pension, pension complète...).

c) Résidences privées (hors HLM)

Vous ne faites pas partie des heureux élus qui ont obtenu un toît dans les résidences du CROUS, ou vous vous y prenez trop tard ? Il reste encore une solution, celle des résidences privées. Elles sont plus chères car installées dans des immeubles de construction récente et proposant de nombreux services. Côté services payants, toutes les résidences possèdent une laverie automatique, une cafétéria ou un distributeur de boissons et parfois même un point phone, un service petit déjeuner, une photocopieuse,

un service ménage et location de TV. La demande est à faire directement auprès de l'organisme.

Dans le Bas-Rhin

■ Résidence gérée par Nexity Studea Lyon
Nexity Studea
Tél : **0820 830 820**
www.nexity.fr
• Studéa Winston 2
25/27, rue de Londres - Strasbourg

■ Résidences gérées par Nexity :
Agence Nexity - Halles
11, place des Halles - Strasbourg
Tél : 03 88 37 57 30
• Résidence Etudiants Le Janet
2, rue Paul Janet - Strasbourg
• Le Wilson
17, rue de Bouxwiller - Strasbourg
• Résidence de Mai
3-5, impasse de Mai - Strasbourg
• Résidences 301 /301 BIS/301 TER
301, avenue de Colmar - Strasbourg
• Le Saint Erhard
4, rue de Dornach - 36, rue Saint-Erhard - Strasbourg
• Villa Europa
79, route des Romains - Strasbourg
• Résidence du Vieux Marché aux Vins
4, rue du Vieux Marché aux Vins - Strasbourg
• L'Horizon
12, rue de Rome - Strasbourg

■ Résidences gérées
par Gest'home à Strasbourg
Gest'Home
12, rue du 22 Novembre - **67000 STRASBOURG**
Tél : **03 88 24 91 91**
ou 03 88 24 91 98 (service location)
http://gesthome.com - gesthome@gesthome.com
Sur le site sélectionner dans les différents onglets : appartement, location, +1 pièce, et les studios disponibles apparaîtront.
Ces derniers sont situés sur 3 adresses différentes :
- Résidence Wolf au 10 rue Sainte Anne
- Rue du Faubourg National
- Rue Sainte Élisabeth (près de la cathédrale)
- 3 rue Mercière (studios meublés)

■ La Boîte à Bougies
- Résidence les Vanneaux
2A et 2B rue de la Rheinmatt
67000 STRASBOURG
- Résidence de la Boîte à Bougies
7, rue de la Boîte à Bougies
67100 STRASBOURG
- Le Chalet alsacien
4, rue de Rheinmatt
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 34 51 07**
06 08 93 79 80 ou 06 83 13 41 25
laboiteabougies@wanadoo.fr
www.boiteabougies.com

■ Les Estudines
67000 STRASBOURG
www.estudines.com
- Les Estudines Européennes
29, rue Déserte
Tél : **03 88 22 03 79**
strasbourg.europeennes@estudines.com
- Les Estudines Kléber
16, rue Hannong
Tél : **03 88 32 64 76**
strasbourg.kleber@estudines.com
- Les Estudines Presqu'île Malraux
51 rue de la Presqu'île A. Malraux
Tél : **03 88 32 64 76**

■ Résidence étudiante "Bethesda"
1, rue du Général Ducrot
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 36 86 37
pacagest@wanadoo.fr
www.pacagest.fr

■ Résidence Churchill
5, rue de Munster
67100 STRASBOURG
Tél : **03 90 41 07 94**
info@churchill-nobel.fr
www.churchill-nobel.fr

■ Résidence Le Nobel
12, rue Fréconrupt
67100 STRASBOURG
Tél : **03 90 41 07 94**
www.churchill-nobel.fr

■ Relais des étudiants
Siège social
2, rue de l'Industrie
67114 ECHAU
Tél : **03 88 64 03 92**
info@relais-etudiants.com
www.relais-etudiants.com

• Résidence le 77
77, avenue de Colmar - Strasbourg
• Le Côté Pair du Boulevard
8,10 et 18, Boulevard de Nancy - Strasbourg
• Le Relais de la Krut
1, rue Adolf Wurtz - Strasbourg
• Le Relais Porte Blanche
33, boulevard de Nancy - Strasbourg
• Le Relais des Bonnes Gens
17, rue des Bonnes Gens - Strasbourg
• Le Relais de l'Observatoire
12, rue Charles Gerhardt - Strasbourg
• Le Relais Bartholdi
129, avenue de Colmar - Strasbourg

Communauté Urbaine de Strasbourg

■ Immobilière Goethe
Tél : 03 88 24 24 88
florian.peraldi@orange.fr
• Résidence de l'Espace Européen
2, rue Marc Seguin
67800 BISCHHEIM
info@residence-espaceeuropeen.fr

■ Les Facultés
9-13, impasse des Airelles - Gerée par Nexity
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tél : **03 88 37 57 30**
Gérée par Nexity - 11, place des Halles à Strasbourg

■ Le Massenet
44, route Burkel - Gerée par Nexity
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tél : **03 88 37 57 30**
Gérée par Nexity - 11, place des Halles à Strasbourg

■ Résidence étudiante Jean Monnet
7, chemin du Routoir
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tél : **03 88 75 36 07**
franciane.nevraumont@logiest.fr
www.logiest.fr/programmes/residence-illkirch
Gérée par Logi-Est

■ Résidence "Les Terrasses de l'Europe"
1, Au Canal
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : **03 88 24 91 98**
Gérée par Gest'home - 12, rue du 22 Novembre Strasbourg
Tél : 03 88 24 91 91 - http://gesthome.com

Dans le Haut-Rhin

A Colmar

■ Nexity Colmar
15, Place Jean de Lattre de Tassigny
68000 COLMAR
Tél : **03 89 20 28 78**
L'agence ne gère pas de résidence étudiante comme à Mulhouse. Propose des studios F1, F2…de particuliers.

A Mulhouse

■ Résidence étudiante Les Belles Années Mulhouse Le Quai
45 rue de la Fonderie
68100 MULHOUSE
Tél : **04 78 63 55 55**
contact@pure-gestion.com
www.pure-gestion.com/residence-etudiant

■ Résidence Douves et Berges
28 Quai des Cigognes
68100 MULHOUSE
Tél : **03 89 45 13 13 ou 03 89 36 28 40**
www.m2a-habitat.fr

■ Les résidences MGEL Logement MGEL
Agence de Mulhouse
14, rue Jacques Preiss
68100 MULHOUSE
Tél : **03 89 56 64 09 (en période estivale) ou 03 83 54 32 67 (à l'année)**
contact.mulhouse@mgellogement.fr
www.mgellogement.fr

• Résidence Camille Saint-Saëns
14, rue Jacques Preiss
68100 MULHOUSE
• Résidence Paul Cezanne
30, rue du Manège
68100 MULHOUSE

■ Résidences gérées par Nexity Mulhouse : Nexity Mulhouse
105, avenue de Colmar
68200 MULHOUSE
Tél : **03 89 33 10 36**
www.nexity.fr

- Kennedy I
  34, avenue Kennedy
  68100 MULHOUSE
- Kennedy II
  7, avenue Kennedy
  68200 MULHOUSE
- Résidence Edison
  9, Rue des Frères Lumières
  68350 BRUNSTATT
- Résidence Bois des Philosophes
  9, rue des Frères Lumière
  68350 BRUNSTATT
  Bailleurs privés. Située sur le campus.

■ Résidence Suit'Etudes
La Fonderie
41, rue François Spoerry
68100 MULHOUSE
Tél : **03 89 65 97 89**
Gérée par l'Agence Citya Mulhouse

A savoir…
Si la co-location vous tente, sachez qu'il est possible de consulter des offres ou de passer son annonce sur quelques sites dédiés au logement ou aux étudiants :
- www.adele.org
- www.appartager.com
- www.entreparticuliers.com
- www.mapiaule.com

Association 1 foyer 2 âges - Maison des Aînés
9 place Kléber
67000 STRASBOURG
Tél : 06 85 12 14 00 ou 03 88 32 91 39
Email : 1foyer2ages@free.fr
http://1foyer2ages.free.fr/
Association 1 foyer 2 âges - Espace des Aînés « La Licorne » (nouvelle antenne)
67400 ILLKIRCH – GRAFFENSTADEN
Permanence le mercredi de 9h00 à 12h00

Annonces de propriétaires via l'université

Si vous recherchez plus d'indépendance, la solution : louer une chambre ou un studio en ville. Sachez que le CROUS Strasbourg, les mutuelles étudiantes, le pôle universitaire européen, le bureau des élèves de certaines écoles proposent des services logements sous la forme d'annonces de propriétaires.

Les mutuelles étudiantes

Les mutuelles étudiantes proposent des logements émanant de propriétaires privés ou d'agences immobilières partenaires. Ces services sont réservés à leurs adhérents.

- LMDE (La Mutuelle des Etudiants)
  Tél : **0969 369 601**
  www.lmde.com
  http://bonsplans.lmde.fr/logement.html

  La LMDE propose à ses adhérents une « Couverture Logement Etudiant » : elle se porte garant pour l'étudiant, et prend en charge le dépôt de garantie. Elle édite chaque année un guide complet pour franchir toutes les étapes de l'installation dans un logement indépendant.

- MGEL (La Mutuelle Générale des Etudiants de l'Est)
  www.mgel.fr
  www.mgel.fr/logement/annonces.php (lien direct vers les offres)

3 LOGEMENT DES JEUNES TRAVAILLEURS

Les foyers ne sont pas des lieux d'hébergement de longue durée, mais plutôt des relais dans l'attente d'un logement à soi. La durée du séjour est très variable, elle dépend de la situation de chacun et peut aller de quelques jours à un an, voire plus. Un accompagnement à la recherche d'un logement pérenne est proposé.
Les FJT se sont modernisés dernièrement et disposent généralement de petits appartements meublés, de studios ou de chambres, équipés de sanitaires et de kitchenettes. Les jeunes accueillis ont entre 16 et 30 ans. Ils peuvent être en situation d'emploi, stagiaires en formation initiale ou continue, ou même demandeurs d'emploi.
Quelques foyers peuvent accueillir des couples, ou des personnes isolées avec un enfant. Certains sont équipés pour recevoir des handicapés.
Les jeunes travailleurs résidant en FJT peuvent bénéficier de l'aide personnalisée au logement (APL) ou de l'allocation de logement à caractère social (ALS).

A savoir… Le loyer en FJT / Résidence Sociale
Dans les foyers, on ne parle pas de loyer mais de redevance. Celle-ci comprend la location plus l'ensemble des charges (eau, électricité, gaz, chauffage) et également le mobilier, le blanchissage des draps et l'entretien des parties communes.

Dans le Bas Rhin
A Strasbourg

• Adoma
Direction Territoriale Alsace des Foyers Adoma
2A, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 25 51 12
www.adoma.fr
Pour trouver un logement chez Adoma, sélectionnez sur le site :
- le type de logement souhaité
- la région
- le département
Si vous identifiez un logement susceptible de vous convenir, vous pouvez même faire une demande enligne afin de gagner du temps (attention certains documents seront à fournir).

• Amitel
Siège : 8, rue de Soleure
67085 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 36 15 28
infos@ amitel.eu
www.amitel.eu
Nouveauté: Résidence Junior Alter & Toit pour les 18-30 ans.

• Association Foyer Notre Dame
Siège : 3, rue des Echasses - BP 90070
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 22 70 90
siege@foyernotredame.org
www.foyernotredame.org
- Foyer Notre Dame à Strasbourg
Tél 03 88 32 47 36
animatrices@foyernotredame.org
- Résidence Saint Expupéry à Illkirch Graffenstaden
Tél : 03 88 40 92 24
residence.saintexupery@foyernotredame.org
- Centre Tomi Ungerer
6 avenue Racine
67200 STRASBOURG
Tél : 03 90 41 05 15
residence.ungerer@foyernotredame.org

Aux environs

• Foyer Pour Handicapés Moteurs de l'APF
1, route du Cor de Chasse
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tél : 03 88 67 33 94
Accueil temporaire de 2 à 3 semaines maximum par année. Une notification de la MDPH est indispensable avant d'être accueilli.

• Résidence Parc Innovation
81, route du Rhin
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tél : 03 88 66 04 88
m.naitchabane@lsh67.fr
www.la-strasbourgeoise-habitat-hlm.fr

• Résidence des Provinces
1, place de Savoie
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03 88 33 05 55
Fax : 03 88 83 32 54
l.felder@lsh67.fr
www.la-strasbourgeoise-habitat-hlm.fr

Dans le Haut-Rhin

A Mulhouse

• Les Foyers Adoma
2A, avenue de Lausanne
67000 STRASBOURG
Tél : 03 90 22 93 60
www.adoma.fr

Pour trouver un logement chez Adoma, sélectionnez sur le site :
- le type de logement souhaité
- la région
- le département

• Les Foyers Aleos
1, avenue Kennedy – CS 91025
68050 MULHOUSE CEDEX
Tél : 03 89 333 777
contact@aleos.asso.fr
www.aleos.asso.fr
Pour trouver un logement chez Aléos, sélectionnez sur le site :
- l'onglet : "Vous cherchez un logement ?"
- puis sélectionnez : " Découvrez nos résidences"
Vous pourrez ainsi avoir un aperçu des différentes résidences proposées par Aléos avec indication immédiate des frais de location charges comprises.
Si vous identifiez un logement susceptible de vous convenir, vous pouvez même faire une demande en ligne afin de gagner du temps (attention certains documents seront à fournir).

Adresses complémentaires

• CAP'LOJI
CLLAJ - Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
1, rue de Soleure
67085 STRASBOURG
Tél : 03 88 36 38 52
www.caploji.eu
contact@caploji.eu

ME LOGER

Ce service dépasse l'accompagnement direct d'une personne en insertion locative ou en recherche temporaire d'hébergement. Il s'agit également de centraliser l'offre et la demande, d'animer un réseau d'acteurs tout en développant les compétences en information logement jeunes et de former/informer trimestriellement les acteurs proposant de l'information logement jeunes.

C'est malin...

Il arrive qu'en plus de l'hébergement, les foyers de jeunes travailleurs proposent des ateliers de recherche d'emploi, une aide pour les démarches administratives ou un accompagnement dans la recherche d'un logement. C'est le cas, par exemple des SLJ (service logement jeunes et des CLLAJ), qui peuvent également apporter une aide sous forme de prêt ou de garantie.

4 HEBERGEMENT TEMPORAIRE

En formation ou en stage pour quelques mois ou quelques jours? Voici les lieux en mesure de vous proposer un hébergement temporaire.

a) Les auberges de jeunesse en Alsace

Elles vous accueillent pour la plupart toute l'année. Il est toutefois nécessaire d'être titulaire de la Carte auberge de jeunesse.

Deux fédérations coexistent : la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (F.U.A.J.) et la Ligue Française des Auberges de Jeunesse (L.F.A.J.).

www.fuaj.org
www.auberges-de-jeunesse.com

Dans le Bas-Rhin

- Auberge de jeunesse Saverne
  Château des Rohan
  67700 SAVERNE
  Tél : 03 88 91 14 84
  aj-saverne@free.fr
  www.aj-saverne.com

- Auberge de jeunesse « 2 Rives »
  9, rue des Cavaliers
  67000 STRASBOURG
  Tél : 03 88 45 54 20
  strasbourg.2rives@hifrance.org

Dans le Haut-Rhin

- Auberge Jeunesse de Mulhouse
  37 rue de l'Illberg
  68100 MULHOUSE
  Tél : 03 89 56 23 62
  responsable@aubergejeunesse-mulhouse.com

- Auberge de Jeunesse Mittelhardt
  2, rue Pasteur
  68000 COLMAR
  Tél : 03 89 80 57 39
  auberge.jeunesse@colmar.fr

- Auberge de jeunesse Dynamo
  La Schellimatt
  68610 LAUTENBACH
  Tél : 07 68 25 53 96
  dynamolaschellimatt@yahoo.fr
  www.ajdynamo.fr

b) Centres de l'UCRIF en Alsace

UCRIF Etapes jeunes proposent également des centres d'hébergement consultables sur leur site : **www.ethic-etapes.fr** et notés ci-dessous :

Centres de l'UCRIF en Alsace

- CIARUS
  7, rue Finkmatt
  67000 STRASBOURG
  Tél : 03 88 15 27 88
  www.ciarus.com

- Le château du liebfrauenberg
  220, rue du Château
  Centre de rencontres - BP 9
  67360 GOERSDORF
  Tél : 03 88 09 31 21
  contact@liebfrauenberg.com
  www.ethic-etapes-liebfrauenberg.com

- Centre de Mittelwihr
  16, rue du Bouxhof
  68630 MITTELWIHR
  Tél : 03 89 47 93 09
  www.mittelwihr.com

c) Autres structures

D'autres structures peuvent être intéressantes à contacter :

- Gîtes de France et Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin
  4, rue Bartisch
  67000 STRASBOURG
  Tél : 03 88 75 56 50
  alsace@gites67.com
  www.gites-de-france-alsace.com
  gitesdefrance68@tourisme68.com

- Office de tourisme
  17, place de la Cathédrale
  67000 STRASBOURG

Tél : **03 88 52 28 28**
info@otstrasbourg.fr
www.otstrasbourg.fr
Propose un listing d'hôtels et d'appart'hôtels par catégorie à Strasbourg ainsi que dans toute l'Alsace.

- Le CROUS, le CLOUS acceptent les gens de passage, étudiants ou non, en résidence universitaire pendant l'été.
- Les foyers d'étudiants et les foyers de jeunes travailleurs peuvent vous accueillir de quelques jours à plusieurs mois soit l'été, soit toute l'année. Renseignez-vous directement auprès d'eux.

5 LES AIDES FINANCIERES

Vos ressources sont limitées ? Vous avez peut-être droit à des aides ou des allocations.

A. Les aides au logement de la CAF

Seule et unique démarche : remplir une déclaration de ressources auprès de la CAF (caisse d'allocations familiales) de votre domicile. C'est elle qui déterminera si vous avez droit ou non à certaines allocations.

• L'Aide personnalisée au logement (APL). est une aide destinée à réduire le montant de votre loyer. Le logement doit être conventionné pour pouvoir en bénéficier. Cette aide est généralement versée directement au propriétaire et vient en déduction de votre loyer.

• L'Allocation de logement à caractère familial (ALF) est attribuée aux personnes qui ne peuvent prétendre à l'APL et qui assument la charge d'enfant(s) ou d'autres personnes ou aux couples mariés depuis moins de 5 ans.

• L'Allocation de logement à caractère social (ALS) est l'aide la plus souvent versée aux étudiants.

Pour plus d'information, consultez le site de la CAF : **www.caf.fr.**
Seule et unique démarche : remplir une déclaration de ressources auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de votre domicile. c'est elle qui déterminera si vous avez droit ou non à certaines allocations.

Aide pour équiper votre logement
La CAF du Bas-Rhin peut octroyer une aide pour équiper votre logement d'un montant maximum de 800 euros. Pour en savoir plus consulter les conditions à remplir : **www.caf.fr/ma-caf/caf-du-bas-rhin/offre-de-service/logement-et-cadre-de-vie/une-aide-pour-equiper-votre-logement**

C'est malin …
Le site de la CAF c'est aussi :
- La possibilité de télécharger des formulaires de demande,
- Calculer le montant de l'aide au logement qui vous sera accordée
- Et, si vous êtes étudiant, remplir votre demande en ligne.

Caisses d'allocations familiales

• CAF du Bas-Rhin
22 route de l'hôpital
67000 STRASBOURG
Tél : **0 810 25 67 10**
www.caf.fr

• CAF du Haut-Rhin
26, avenue Robert Schumann
68084 MULHOUSE CEDEX
Tél : **0 810 25 68 10**
www.caf.fr

B. Les aides financières du 1% du logement

Différentes aides financières au logement peuvent être obtenues dans le cadre d'un projet immobilier. Pour les identifier, l'idéal est de consulter le portail dédié au logement : **www.actionlogement.fr**

Il vous permet d'être informé en ligne sur :
- la caution **avance Loca-pass** (avance gratuite du dépôt de garantie),
- la **garantie Loca-Pass** (caution qui garantit les risques d'impayés de loyers et de charges),
- **l'aide Mobili-Pass** (subvention et/ou prêt remboursable lors d'un déménagement),
- **la garantie Visale** garantit les éventuels impayés de loyers et charges inscrites au bail. Pour découvrir cette nouvelle aide, consultez le lien suivant : **www.visale.fr**

Vous pouvez également obtenir des informations sur ces aides en contactant :

Dans le Bas-Rhin

• Plurial Entreprises
2, rue Paul Reiss
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 21 18 90**
Avance Loca-Pass.

ME LOGER

• Astria
44B, rue de la Course – CS70027
67084 STRASBOURG
Tél : **03 90 22 40 40**
www.sici-astria.org
Avance Loca-Pass et garantie Loca-Pass

Dans le Haut-Rhin

• Logilia
23, avenue Clémenceau
68070 MULHOUSE CEDEX 01
Tél : **03 89 56 68 30**
www.logilia.com
Avance Loca-Pass et garantie Loca-Pass

• Plurial Entreprises
- 23, rue Clémenceau
68052 MULHOUSE CEDEX 1
Tél : 03 89 56 68 00
- 25, rue du Capitaine Dreyfus
68025 COLMAR CEDEX
Tél : 03 89 20 79 50
- 19, place de Lattre de Tassigny
68801 THANN CEDEX
Tél : 03 89 30 80 80
Avance Loca-Pass.

• Groupe Aliance Territoires
40 rue Jean Monnet
Melpark bâtiment 5
68200 MULHOUSE
Tél : 03 89 66 43 49
www.alianceterritoires.fr

C- Autres aides ou accompagnement à la recherche de logement

• Association Gala
303 A, avenue de Colmar
67100 STRASBOURG
Tél : **03 88 24 70 00**
CG67- dispositif Pass'Accompagnement
Tél : **03 88 76 64 64**
Différents dispositifs sont gérés par cette association dont :
- le service logement insertion
- l'hébergement temporaire
- le Pass'Accompagnement
Ces dispositifs nécessitent bien souvent d'être orientés par des travailleurs sociaux.
www.gala-association.or
info@gala67.com
Fermé le mercredi après-midi.

• BAL Saint-Charles - Bureau action logement
29, rue Saint Charles
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : **03 88 81 45 77**
www.cg68.fr
Accompagnement des personnes en situation de précarité dans leur projet de relogement en parc privé et conseils.
Attention : pas d'accès direct. Les candidatures doivent être présentées par un travailleur social. des personnes en situation de précarité dans leur projet de relogement en parc privé et conseils.

D- La Caution Locative Etudiante

La CLE (caution locative étudiante) est une garantie de l'Etat qui permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement. la CLE est gérée par les Crous.

La demande de CLE s'effectue directement depuis le site Lokaviz en se connectant à votre espace personnel.
Pour accéder à votre espace personnel, il faut se créer un compte ou bien s'identifier sur le Portail de la Vie Etudiante:
www.messervices.etudiants.gouv.fr
Une fois identifié sur le portail, il faut cliquer sur Caution Locative Etudiante (CLE), puis s'identifier… pour accéder au formulaire de demande de CLE.
Pour connaître les critères d'éligibilité, consultez le site **www.lokaviz.fr**

6 BUDGET, BAIL ET DROITS DU LOCATAIRE

Les conditions de locations varient en fonction de la nature de la location :

a) Le budget à prévoir

Pour bien gérer votre budget nous vous suggérons d'utiliser certains outils en ligne du site de "La finance pour tous" :
- le calculateur de budget simplifié

www.lafinancepourtous.com/calculateurs/budget-simplifie.html
- le budget prévisionnel mois par mois

www.lafinancepourtous.com/IMG/pdf/budget_moismois.pdf

b) Le bail

Vous avez trouvé une location et vous vous apprêtez à signer le bail. Une bonne raison pour vous intéresser au contenu du contrat. S'agissant d'une location vide consentie par un bailleur privé ou une société, ce contrat est régi par la loi.
Depuis la loi Alur, un contrat-type pour le bail et un modèle-type pour l'état des lieux est imposé pour tous les contrats de location. Il est défini par décret et peut se trouver aisément :

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F920

c) Droits du locataire

Depuis mars 2014 et l'adoption de la loi Alur, la protection du locataire s'est améliorée, grâce à une meilleure information et à une limitation de ses obligations de garantie.
Ne pas hésiter à consulter le site :

http://www.service-public.fr/ ou l'une des structures d'information sur le logement citée ci-dessous.

Pour plus d'information et en cas de litige

- ADIL du Bas-Rhin
  L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
  5, rue Hannong
  67000 STRASBOURG
  Tél : **03 88 21 07 06**
  www.adil67.org

- ADIL du Haut-Rhin
  - 16a avenue de la Liberté
    68000 COLMAR
    Tél : **03 89 21 75 35**
    www.adil68.org
  - 28, rue des Franciscains
    68100 MULHOUSE
    Tél : **03 89 46 79 50**
    www.adil68.org
    Centre agréé par le Ministère du logement. Des juristes vous conseillent gratuitement sur toutes les questions financières, fiscales ou juridiques relatives au logement.

Autres adresses utiles :

- Anil
  L'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement
  Informations juridiques, pratiques, conseils pour chercher un logement.
  Adresses des ADIL locales.
  www.anil.org

- Droit au logement (DAL)
  Comités dans le Grand Est
  COLMAR/ MULHOUSE
  www.droitaulogement.org

  Permanences :
  - DAL de Colmar
    6, route d'Ingersheim
    68000 COLMAR
    Tél : **03 89 33 93 20**
    Accueil téléphonique le jeudi de 9 à 12h00 et de 14 à 18h00. Accueil du public l'après-midi.
    dal68@wanadoo.fr
  - DAL de Mulhouse
    63, rue d'Illzach
    68100 MULHOUSE
    Tél : **03 89 33 93 20**
    Accueil téléphonique le lundi et le mercredi de 9 à 12h00 et de 14 à 18h00. Le vendredi de 9 à 12h00 et de 14 à 16h00. Accueil du public l'après-midi.

- Allo Service Public
  Tél : N° unique national 3939 (0,06€/mn)
  Informe gratuitement par téléphone sur la législation et la réglementation dans divers domaines dont le logement et par Internet : **www.service-public.fr** pour les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Les associations d'information et de défense des locataires :

- Chambre de Consommation d'Alsace
  - 67 Bas-Rhin
    7, rue Brigade Alsace Lorraine
    67000 STRASBOURG
    Tél : **03 88 15 42 42**
    www.cca.asso.fr
    contact@cca.asso.fr
  - 68 Haut-Rhin
    33, Grand'Rue (à proximité de la Maison de la Justice et du Droit)
    68100 MULHOUSE
    Tél : **03 89 33 39 79**
    cca68@evhr.net

- Confédération nationale du logement
  Fédération des locataires
  - 67 Bas-Rhin
    2, rue de la Brigade Alsace Lorraine – BP47
    67000 STRASBOURG
    Tél : **03 88 37 91 11**
    www.lacnl.com

35 rue du Drouot
68100 MULHOUSE
Tél : **03 89 44 05 58**
federationcnl68@orange.fr
Permanences juridiques le jeudi de 18h à 20h

- FEDECO-CLCV Alsace
  Association nationale de défense des consommateurs et usagers
  17, rue de Chalindrey
  68100 MULHOUSE
  Tél : **07 70 65 22 42 - 06 03 68 39 45**
  ur.clcv.alsace.67.68@gmail.com
  coproalsace@clcv.org
  www.clcv.org

- Union Fédérale des Consommateurs du Bas-Rhin - UFC Que Choisir 67
  1A, place des Orphelins
  67000 STRASBOURG
  Tél : **03 88 37 31 26**
  www.ufc-quechoisir67.org
  Permanences (sur Strasbourg) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

- Union Fédérale des Consommateurs du Haut-Rhin
  Carré des Associationsh
  100, avenue de Colmar
  68200 MULHOUSE
  Tél : **07 82 47 11 58**
  http://hautrhin.ufcquechoisir.fr
  Permanences le mercredi et le jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h. Permanence également sur Colmar.

7 VOUS DEMENAGEZ : QUELQUES DÉMARCHES

Pour ne pas perdre votre caution, vous devez obligatoirement avertir le propriétaire de votre départ dans le délai précisé sur le contrat (généralement 3 mois), par courrier recommandé avec accusé de réception. Si aucune contestation n'apparaît à l'état des lieux établi à votre sortie, le propriétaire a 2 mois pour vous rendre la caution. Elle pourra être amputée des frais de réparations, sauf si vous les avez effectuées vous-même.

Déclaration de changement de coordonnées en ligne :
Effectuez en 3 clics votre changement d'adresse et mise à jour de vos coordonnées auprès des principales administrations, grâce au site de l'Etat :
http://www.service-public.fr
Il est également important de faire enregistrer votre changement d'adresse à la préfecture et à la mairie (carte d'identité, passeport, permis, ...).

- Préfecture du Bas-Rhin
  5, place de la République - BP 1047
  67073 STRASBOURG Cedex
  Tél : **03 88 21 67 68**
  www.bas-rhin.gouv.fr

- Préfecture du Haut-Rhin
  7, rue Bruat
  6800 COLMAR (Adresse postale)
  Tél : **03 89 29 20 00**
  www.haut-rhin.gouv.fr

15-29 ANS, LA RÉGION GRAND EST
SOUTIENT VOS PROJETS !

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Mon départ à l'étranger

Vous commencez à vous sentir à l'étroit dans votre quartier ? Alors, bougez : le monde vous tend les bras. Voyager passion ou bouger utile, voici quelques pistes pour partir à l'aventure et découvrir dans toutes les langues comment se dit «être mobile».

1 AVANT DE PARTIR

Quelques précautions s'imposent ! Quel que soit le pays où vous vous rendez, il est essentiel de faire quelques démarches auprès des autorités compétentes.

Papiers et sécurité

Vos papiers sont-ils en règle ? Carte d'identité, passeport, permis de conduire, autorisation de sortie de territoire ?
Avez-vous contacté l'ambassade du pays afin de vous renseigner sur les modalités d'accueil et la situation géopolitique ?

Santé

Avez-vous fait des démarches afin de connaitre les conditions de prise en charge en cas d'urgence ?

En Europe, la carte européenne d'assurance maladie est disponible auprès de votre caisse d'assurance maladie. Elle est valable 2 ans.
Numéro d'urgence en Europe : 112

Assurance

Êtes-vous sûr que votre assurance responsabilité civile vous couvre pendant votre voyage ? Assurez-vous d'avoir une assurance rapatriement, une assurance juridique, d'assurer vos bagages et matériel, votre trajet (assurance annulation), et votre véhicule si vous partez en voiture, moto ou camping-car... Il vous faudra peut-être contracter une assurance spécifique pour votre voyage. Un comparatif est disponible sur le site **www.tourdumondiste.com**

Banque et change

Avez-vous prévenu votre banque afin de vous assurer du montant de retrait autorisé, des frais bancaires, avez-vous changé votre monnaie ? Disposez-vous d'un budget suffisant pour réaliser votre voyage ?

Quelques sites pour vous préparer

- Ariane pour vous signaler auprès du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International.
https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane
- Aventures au bout du monde pour préparer votre voyage et toutes les formalités administratives.
www.abm.fr

Côté transports…

Sachez que l'environnement concurrentiel oblige de plus en plus les voyagistes à proposer des tarifs attractifs. De nombreuses réductions pour les jeunes permettent à un large public de voyager moins cher, seul ou en groupe, en France comme à l'étranger.

En train

- SNCF
  Tél : **36 35** (0.34 €/mn)
  www.sncf.com
- Interrail
  Pass pour voyager en Europe
  www.interrailnet.eu

En bus

Depuis les gares routières de Mulhouse et de Strasbourg, les compagnies de bus offrent une alternative économique aux moyens de transports habituels.

- Eurolines
  Tél : **08 92 89 90 91** (0.34 €/mn)
  www.eurolines.fr
- Flixbus
  www.flixbus.fr
- Ouibus
  http://fr.ouibus.com

Covoiturage

- BlaBlaCar
  www.blablacar.fr
- Gomore
  https://gomore.fr
- Europe Carpooling
  www.europe-carpooling.fr
- Roadsharing
  http://m.roadsharing.com/fr

• Eurostop
www.eurostop.be
• Compartir
www.compartir.org

En avion

Certaines compagnies aériennes proposent des tarifs avantageux pour les moins de 25 ans. Renseignez-vous directement sur leur site ou à l'aéroport.

Côté cartes de réductions…

Que vous soyez étudiant ou que vous ayez moins de 25 ou 30 ans, et selon la destination choisie, les cartes de réduction ci-dessous vous permettront de bénéficier de remises sur les transports, les assurances, les achats, les visites et les loisirs à l'étranger.

• La carte ISIC (International Student Identity Card)
Carte internationale accessible aux personnes en formation sans limite d'âge. Elle ne coûte que 13 € et est valable du 1er septembre au 31 décembre de l'année suivante.
www.isic.fr
• La carte IYTC (International Youth Travel Card)
Destinée au moins de 30 ans, elle est valable 12 mois et coûte 13 €.
http://carteiytc.fr/la-carte-iytc

• La Carte Jeune européenne EYCA
Valable un an, elle est destinée aux Jeunes européens (de 12 à 30 ans) et disponible sur le site au prix de 10 €.
www.cartejeunes.fr

Côté hébergement…

Trouver un hébergement à prix accessible n'est pas toujours évident… Voici quelques bons plans qui vous permettront peut-être de réduire votre budget voyage.

• Auberges de jeunesse
Vous pouvez également vous procurer la carte internationale des auberges de jeunesse et avoir ainsi accès à cet hébergement bon marché dans tous les pays. Elle coûte 7 € (11 € pour les plus de 26 ans) et est valable du 1er janvier au 31 décembre..
Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ)
www.fuaj.org

Les réseaux "Hospex"

La méthode "Hospex" (Hospitality Exchange) consiste à accueillir chez soi une personne gratuitement : un canapé à disposition, une chambre d'ami non utilisée... Ces sites proposent d'adhérer à une communauté (gratuitement ou non) qui vous permettra de vous mettre en contact. L'objectif étant de rétablir les contacts "humains" entre hôte et invité !
• Couchsurfing
ww.couchsurfing.com
• Réseau International Servas
www.servas.org
Pour adhérer à ce réseau comme voyageur ou comme hôte-voyageur, il vous faudra assister à un entretien de présentation, payer les frais d'adhésion de 13€ pour l'année et faire votre demande de Lettre d'introduction au réseau coûtant 17 €.
Ce réseau comporte des membres-hôtes adans plus de 100 pays dans le monde.
• Bewelcome
www.bewelcome.org
• Trustroots
www.trustroots.org
• Staydu
www.staydu.com
• Hospitality Club
www.hospitalityclub.org
• Nightswapping
www.nightswapping.com
• d'autres réseaux Hospex existent, destinés aux femmes aux enseignants, aux LGBT, aux écologistes, surfeurs ou encore écrivains... la liste n'est donc pas exhaustive !

• Offices de tourisme
Les offices de tourisme sont des mines d'information sur la région où vous vous rendez : en termes d'hébergement, ils pourront vous conseiller la solution la plus adaptée à vos besoins.

2 PARTIR EN SÉJOUR LINGUISTIQUE

Apprendre sur place peut sembler une meilleure solution. Les formules et les organismes sont nombreux, mais mieux vaut rester vigilant sur un certain nombre de points.

• Diverses formes d'hébergement sont possibles : en famille ou en centre d'accueil, avec ou sans cours (collectifs ou particuliers). Certains séjours préparent à des diplômes officiels ou présentent des activités optionnelles. Renseignez-vous sur les conditions d'accueil et les garanties du séjour.

• Côté prix, comparez les qualités des services offerts et le nombre réel d'heures de cours qui peuvent justifier des différences notables. Attention aux clauses abusives dans les contrats !

Trouver un organisme

Vous ne savez pas à qui vous adresser ? Les organismes agrées des deux réseaux ci-dessous pourront certainement répondre à vos besoins.

• Office national de garantie des séjours et stages linguistiques
www.loffice.org

• L'UNOSEL
www.unosel.org

3 CHOISIR LE SÉJOUR AU PAIR

Chaque année, des filles et des garçons partent au pair à l'étranger entre 9 et 12 mois. Le séjour au pair permet à tout jeune entre 18 et 30 ans de mieux connaître un pays et d'améliorer son niveau linguistique, tout en travaillant pour une famille d'accueil : garder les enfants et participer à la vie quotidienne en échange du gîte, du couvert et d'une petite rémunération.
Il est également possible de trouver une famille d'accueil pour 2 ou 3 mois l'été.

Pour partir au pair, vous avez deux possibilités : vous adresser à un organisme de placement ou faire les démarches par vous-même. Afin de préparer au mieux votre voyage, il est préférable de vous y atteler 3 à 4 mois à l'avance. Attention, chaque pays peut apporter des restrictions et des obligations particulières ! Par exemple, vous serez obligés de passer par une agence pour partir aux Etats-Unis, ou de demander un PVT (voir rubrique travailler à l'étranger) pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Avec un organisme de placement

L'organisme de placement vous garantira un accompagnement avant, pendant et après votre voyage au pair. Il ne faut cependant pas négliger dans son budget les frais d'agence demandés.

En Alsace…

• Association Au Pair Séjours
2d, rue de Soultz - 68700 CERNAY
Tél : **07 82 61 22 59 / 09 51 89 24 38**
9h-18h lundi, mardi, jeudi et 9h-12h mercredi et vendredi
www.aupairsejours.com

…Et ailleurs

Plusieurs organismes proposent des listes d'agences de placement agrées, donnant des garanties sur la qualité de la prestation proposée.

• UFAAP (Union Française des Agences Au Pair) :
www.ufaap.org

• IAPA (International Au Pair Association) :
www.iapa.org

Par soi-même

Il est également possible de chercher une famille au pair par soi-même. Il ne tiendra qu'à vous de faire les démarches de recherche d'une famille puis de gérer la partie administratives et légale. La sélection de sites web ci-dessous vous permettra de consulter des offres et d'organiser votre départ. Le CRIJ Alsace peut également vous donner des conseils pratiques ou des contacts pour vous accompagner.

• Au Pair World : www.aupairworld.com/fr

• Find Au Pair : www.findaupair.com

C'est malin…

Le CRIJ Alsace a édité un petit "Mémo Au Pair" pour ne rien oublier avant, pendant et après votre séjour au pair ! N'hésitez pas à le demander directement.

MON DÉPART À L'ETRANGER

4 VOLONTARIAT, BÉNÉVOLAT ET ÉCHANGES DE SERVICES

Service Volontaire Européen

Le Service Volontaire Européen permet à tout jeune de 17 à 30 ans, sans condition de diplôme ni de qualification, de partir dans un pays européen pour effectuer une période de volontariat de courte ou longue durée au sein d'une association ou d'une collectivité.

Découvrez sur notre site toutes les informations ainsi que les prochaines réunions d'information sur le SVE.

Service civique à l'étranger

Le Service civique s'effectue également à l'étranger ! Accessible aux 16 à 25 ans (jusqu'à 30 pour les personnes en situation de handicap), il permet de partir pour une durée de 6 mois à 1 an.
www.service-civique.gouv.fr

VIE/VIA

Le volontariat international est ouvert aux 18 - 28 ans, qu'ils soient étudiants, chômeurs, scolarisés, avec ou sans diplôme. Les missions proposées ont lieu en entreprise, au sein d'un service de l'Etat, d'une ONG ou d'un organisme étranger, leur durée varie de 6 à 24 mois.
Pour en savoir plus : **www.civiweb.com**

Corps Européen de Solidarité

Le Corps Européen de Solidarité s'adresse aux jeunes de 17 à 30 ans. Il permet de réaliser des missions de volontariat mais également un placement en apprentissage, en formation ou à l'emploi. Inscrivez-vous sur la base de données pour être contacté.
https://europa.eu/youth/solidarity

Volontariat Franco-Allemand

Le VFA est un service civique international. Il permet de réaliser pendant 10 ou 12 mois une mission de service civique en milieu scolaire ou associatif en Allemagne.
En savoir + : **www.volontariat.ofaj.org**

Chantiers solidaires

Les chantiers de jeunes volontaires et bénévoles sont une solution peu onéreuse de voyager solidaire. Vous serez nourri et logé moyennant un travail journalier ne nécessitant pas de formation au préalable (travaux agricoles, restauration de bâtiment, sauvegarde de l'environnement…). Le voyage est à votre charge et une participation financière minime vous est demandée.
N'hésitez pas à demander la liste des organismes au CRIJ Alsace ou de consulter le site web.

Volontariat de Solidarité Internationale

Le VSI permet à toute personne majeure de partir de 12 à 24 mois avec une ONG pour une mission solidaire dans les domaines de l'urgence, de la réhabilitation et du développement.
Le VSI s'adresse à des personnes compétentes, ayant de l'expérience ou des connaissances pointues dans certains domaines.

- Clong Volontariat
  14, Passage Dubail – PARIS
  Tél : **01 42 05 63 00**
  clong@clong-volontariat.org
  www.clong-volontariat.org
- CEFODE
  Coopération et formation au développement
  Prendre RDV ou contact par mail
  Espace Nord-Sud - 17 rue de Boston - STRASBOURG
  Tél : **03 88 45 59 90**
  volontariat@cefode.org
  www.cefode.org

Volontariat en l'échange du gîte et du couvert

Cet échange de service offre une solution économique de voyager dans tous les pays du monde et favorise les échanges humains.

Attention, selon les pays et la durée de votre engagement, il sera peut-être nécessaire d'obtenir un PVT (voir la rubrique Travailler à l'étranger).

Wwoofing

Dans des fermes écologiques, participez aux tâches quotidiennes
wwoofinternational.org

Help Exchange

Au sein de fermes, auberges de jeunesse, ou même chez des particuliers pour les tâches du quotidien
www.helpx.net

5 EFFECTUER UN STAGE À L'ÉTRANGER

Le stage en entreprise à l'étranger comporte des atouts incontestables. Il permet de découvrir le monde du travail mais aussi d'approcher des modes de vie et d'organisation différents. Il atteste également d'un bon niveau en langue et d'excellentes facultés d'adaptation.

Un stage à l'étranger ne s'improvise pas. Vous devez préalablement définir avec précision votre projet de stage et identifier les moyens nécessaires à mettre en œuvre. Il est indispensable d'entreprendre toutes les démarches plusieurs mois à l'avance, car il y a beaucoup de candidats et peu de postes. La démarche s'apparente à celle de la recherche d'emploi et il vous faudra adapter votre candidature aux standards du pays.

C'est malin…

Avant de partir, assurez-vous d'avoir le niveau requis, évaluez-vous ! Si vous avez besoin d'améliorer votre niveau de langue, prenez contact avec le CRIJ Alsace pour connaitre les organismes de formation linguistique de la région.

Si vous êtes étudiant, prenez contact avec le service des relations internationales de votre établissement (voir chapitre suivant), n'hésitez pas à « passer au peigne fin » votre centre de documentation et renseignez-vous sur les activités de votre association étudiante.

Dans le cadre d'accords binationaux, des institutions, telles que l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ), proposent des actions intéressantes : stages en entreprises, stages d'études et de recherche, rencontres, échanges, jobs, bourses de voyages… Renseignements auprès du CRIJ Alsace à Mulhouse et sur Internet :
www.ofaj.org et **www.ofqj.org**

La Région Grand Est attribue des aides à la mobilité pour le financement de stages à l'étranger.
Une bourse régionale d'étude et de stages à l'étranger.
www.grandest.fr/aides

De plus en plus d'organismes spécialisés proposent la recherche de stages en entreprises à l'étranger. Certains s'adressent à un public spécifique, d'autres sont spécialisés par pays. La plupart demandent une rémunération de leurs services : renseignez-vous bien avant de vous engager !

Trouver des offres…

Beaucoup de sites recensent des offres, voici une petite sélection. N'hésitez pas à prendre contact avec le CRIJ Alsace pour connaitre davantage d'adresses en fonction du pays visé.
Pégase, page facebook de l'expatriation et des français de l'étranger. Sur cette page, vous trouverez des conseils avisés.

• www.euroguidance-france.org
Euroguidance est un réseau européen de centres de ressources pour l'orientation et la mobilité. Basés à Strasbourg, vous trouverez des conseils et sites utiles sur leur site.
• www.europages.fr
L'annuaire européen des affaires propose les coordonnées de 500 000 entreprises dans 30 pays.
• www.kapstages.com
Des offres de stages en Europe et dans le monde.
• www.letudiant.fr
Site de l'Etudiant, offres de stages à l'étranger, conseils, lettres de motivation…

6 ETUDIER A L'ÉTRANGER

Echanges scolaires

Afin de vous renseigner sur les possibilités d'échanges scolaires, nous vous invitons à prendre directement contact avec l'Académie de Strasbourg et votre établissement scolaire.

• Académie de Strasbourg - Service DARILV (Délégation Académique aux Relations Internationales et aux Langues Vivantes)
6, rue de la Toussaint - STRASBOURG
Tél : **03 88 23 38 51**
ce.dareic@ac-strasbourg.fr
www.ac-strasbourg.fr

S'informer sur les études à l'étranger

Euroguidance est le réseau européen pour la mobilité en Europe soutenu par l'Union Européenne et le Ministère de l'Education Nationale. Il a pour mission d'informer et de conseiller les jeunes et les adultes sur les études, les formations professionnelles, les stages, les bourses, les programmes européens dans les autres pays d'Europe.

• Euroguidance Strasbourg
CIO Sud – Cité administrative
14, rue du Maréchal Juin - STRASBOURG
Tél : **03 88 76 77 23**
euroguidance@ac-strasbourg.fr

Les services des relations internationales des universités d'Alsace

Le service relations internationales de votre université gère les conventions inter-universitaires avec le monde entier et participe aux programmes européens ou aux actions de coopération scientifiques et techniques. Contactez votre université et renseignez-vous sur les orientations et les critères qu'elle retient afin d'établir un projet précis.

• Université de Strasbourg
Maison universitaire internationale
11, Presqu'île André Malraux / Rez-de-chaussée du bâtiment à Strasbourg
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
Tél: **03 68 85 66 49**
mui-info@unistra.fr
• IUT de Strasbourg
72 Route du Rhin - ILLKIRCH
Tél : **03 68 85 83 31**
http://iutrs.unistra.fr/international/partir
• Université Haute Alsace
Maison de L'Etudiant
1 rue Alfred Werner - MULHOUSE
international@uha.fr
www.uha.fr/international
• IUT de Mulhouse
61 rue Albert Camus - MULHOUSE
Tél : **03 89 33 74 20**
international.iutmulhouse@uha.fr
www.iutmulhouse.uha.fr
• IUT de Colmar
34 rue du Grillenbreit - COLMAR
Tél: **03 89 20 23 89**
martine.sengelin@uha.fr

L'apprentissage transfrontalier

L'Allemagne apporte des opportunités d'emploi non négligeables Si vous avez un bon niveau d'allemand, il est possible de réaliser un cursus binational en apprentissage entre les CFA en France et les entreprises allemandes.

• Valérie Kapps - Chargée de mission apprentissage transfrontalier
Région Alsace
1, place Adrien Zeller - STRASBOURG
Tél : **03 88 15 67 12**
valerie.kapps@region-alsace.eu
www.apprentissage-alsace.eu/lapprentissage-transfrontalier.html

7 TRAVAILLER À L'ÉTRANGER

Avoir une expérience à l'étranger peut booster votre CV. Encore faut-il décrocher un emploi ! Voici quelques conseils pour trouver un job.

Avant toute chose, questionnez-vous sur votre niveau linguistique : que vous partiez dans un pays francophone ou non, les postes auxquels vous allez postuler requièrent certainement un niveau linguistique afin de pouvoir communiquer en interne avec vos collègues et votre hiérarchie, et en externe avec les clients, fournisseurs ou partenaires.
N'hésitez pas à nous contacter pour trouver où évaluer votre niveau.

Conseillers pour l'emploi à l'international

Démarches, renseignements, candidature : Le réseau EURES vous conseillera sur votre recherche d'emploi et sur votre expatriation quel que soit le pays visé.

Réseau EURES : la mobilité en Europe

Portail européen sur la mobilité de l'emploi, conseillers en mobilité.
https://ec.europa.eu/eures/public/fr/homepage

Le Programme Vacances-Travail (PVT)

Le Programme Vacances-Travail permet à toute personne entre 18 et 30 ans (ou 35 pour le Canada) de réaliser un voyage touristique en étant autorisé à travailler pour financer le voyage. De France, il est disponible pour les pays suivants : Australie, Nouvelle-Zélande, Canada, Russie, Japon, Taïwan, Corée du Sud, Argentine, Uruguay, Mexique, Hong-Kong, Chili, Colombie et bientôt pour le Brésil.

Certains pays imposent des quotas de place qui sont atteints chaque année, à l'image du PVT Canada qui est très prisé.

En savoir + : **http://pvtistes.net/**

Travailler en zone frontalière

La proximité de l'Alsace avec les frontières allemande et suisse offre des perspectives d'emploi transfrontalier. Avant de débuter vos recherches pour ces pays, il est primordial de vous questionner sur votre niveau linguistique. En effet, selon les postes, il vous sera demandé de maîtriser plus ou moins bien la langue allemande, voire anglaise.

Le réseau EURES

Les conseillers EURES de la région sont plus spécialisés dans les questions transfrontalières.
www.eures-t-oberrhein.eu

Pôle Emploi et l'Agentur für Arbeit

En matière de recherche d'emploi, Pôle Emploi et l'Agentur für Arbeit ont mis en place un service de placement transfrontalier afin de pallier au manque de main d'œuvre allemande et à la hausse du chômage en France. Rendez-vous dans l'agence Pôle Emploi la plus proche pour en savoir +.

INFOBEST

L'instance d'Information et de conseil Infobest (France/Suisse/Allemagne) est compétente pour toutes questions d'ordre transfrontalier : éducation/formation, mariage et famille, emploi, chômage, santé, prestations, familiale, fiscalité, déménagement dans le pays voisin,...
Quatre structures forment le réseau Infobest et son présentes en France et en Allemagne.
www.infobest.eu

C.I.D.A.L.

Le Centre d'information et de documentation sur l'Allemagne a édité une brochure qui procure les clés pour trouver un emploi chez nos voisins allemands. Ce guide fourmille de conseils et propose des adresses utiles pour réussir votre investigation.
Il s'intitule " Recherche d'emplois et de stages en Allemagne" et est téléchargeable dans la rubrique « Publications » sur : **www.allemagne.diplo.de**

Liens complémentaires

• www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/preparer-son-expatriation
Site institutionnel de l'expatriation. Des fiches pratiques pour organiser votre départ et de nombreux liens vers des sites d'expatriation.
• www.europages.fr
Annuaire européen proposant les coordonnées de 500.000 entreprises dans 30 pays
• www.kompass.com
Base de données des grandes entreprises mondiales.
• www.ccifrance-international.org
Site des chambres de Commerces et d'Industrie Françaises à l'Etranger
• www.moovijob.com
Site de l'emploi transfrontalier (France, Allemagne, Suisse, Luxembourg, Belgique)

C'est malin…

Le **Club Teli** est une association de voyageurs qui met à disposition de ses membres des offres de stages, jobs et emploi. Il constitue également une communauté de voyageurs qui apporte des conseils avisés. Son adhésion coûte 45 euros par an, pour un accès illimité aux dossiers et aux offres.
www.teli.asso.fr

8 RÉALISER UN PROJET EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Voyager à la rencontre des autres cultures peut parfois coûter cher. Si vous avez un projet spécifique, vous pourrez peut-être bénéficier d'une aide. Contactez-nous pour définir les bourses auxquelles votre projet pourra prétendre. En voici une petite sélection, n'hésitez pas à nous contacter pour en connaitre davantage.

ERASMUS +

Depuis 2014, Erasmus ne désigne plus seulement la mobilité étudiante. Le programme Erasmus + est ouvert à tous les jeunes quelle que soit leur situation. Le nouveau programme est composé de trois piliers principaux : l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport.

Erasmus + soutient des projets :
- De mobilité d'études pour les scolaires, universitaires et professionnels au sein de l'Europe
- Relevant des actions Jeunesse et Sport pour les 13-30 ans, les professionnels de jeunesse et les organisations de jeunesse
- De partenariat collaboratifs autour du sport, manifestations sportives en Europe à but non lucratif.

En savoir + et voir des exemples de projets :
www.erasmusplus.fr

BOURSE ZELLIDJA

La fondation Zellidja octroie des bourses d'étude pour les 16-20 ans qui souhaitent partir seuls à la découverte d'un pays pendant au moins un mois.
En savoir + : **www.zellidja.com**

FONDS JEUNESSE DE LA CONFÉRENCE DU RHIN SUPÉRIEUR

La Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur dispose d'un « Fonds Jeunesse » pour les projets bi- ou tri-nationaux de rencontre et d'échanges dans l'espace du Rhin Supérieur (évènements culturels, sportifs, musicaux ou rencontres diverses).
En savoir + : **www.conference-rhin-sup.org/fr/jeunesse/fonds-jeunesse.html**

RÉGION GRAND EST

La Région propose des bourses pour promouvoir la mobilité des jeunes alsaciens et les projets transfrontaliers et internationaux.
En savoir + : **www.grandest.fr/aides**

VOTRE COLLECTIVITE LOCALE

Avez-vous pensé à solliciter votre Mairie ou votre Communauté de Communes ? Certaines collectivités apportent des aides aux projets de jeunes.

MICRO-PROJETS INTERREG

Interreg apporte un soutien financier jusqu'à 5000€ pour les micro-projets incluant un partenaire issu du territoire élargi de votre Eurodistrict.
En savoir + : **http://www.interreg-rhin-sup.eu/vous-avez-une-idee-de-projet/microprojets/appel-a-microprojets/**

OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE

L'OFAJ apporte son soutien aux projets des jeunes ou des structures et professionnels jeunesse concernant la France et l'Allemagne, mais également les projets tri-nationaux incluant les deux pays.
En savoir + : **www.ofaj.org**

LA FONDATION ROTARY ET LE LIONS CLUB

Les Clubs Rotary et Lions Club apportent un soutien aux jeunes pour une année d'étude ou des projets à l'étranger. Les conditions sont souvent très spécifiques : renseignez-vous bien avant de postuler.
En savoir + :
www.rotary.org et **www.lionsclubs.org/FR**

Ma santé

On entend souvent « l'important, c'est d'avoir la santé ! ». Mais c'est quoi exactement la santé ? L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) la définit comme un état de complet bien-être physique, mental et social (et pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité). Ressentir ce bien-être vous rendra sans doute la vie plus agréable. On ne vous le dira jamais assez, prenez soin de vous. Alors, où trouver de l'aide, des infos ou des conseils pour apprendre à préserver au mieux votre précieux capital santé ? Comment faire en cas de difficulté ? Voici un aperçu des numéros verts ainsi que des lieux ressources auxquels vous adresser en cas de souci ou tout simplement pour poser une question.

1 LES NUMÉROS D'URGENCE

Il existe de nombreux numéros verts d'information et/ou de conseil, spécialisés chacun dans une ou plusieurs thématiques. Vous pouvez vous adresser à tout moment à ces services, de véritables professionnels de santé vous répondent et vous permettent d'avoir un premier niveau d'information avant d'aller consulter si besoin.

• S.A.M.U (appel gratuit 24H/24H)
15
• S.A.M.U. Social – Secours aux sans-abris
115
• Appel d'urgence européen
112

2 LES NUMEROS VERTS SPÉCIALISÉS

La plupart des numéros sont joignables sur une large amplitude horaire (parfois même 24/24h et 7j/7), ce qui vous permet d'appeler à tout moment, en dehors de votre temps de cours ou de travail.
A NOTER : La réforme tarifaire de l'ARCEP des numéros 08 est entrée en vigueur le 1er octobre 2015. Depuis cette date, les appels vers un numéro vert depuis un mobile ne sont plus facturés.

Information et écoute

• Pass-âge
Tél : **0800 747 800**
(du lundi au vendredi de 13h à 19h)
www.pass-age.fr
Service d'information piloté par le Conseil Général du Bas-Rhin, qui répond aux questions des jeunes dans tous les domaines (santé, sexualité, orientation, vie pratique…)

• Fil Santé Jeunes
Tél : **0800 235 236** (anonyme et gratuit 7j/7 de 9h à 23h)
www.filsantejeunes.com
L'équipe de Fil santé jeunes est composée de professionnels de santé (médecins et psychologues) répondant aux questions des jeunes sur tous les sujets liés à la santé (sexualité, mal-être, addictions, etc.)

Addictions

• Drogues Info Services
Tél : **0800 23 13 13** (de 8h à 2h, 7j/7)
www.drogues-info-service.fr

• Alcooliques Anonymes (24/24h)
Tél : **09 69 39 40 20** (numéro cristal non surtaxé)
http://alcooliquesanonymesalsace.com

• Anorexie Boulimie, Info Écoute
Tél : **0810 037 037** (6cts + prix d'un appel local)
(Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h)
www.anorexieboulimie-afdas.fr

• Ecoute Alcool
Tél : **0980 980 930** (Coût d'une communication locale depuis un poste fixe - 7j/7 : 8h-2h du matin)
www.alcool-info-service.fr

• Ecoute Cannabis
Tél : **0980 980 940** (Coût d'une communication locale depuis un poste fixe - 7j/7 : 8h-2h du matin)

• Joueurs Ecoute Info Service
Tél : **09 74 75 13 13** (appel non surtaxé - 7j/7 : 8h-2h du matin)
www.joueurs-info-service.fr

• Tabac Info Service
Tél : **39 89** (du lundi au samedi de 8h à 20h, appel non surtaxé)
Infos + suivi personnalisé et gratuit par un tabacologue.
www.tabac-info-service.fr

MA SANTÉ

Mal-être Solitude

• Croix Rouge Ecoute
Service de soutien psychologique par téléphone.
Tél : **0800 858 858** (7j/7, de 10h à 22h la semaine, 12h à 18h le week-end.)
www.croix-rouge.fr

• Ecoute Handicap Moteur
Tél : **0800 500 597** (du lundi au vendredi de 13h à 18h)
www.ecoute-infos.apf.asso.fr

• Sépia – Ecoute Jeunes
Tél : **0800 881 434** (24/24h)
Numéro d'écoute pour les jeunes en situation de crise suicidaire, de mal être ou de souffrance psychique.

Santé et sexualité

• Maladies Rares Info Services
Tél : **01 56 53 81 36**
www.maladiesraresinfo.org

• Association de prévention du cancer du col de l'utérus
Tél : **0800 749 749 (coût d'une communication locale)**
www.eve.asso.fr

• Ecoute Homosexualité
Dispositif d'information contre l'homophobie et pour la prévention du suicide.
Tél : **0810 20 30 40** (coût d'une communication locale 7j/7 de 8h à 23h)
www.ligneazur.org

• Fil Santé Jeunes
Tél : **0800 235 236** Anonyme et gratuit (7j/7 de 9h à 23h)
www.filsantejeunes.com

• Hépatites Info Services
Tél : **0800 845 800** (7j/7 de 8h à 23h)
www.hepatites-info-service.org

• Sida Info Services
Tél : **0800 840 800** (7j/7 – 24/24h)
www.sida-info-service.org

• SOS Homophobie
Tél : **01 48 06 42 41**
Horaires de la ligne d'écoute anonyme sur
www.sos-homophobie.org

Violences et discrimination

• Service national d'accueil téléphonique de l'Enfance en danger
Tél : **119** (7j/7, 24/24h)
www.allo119.gouv.fr

• S.O.S. Viols Femmes Informations
Tél : **0800 05 95 95** (du lundi au vendredi de 10h à 19h)
www.cfcv.asso.fr

• Violences Femmes Info
Tél : **3919** (7j/7, de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les week-ends et jours fériés)
www.solidaritefemmes.org

• Défenseur des Droits
Cette institution de l'Etat, indépendante, peut être saisie en cas de discrimination, de difficulté avec un service public/un représentant de l'ordre public, ou de non respect des droits de l'enfant.
Tél : **09 69 39 00 00** (coût d'une communication locale, du lundi au vendredi de 8h à 20h)
www.defenseurdesdroits.fr

C'est malin…
Vous n'osez pas aborder avec vos proches (famille ou amis) certaines questions intimes concernant votre santé ou votre état émotionnel ? Les numéros verts sont un bon plan. Anonymes et le plus souvent gratuits ou non surtaxés, ils vous permettent d'obtenir des infos fiables et des conseils personnalisés en réponse à vos problématiques. Et ce, en toute discrétion…

3 CENTRES D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SANTÉ

Agence Régionale de Santé

L'ARS Grand Est se compose d'un siège multisite (Nancy, Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Colmar) ainsi que de 9 délégations territoriales. Ces dernières mettent en œuvre, dans les territoires, la politique de santé (prévention, soins) et médico-sociale définie et conduite par l'ARS. Cette organisation assure une action au plus près des besoins de la population.

• ARS Grand Est - Site de Strasbourg
Cité administrative Gaujot
14, rue du Maréchal Juin

67084 Strasbourg Cedex
Standard régional : **03 83 39 30 30**
www.grand-est.ars.sante.fr

Ressources documentaires en promotion et éducation pour la santé : IREPS Alsace.

L'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé d'Alsace (IREPS Alsace) propose des informations actualisées, des supports (brochures, dépliants, etc.) et outils pédagogiques (CD-Rom, mallette, DVD, etc.) en éducation pour la santé. L'ensemble de ces documents est visible sur les bases de données documentaires régionales : **http://bddr.pepsal.org**
Vous pourriez avoir besoin de ces outils pour préparer un exposé, étudier une thématique, ou tout simplement pour vous informer à titre personnel.
Pour mener à bien ces missions, l'IREPS gère un Espace Régional de Documentation (ERD) disposant d'une antenne à Strasbourg, en partenariat avec la CARSAT, et d'une antenne à Mulhouse.
N'hésitez pas à vous adressez à eux, ils sauront vous fournir des supports d'info quel que soit le domaine qui vous intéresse.

• A Strasbourg
Espace prévention de la CARSAT
18, rue Seyboth
67000 Strasbourg
Tél: **03 88 36 28 64**
erdoc@irepsalsace.org
Sur rendez-vous

• A Mulhouse
IREPS Alsace
8, avenue Robert Schuman
68100 MULHOUSE
Tél : **03 89 46 59 06**
florence.pascolo@irepsalsace.org

L'IREPS Alsace a également pour missions le conseil méthodologique (pour les promoteurs de projets) ainsi que la formation en éducation et promotion de la santé.

Siège :
IREPS Alsace
Hôpital civil - Bâtiment 02 – 1er étage
1, place de l'Hôpital – BP 426
Tél : **03 88 11 52 41**
67091 STRASBOURG Cedex
info@irepsalsace.org
www.irepsalsace.org

CIRDD : Centre d'Information et de Documentation régional sur les Drogues et Dépendances

Le service de documentation propose la consultation sur place, le prêt gratuit d'ouvrages et d'outils de prévention, des infos en ligne sur l'alcool, le tabac, les drogues illicites, le dopage, les dépendances sans drogues, et l'ensemble des conduites à risques : VIH, IST, jeux dangereux, risque routier…Il dispense également des formations sur ces sujets.

CIRDD Alsace
8, rue Gustave Adolphe Hirn
67000 STRASBOURG
Tél : **03 90 40 54 30**
contact@cirddalsace.fr
www.cirddalsace.fr

4 POINTS RELAIS D'INFORMATION

Réseau Information Jeunesse en Alsace

Les missions prioritaires du réseau Information Jeunesse sont l'accueil, l'information et la mise à disposition pour le public de documents spécialisés dans les secteurs qui l'intéressent comme : les études, les métiers, l'emploi, la formation continue, les aides aux projets, le logement, la santé, les loisirs, les sports, les vacances, l'Europe, les pays du monde… Des journées d'animation, notamment dans le domaine de la santé, sont proposées sur tout le territoire alsacien.

Le **CRIJ Alsace** pilote le réseau Information Jeunesse sur toute l'Alsace. Il vous accueille pour vous informer et vous orienter sur les thématiques citées plus haut. Vous pourrez également effectuer vos recherches grâce à des tablettes numériques ainsi qu'un fond documentaire actualisé par les médiatrices informatrices jeunesse.

CRIJ Alsace
Sémaphore MSA
9, rue du Moulin
68100 MULHOUSE
Tél : **03 89 66 33 13**
contact@crij-alsace.fr
www.crij-alsace.fr

C'est malin…

Les médiateurs informateurs jeunesse sauront également vous diriger vers les structures locales spécialisées pouvant au mieux répondre à vos demandes en matière de santé.
Pour connaître le BIJ/PIJ le plus proche de chez vous, consultez le site : **www.crij-alsace.fr**

5 QUELQUES SITES UTILES SUR LA THÉMATIQUE SANTÉ

• Inpes

Depuis le 1er mai 2016, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), l'Institut de veille sanitaire (InVS) et l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Eprus) sont devenus Santé publique France. Santé publique France a pour mission de protéger efficacement la santé des populations. Le site **inpes.santepubliquefrance.fr** met à disposition, du grand public et des professionnels, différentes ressources sur la prévention/promotion de la santé.

• Passeport santé

Le site **www.passeportsante.net** offre au grand public de l'information pratique, fiable, objective et indépendante sur la prévention de la maladie et l'acquisition de saines habitudes de vie. Les infos de santé sont rédigées et certifiées par une équipe de 15 médecins, chercheurs et spécialistes.

• E-santé

Le site **www.e-sante.fr** est constitué d'actualités médicales en ligne, d'articles médicaux et de santé quotidienne, de fonds encyclopédiques, ainsi que d'une base de données. Le site, qui s'adresse au grand public (et non aux professionnels) accompagne l'internaute dans ses recherches quotidiennes en matière de santé, l'aide à mieux comprendre certains mécanismes de santé et à orienter ses démarches.

• Portail santé jeunes

Sur le site **www.portail-sante-jeunes.fr** conçu sous l'égide de l'Inpes, vous trouverez des conseils pratiques, des adresses utiles, des numéros de téléphone pour parler de façon anonyme avec un professionnel. Les thématiques sont diverses, et vont du mal–être aux différentes formes de toxicomanie, en passant par la vie affective et sexuelle.

Mes bons plans

1 LA CULTURE À PETITS PRIX

Le ciné, le théâtre, les expos, la musique, de nombreux spectacles sont proposés en Alsace. S'offrir une sortie à petit prix est possible grâce aux différentes cartes de réduction mises en place et soutenues par des collectivités locales et des organismes publics. A découvrir pour en profiter, que vous soyez étudiants, lycéens, demandeurs d'emploi, salariés…

Gratuité des musées pour les 18 - 25 ans

Depuis 2009, les 18-25 ans citoyens ou résidents de l'Union Européenne ainsi que les enseignants bénéficient d'un accès gratuit aux collections permanentes de 50 musées nationaux et aux sites des monuments nationaux.

Les justificatifs à présenter :
- Pour les jeunes ressortissants des 28 pays de l'Union Européenne : 1 pièce d'identité ou un passeport.
- Pour les jeunes non ressortissants de l'Union Européenne mais résidents depuis plus de trois mois dans l'un des pays de l'UE : 1 pièce d'identité ou un passeport ou un visa d'une durée de trois mois, ou une carte d'étudiant en cours de validité ou un certificat de résidence à demander à la mairie.

Pour tous les personnels de l'Education Nationale exerçant dans les écoles et établissements scolaires, cette gratuité est matérialisée par un "Pass Education" délivré pour deux ans par le directeur d'école ou le chef d'établissement.
Plus d'information sur : **www.education.gouv.fr**

Pour connaître la liste des musées et des monuments nationaux concernés rendez-vous sur :
www.culture.gouv.fr/culture/europe/musees.htm et sur **www.monuments-nationaux.fr**

Par ailleurs, certains musées sont gratuits pour tous les 1er dimanches de chaque mois. Se renseigner auprès du musée que l'on souhaite visiter.

Pour tous les étudiants : la Carte Culture

La Carte culture est réalisée par l'Université de Strasbourg et l'Université de Haute-Alsace (UHA) grâce au soutien de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC-Alsace), de la Région Alsace, de l'Eurométropole de Strasbourg, des villes et institutions culturelles partenaires.

• Qui a droit à la Carte culture ?

Les étudiants inscrits dans les universités de Strasbourg, Mulhouse-Colmar, Bâle, Fribourg-en-Brisgau et Karlsruhe (réseau Eucor).
Les étudiants inscrits dans une formation post-bac ouvrant droit au statut étudiant et conventionnée avec l'Université de Strasbourg ou l'Université de Haute-Alsace.

• Qu'offre la Carte culture ?

Spectacles
6€ à tous les spectacles dans 46 salles et festivals d'Alsace

Cinémas
3 €, 4 €, ou 5 € selon les salles et les séances :
- 5 € à toutes les séances et dans les cinémas «d'Art et Essai» : le Star, le Star Saint-ex et l'Odyssée.
- 5 € à toutes les séances du lundi au jeudi dans tous les autres cinémas bas-rhinois partenaires
- 4 € dans 4 cinémas du Haut-Rhin : à toutes les séances aux cinémas Le Colisée, Espace Grün, Relais Culturel Pierre Schielé et, aux séances du lundi et du jeudi au cinéma Le Palace. ainsi qu'aux avant-premières.
- 3 € à toutes les séances du cinéma Bel Air

Musées
Entrée libre dans 23 musées d'Alsace (collections permanentes et expositions temporaires) ;

• Validité de la carte culture
Du 1er septembre au 31 octobre de l'année suivante,
Excepté en juillet/août dans les salles de spectacles, les festivals, les cinémas mais en continu dans les musées.

• Où et comment se procurer la carte culture ?
Pour les étudiants des universités d'Alsace :
- Tarif : 7 €
- Néo-bacheliers : offerte
- Boursiers : offerte

Pour les étudiants des autres universités du réseau Eucor - Le Campus européen et des établissements post-bac conventionnés : tarif unique 7 €
- directement auprès du service de scolarité de

votre établissement.
Plus d'informations sur **www.carte-culture.org**

- Stand de délivrance Carte culture

Strasbourg

1. Demander l'édition de la carte depuis maculture.unistra.fr (identifiants E.N.T)
2. Carte mise à disposition après un délai d'une semaine au :
Guichet de retrait Carte culture
Le Patio - bâtiment 1 - RDC
Campus central
22 rue René Descartes - 67084 STRASBOURG
Du lundi au vendredi, de 10h à 17h.

Mulhouse

- Service Universitaire de l'Action Culturelle
Maison de l'étudiant, campus Illberg
1, rue Alfred Werner - 68100 MULHOUSE
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h.

Pour tous les 15-28 ans : La carte VitaCulture

Cette carte gérée par l'Agence Culturelle d'Alsace prendra fin le 31 août 2018. La Région Grand Est devrait lancer une nouvelle carte dès la rentrée 2018. Renseignement sur www.grandest.fr

Il s'agit d'une carte de réduction gratuite destinée à tous les jeunes de 15 à 28 ans qui résident ou étudient en Alsace.
Elle permet de bénéficier de réductions pour des spectacles, des festivals (tarifs variables) (5,5 € la place) et pour le cinéma (4 € la séance) dans plus de 50 lieux en Alsace en dehors de l'Eurométropole de Strasbourg et des villes de Colmar et de Mulhouse.

• Obtenir la carte

Pour en bénéficier il est nécessaire de remplir les deux conditions suivantes :
1. Avoir entre 15 et 28 ans, quelque soit le statut (lycéen, salarié, étudiant, apprenti, demandeur d'emploi…)
2. Habiter ou faire ses études en Alsace.

Plus d'informations sur **https://vitaculture.com**

• Où obtenir la carte VitaCulture ?

Agence culturelle d'Alsace
1, route de Marckolsheim
67600 SÉLESTAT
Tél : **03 88 58 87 58**
www.culture-alsace.org

Vous trouverez la liste des nombreux lieux de délivrance de la carte (points carte ou structures culturelles) sur le site **https://vitaculture.com**
Munissez-vous des trois documents suivants afin de demander votre carte :
- une pièce d'identité
- une photo d'identité
- un justificatif de domicile, une attestation de scolarité ou une carte d'étudiant

Pour les 11-25 ans habitant la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg : La Carte Atout Voir

• Pour qui ?

Les 11 - 25 ans non étudiants (salariés, demandeurs d'emploi, lycéens, collégiens) résidant dans l'Eurométropole de Strasbourg ou scolarisés dans l'Eurométropole et les étudiants dans les établissements non conventionnés Carte Culture.

• Quels avantages ?

Des places pour les spectacles et festivals à 6 €. La liste des lieux et événements permettant de bénéficier de la réduction est à consulter sur
www.strasbourg.eu/de/vie-quotidienne/culture/bons-plans-culture/cartes-pass/carte-atout-voir

Les cinémas : la place à 5 €
- À toutes les séances du lundi au dimanche de l'Odyssée, du Star et Star Saint-Exupéry
- À toutes les séances du lundi au jeudi aux Cinémas Vox et UGC Ciné Cité
- Aux séances avant midi (vers 11h), aux dernières séances de l'après-midi (entre 17h et 19h), après 21h, et aux avant-premières des cinémas Vox et UGC Ciné Cité.

La gratuité pour les musées de la Ville de Strasbourg
Liste détaillée sur **www.strasbourg.eu/de/vie-quotidienne/culture/bons-plans-culture/cartes-pass/carte-atout-voir**

• Quel est son prix ?

7 € en espèces, CB ou chèque (libellé à l'ordre du Trésor Public).

• Quand et où l'acheter ?

À partir de la première semaine de septembre et tout au long de l'année jusqu'au 31 août.
À la Boutique Culture (Place de la Cathédrale)
du mardi au samedi de 12h à 19h.
Tél : **03 88 23 84 65**
Egalement disponible à l'Illiade d'Illkirch-Graffenstaden, à la Maison des Arts de Lingolsheim, et dans les Mairies de Mundolsheim et de Plobsheim.

Quels sont les documents nécessaires ?
Pour tous : une photo et une pièce d'identité

Pour les scolaires domiciliés au sein de l'Eurométropole de Strasbourg : un certificat de scolarité ou un carnet de correspondance
Pour les salariés, les travailleurs indépendants, les apprentis, les stagiaires et les demandeurs d'emploi domiciliés au sein de l'Eurométropole de Strasbourg :
une attestation de domicile dans l'Eurométropole de Strasbourg + un contrat de travail ou un justificatif d'affiliation au pôle emploi de moins de 3 mois ou une attestation de stage.

Pour les scolaires, les apprentis, les stagiaires domiciliés hors de l'Eurométropole de Strasbourg mais fréquentant un établissement scolaire au sein de l'Eurométropole de Strasbourg : un certificat de scolarité ou un carnet de correspondance ou une attestation de stage du collège/lycée dans l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour les jeunes de moins de 26 ans habitant Saint-Louis : Le Ludopass

La carte Ludopass permet de bénéficier de réductions ou d'avantages pour tous les jeunes de moins de 26 ans, quelle que soit leur situation (scolaires, lycéens, étudiants, jeunes travailleurs, etc.).

Profitez de tarifs réduits pour de nombreuses activités sportives et culturelles organisées par la ville de Saint-Louis, mais aussi :
- Au cinéma La Coupole,
- Au théâtre La Coupole,
- Au conservatoire de musique,
- À la ludothèque,
- À la médiathèque de Saint-Louis,
- À la piscine Pierre de Coubertin.

• Prix du Ludopass
8 € pour les moins de 18 ans, pour les étudiants et les demandeurs d'emploi.
16 € pour les autres.

• Validité
Un an à compter du jour d'achat.

• Lieu d'achat
En mairie (21 rue Théo Bachmann)
Service culturel
Bureau 143 - 68300 SAINT-LOUIS
Tél : **03 89 69 52 47**
Du lundi au jeudi : 8h-12h/13h30-17h30
Le vendredi : 8h-12h/13h30-16h30
www.saint-louis.fr (rubrique Éducation-Jeunesse)
Se munir d'une photo d'identité récente.

Pour les 6-16 ans habitant Colmar : le Ciné Pass

Ciné Pass Junior
Les jeunes Colmariens âgés de 6 à 16 ans bénéficient de 12 entrées de cinéma gratuites par an : soit 1 entrée par mois.

• Pièces à fournir pour le Ciné Pass :
- Une photocopie d'une pièce d'identité de l'enfant ou photocopie du livret de famille, comprenant la page des parents et celle de l'enfant,
- Une photocopie d'un justificatif de domicile colmarien de moins de trois mois (facture de téléphone, gaz,...)
- Une photo d'identité
- Une autorisation parentale disponible sur le site www.colmar.fr
- La somme de 15 €
En échange, ils reçoivent une carte personnalisée délivrée une seule fois (non remplacée en cas de perte ou de vol) et un carnet de tickets échangeables contre des billets de cinéma.

Attention : La distribution s'effectue à l'annexe E de la Mairie de Colmar. Contacter le Service des activités Culturelles pour connaître les dates de distribution.

Service des activités Culturelles
Annexe E - 8, rue Rapp
Doris Wolfsperger - 68000 COLMAR
Tél : **03 89 20 68 63**
doris.wolfsperger@colmar.fr
www.colmar.fr/cine-pass

Pour les 18 ans et plus résidant ou travaillant dans la Région de Guebwiller : la carte Ambassadeur

La carte Ambassadeur est une carte de réduction proposée aux habitants et salariés des Pays du Florival âgés d'au moins 18 ans.

• Bénéficiez d'une entrée gratuite pour une entrée payée offerte par :
- Ecomusée d'Alsace à Ungersheim
- Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse
- Musée EDF Electropolis de Mulhouse
- Musée Théodore Deck et des Pays du Florival à Guebwiller
- Nef des Jouets à Soultz
- Musée du Bucheneck à Soultz
- Musée de la Régence à Ensisheim

- Parc du Petit Prince à Ungersheim
- Vivarium du Moulin à Lautenbach

Les porteurs de la carte pourront bénéficier de réductions et autres avantages auprès de nombreux partenaires :

- Cinéma le Florival (tarif CE sur présentation de la carte),
- Restaurateurs, viticulteurs, hébergeurs et visites guidées.

• Modalités pour la carte Ambassadeur

La carte est délivrée gratuitement aux personnes majeures sur présentation d'un justificatif de domicile ou justificatif d'emploi et d'une photo d'identité. Le retrait de la carte se fait à l'Office de Tourisme à Guebwiller et à Soultz.

Office de Tourisme de Guebwiller-Soultz et des Pays du Florival
Tél : **03 89 76 10 63**
www.tourisme-guebwiller.fr
info@tourisme-guebwiller.fr

A Guebwiller : 45, rue de la République
A Soultz : 14, place de la République

Pour tous : le Museums-Pass-Musées

• Votre carte d'accès à plus de 320 musées dans 3 pays

Le Museums-Pass-Musées est une carte d'accès valable dans plus de 320 musées, châteaux, jardins et monastères en France, en Suisse et en Allemagne. Elle vous offre l'accès gratuit* durant toute une année aux expositions permanentes et temporaires de tous les musées membres (*sauf exceptions).

Vous pouvez également emmener jusqu'à 5 enfants de moins de 18 ans au musée, et ce sans aucune obligation de lien de parenté.

• Vente et prix

Le PASS Musées est en vente à l'accueil de tous les musées membres. Vous pouvez également l'acquérir dans l'un des autres points de vente partenaires ou commander votre PASS Musées en ligne (**www.museumspass.com/fr**) via un paiement par carte bancaire.
La carte est valable un an, non transférable, et doit être munie d'une photo d'identité.
Tarif 1 personne (+ 5 enfants de -18 ans) 108 €
Tarif réduit 1* (1 personne + 5 enfants de moins de 18 ans) 102 €

* Sur présentation d'un justificatif pour personnes en formation, handicapées, demandeurs d'emploi, enseignants et membres de comités de soutien de musée.

MUSEUMS-PASS-MUSEES
Bureau central
Viaduktstrasse 12 - Postfach
CH-4002 BASEL
Tél : **03 89 33 96 29 (France)**
info@passmusees.com
www.museumspass.com/fr

Le Pass'Culture

Testé dans le Bas-Rhin dès septembre 2018 il devrait être généralisé dans toute la France en 2019. Il s'agit d'une application mobile accessible à tous dès 18 ans et permettant l'accès à la culture moyennant un crédit de 500 euros. Renseignement sur le site www.culture.gouv.fr

2. VÊTEMENTS POUR PETITS BUDGETS

Comment se « dépatouiller » avec un budget limité ? Vous trouverez auprès du CRIJ Alsace, y compris sur le site, un listing d'associations / entreprises qui souhaitent promouvoir une autre façon de consommer, qui s'inscrivent dans le développement durable et l'entraide.
Ces informations vous permettront donc d'identifier certains lieux où vous pourrez trouver des vêtements de seconde main, venant de grandes marques ou non. Tous les vêtements et objets de puériculture ont fait l'objet d'un tri sérieux, alors n'hésitez pas à vous déplacer pour faire la chasse aux bonnes affaires !

3. UN MOYEN DE TRANSPORT ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE : LE COVOITURAGE

Vous n'avez pas encore le permis (ou vous souhaitez tout simplement faire des économies) et vous cherchez une voiture pour vous déplacer sans prise de tête et voir du pays tout en faisant de nouvelles rencontres ? Alors le covoiturage est fait pour vous ! Il s'agit de l'utilisation en commun d'un véhicule par un conducteur non professionnel (le covoitureur) et un ou des passagers majeurs (le/les covoiturés) sur un itinéraire ou section d'itinéraire commun.
C'est un mode de déplacement complémentaire des transports collectifs qui permet de concilier la mobilité automobile avec les préoccupations environnementales et économiques. Découvrez vite toutes les bonnes adresses pour covoiturer en toute sécurité auprès du CRIJ Alsace.

4. D'AUTRES SITES UTILES (ÉCONOMIE DE PARTAGE)

Nés de mouvements alternatifs dans les années 1980, les échanges de biens, services, connaissances et savoirs ont pour objectifs de répondre à la crise économique et de lutter contre l'isolement social. Ils visent à favoriser les liens de proximité et d'entraide. Basés sur des échanges gratuits et réciproques, sans rapport à l'argent, ils privilégient avant tout la solidarité.
Vous avez besoin d'aide ou souhaitez proposer vos services ? Vous êtes désireux de mettre à disposition d'autrui vos talents ou simplement un peu de votre temps ? Voici quelques sites qui vont permettront de prendre part à ces échanges et de vivre, sans aucun doute, de belles expériences humaines.

• Location d'objets entre particuliers
http://fr.zilok.com
www.e-loue.com
www.placedelaloc.com
www.bricolib.net : location d'outils, matériel de bricolage entre particuliers

• Echange et Troc d'objets
www.myrecyclestuff.com: réseau de troc circulaire
www.gchangetout.com
www.france-troc.com : 1er site de troc avec plus de 240 000 membres

• Dons gratuits
http://recupe.net
www.co-recyclage.com
https://donnons.org

• Troc de compétences
www.lestrocheures.fr : aide pour les travaux de bricolage
www.yakasaider.fr : entraide et échange de services entre particuliers

5.ORGANISER SA JOURNEE DE DEFENSE ET DE CITOYENNETE EN LIGNE

Centre Régional Information Jeunesse Alsace
Porté par Sémaphore MSA
7-9, rue du Moulin
68100 MULHOUSE
Tél : 03.89.66.33.13
contact@crij-alsace.fr
www.crij-alsace.fr

M'engager dans des projets

Vous mourrez d'envie de créer une association sportive ou artistique ? Vous souhaitez vous rendre utile ? Voici quelques pistes à suivre pour réaliser votre rêve le plus cher !

Prenez d'abord le temps d'évaluer vos motivations, puis commencez à monter votre dossier.

1 MONTER SON DOSSIER

C'est votre principal instrument de communication. Il présente les éléments spécifiques de votre projet à vos interlocuteurs et leur permet de se faire une image précise de vous, de ce que vous voulez et ce dont vous avez besoin.

Contenu type d'un dossier de candidature

- Une couverture personnalisée enrichie de photos, dessins ou logos.
- Le CV du (ou des) porteur(s) de projet (avec leurs responsabilités et leurs compétences par rapport au projet).
- Les objectifs visés à court, moyen et long terme.
- Le descriptif du projet, le programme d'action.
- Une étude de faisabilité ou un comparatif avec des projets similaires déjà montés dans d'autres régions (étude de marché obligatoire pour les projets de création d'activité économique).
- La planification du projet (échéancier, lieux d'action...).
- Les moyens mis en oeuvre (moyens acquis ou ressources et moyens à envisager).
- Les prolongements potentiels du projet (développement de l'activité, insertion professionnelle).
- La liste des partenaires techniques et financiers qui soutiennent le projet ; les partenariats envisagés.
- Le plan de financement composé d'un budget prévisionnel à 2 colonnes (dépenses et recettes). La colonne « recettes » comporte la somme dont vous disposez (comme l'apport personnel, les bourses ou les sponsors) et celle qui vous reste à réunir. Attention à l'équilibre obligatoire de ces deux colonnes : la somme totale des dépenses doit toujours être égale à celle des recettes.

C'est malin...

Ne tombez pas dans le piège grossier de surévaluer le coût de votre projet dans l'espoir d'abuser les partenaires et d'obtenir plus d'argent. Ceux-ci ne seront pas dupes, et risquent de vous tenir rigueur de votre mauvaise foi. A l'inverse, ne tirez pas les chiffres vers le bas sous prétexte que le budget final vous paraît exorbitant : vous risqueriez d'y perdre en crédibilité.

2 LES DIFFERENTES AIDES A SOLLICITER

L'aide publique

L'Etat peut aider au montage de projets spécifiques par l'intermédiaire de certains ministères, ainsi que les collectivités ou les municipalités. Pour en savoir plus, adressez-vous au service jeunesse de votre mairie, de votre regroupement intercommunal ou de votre Conseil Général.

L'aide privée

Elle peut être attribuée par des entreprises, associations, instituts, fédérations, fondations. Elle se présente sous forme de bourses, mécénat, parrainage…

Le parrainage (ou « sponsoring ») implique une contrepartie publicitaire, ce qui n'est pas le cas pour le mécénat qui est davantage considéré comme un geste gratuit où l'entreprise mécène n'est pas mise en avant. C'est à vous de contacter le service communication ou le directeur, selon la taille de la structure.

Vous pouvez également faire financer le projet via internet par le crowdfunding :" le financement participatif". Si vous souhaitez faire financer votre projet il faut le présenter à une plateforme qui le sélectionnera, vous aidera à le présenter et organisera la campagne de financement.
Certains sites ciblent la création d'entreprise, d'autres soutiennent la création artistique ou l'innovation.

En revanche, tous mettent en relation les porteurs de projet avec les internautes contributeurs prêts à soutenir financièrement un projet par le don, le prêt ou l'investissement.

www.tousnosprojets.fr
fr.ulule.com
www.crowdfunding-alsaceinnovation.eu

C'est malin...

Distinguez le sponsor du parrain :
- Un sponsor prend en charge certains aspects techniques ou matériels (transport, imprimerie, promotion...).
- Un parrain s'implique dans un soutien moral ou matériel : en vous permettant d'associer son nom à la présentation de votre projet, en vous donnant des conseils qui amélioreront votre démarche et votre dossier, en vous mettant en relation avec d'autres personnes..

Les prix et concours

Chaque année, de nombreux concours, prix et bourses sont proposés dans tous les domaines. Sur des initiatives publiques ou privées, locales ou nationales, ponctuelles ou annuelles, ils sont destinés selon le cas à des individus ou à des structures (associations, établissements scolaires...).

Voici une courte sélection d'aides, prix et concours alsaciens, classés par grands domaines d'activité.
Vous pouvez en découvrir d'autres sur le site :
www.crij-alsace.fr

3 BOURSES POLYVALENTES

Ces aides financières publiques ou privées soutiennent des projets sportifs, culturels, artistiques, associatifs, environnementaux, humanitaires, solidaires, scientifiques ou techniques et d'aventure.

Les bourses des collectivités locales

• Bourse " Initiatives de jeunes" de la ville de Mulhouse.

Cette bourse est accordée aux jeunes 'Mulhousiens' de 13 à 25 ans ayant un projet individuel ou collectif. Les projets soutenus doivent favoriser l'autonomie et la responsabilisation des jeunes quel que soit le domaine : culturel, sportif, humanitaire, artistique, écologique…
Cette aide est co-financée par la ville de Mulhouse, la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et l'Office Municipal pour la Jeunesse (OMJ).

• Mairie de Mulhouse - Service jeunesse
2, rue Pierre et Marie Curie
68200 MULHOUSE
Tél : **03 89 33 78 34**
Mme Wagner Simone
simone.wagner@mulhouse-alsace.fr
contact@omjmulhouse.fr
Plus d'informations sur : **www.mulhouse.fr**

• Bourse aux projets jeunes talents de la ville de Strasbourg

La bourse aux projets jeunes talents est un dispositif qui vise à valoriser le talent des jeunes et à soutenir les projets innovants et expérimentaux qui émanent de collectifs de jeunes âgés de 16 à 25 ans organisés ou non en association. Ce soutien est à la fois méthodologique, technique et financier.

Quels projets ?

Les projets soutenus peuvent être collectifs ou associatifs, et doivent relever de l'intérêt général local. Une attention toute particulière sera portée par le jury aux projets favorisant l'acte d'entreprendre chez les jeunes, valorisant leurs actions et leurs talents et privilégiant la prise de responsabilité et l'autonomie. Tous les projets sont recevables à l'exclusion des projets individuels (portés par une seule personne), des projets d'étude et de formation, de vacances, de consommation de loisirs, de participation à des compétitions ainsi que tout projet qui n'est pas à l'initiative directe du candidat.

Ville de Strasbourg
• Mission jeunesse
1, parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex
• Bureau de la Mission Jeunesse
1, place de Lattre de Tassigny
Bureau 418 (4ème étage)
67000 Strasbourg
Tél: **03 68 98 69 52 ou 53**
mission.jeunesse@strasbourg.eu
stras.me/bourse-projets

• Bourse BAFA d'Illkirch-Graffenstaden

La Bourse BAFA permet à de jeunes Illkirchois âgés de 17 à 25 ans de bénéficier d'une aide financière* pour le stage de formation générale du BAFA mais aussi de profiter d'un soutien pédagogique de la part du service Insertion Jeunesse, jusqu'à l'obtention du BAFA complet.
En contrepartie de cette aide financière, les bénéficiaires s'engagent à effectuer une animation bénévole dans une des structures municipales.

• Bourse Permis d'Illkirch-Graffenstaden

Pour encourager et soutenir les jeunes Illkirchois dans leurs démarches de mobilité, la ville d'Illkirch-Graffenstaden a mis en place le dispositif Bourse Per-

M'ENGAGER DANS DES PROJETS

mis. Cette aide financière contribue à leur permettre d'obtenir le permis de conduire B ** ou AM***, mais aussi de profiter d'un accompagnement de la part du service Insertion Jeunesse.
En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à réaliser une action de solidarité, sociale ou citoyenne, dans une association de la Ville à destination des Illkirchois.

* les montants accordés sont déterminés en fonction du quotient familial
** 18 à 25 révolus
*** 16 à 25 ans révolus

• Service Insertion Jeunesse
Hôtel de Ville - 181 route de route de Lyon
Céline HAJEB GIORDANI - Annelise MOREL
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Tél : **03 88 66 80 18 ou 06 99 07 64 18**
insertion.jeunesse@illkirch.eu
Plus d'informations sur **www.jeunes-illkirch.eu**

• " S'engager c'est permis"
La Communauté d'Agglomération de Haguenau et la Mission Locale d'Alsace du Nord proposent aux jeunes âgés de 18 à 24 ans, un dispositif d'aide au financement du permis de conduire "s'engager c'est permis". En contrepartie, les jeunes s'engagent à effectuer des heures de bénévolat.
www.jeunes-haguenau.fr/sengager-cest-permis

• Jeunes talents, c'est le moment
Tous les ans, la ville encourage les jeunes de 8 à 25 ans, à se faire connaître et à monter sur scène le temps d'une soirée.
www.ville-haguenau.fr/jeunes-talents-cest-lemoment

• Le Clap'Jeune avec la ville de Haguenau
Il est destiné aux jeunes domiciliés à Haguenau. Accompagnement de jeunes dont le projet concerne la citoyenneté, la solidarité, la culture, le sport ou l'environnement.
www.jeune-haguenau.fr/le-clapjeune

• Direction de la Jeunesse et des Sports
Audrey GOURMEZ
Coordonnatrice enfance/jeunesse
9, place d'Armes
67500 HAGUENAU
Tél : **03.88.05.22.74**
Jeunesse-sports@agglo-haguenau.fr
www.ville-haguenau.fr

• Les communes, centres socio-culturels et services animation jeunesse
Pensez aussi à vous renseigner auprès du centre socio culturel, de la MJC ou du service jeunesse de votre commune.
A consulter également le site du CRIJ Alsace.

Les bourses de la région

• L'aide de la Région Grand Est et de l'ADIE
Cette aide concerne les personnes qui ont un projet professionnel d'activité ou de création d'entreprise.

Plus d'informations sur
www.crij-alsace.fr

Centre Régional Information Jeunesse Alsace
piloté par Sémaphore MSA
7-9 rue du Moulin
68100 MULHOUSE
Tél : **03 89 66 33 13**

• Région Grand Est
1 place Adrien Zeller - BP 91006
67070 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 88 15 67 68 ou 0 800 400 454**
experiencesdejeunesse@grandest.fr
www.grandest.fr/vos-aides-regionales/experience-de-jeunesse

• Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie Grand Est)
ADIE 67 : 8 bd de Nancy - **67000 Strasbourg**
ADIE 68 : 48 rue Franklin - **68100 Mulhouse**
Numéro vert : **0 969 328 110**
alsace@adie.org
www.adie.org
www.adieconnect.fr

Autres bourses polyvalentes

• Elance-toi" Caisse d'Allocation Familiale du Bas-Rhin.
Cet appel à projet concerne les 11 à 17 ans révolus avec une attention particulière aux adolescents de territoires prioritaires favorisant leur autonomie, prise d'initiative et de responsabilité. Ils doivent s'inscrire dans les champs d'action suivants : lutter contre la discrimination et le respect de l'environnement mais aussi promouvoir la citoyenneté, solidarité ou mixité. Le projet doit être déposé par une association avec l'appui d'un adulte référent. Si le dossier déposé est éligible, la participation de la CAF pourra s'élever à 1 000 euros maximum. Dossier téléchargeable sur le site : "http://www.caf.fr" www.caf.fr à envoyer par courrier ou par mail à l'adresse suivante :

Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin Pôle Collectivités Associations Entreprises
22 Route de l'Hôpital
67092 STRASBOURG CEDEX.
action-sociale@cafstrasbourg.cnafmail.fr

• "Projets Jeunes" - Caisse d'Allocations familiales du Haut-Rhin

La CAF veut permettre à des groupes de jeunes Haut-Rhinois ayant entre 13 et 25 ans de réaliser des projets sportifs, humanitaires, culturels ou de simples loisirs. Le dossier descriptif est à déposer avant la réalisation du projet. Il est à formuler sur papier libre en indiquant les coordonnées, les motivations, les objectifs et le plan de financement. Une commission examine les dossiers au cas par cas tout au long de l'année.

"Projets Jeunes" - Action Sociale
CAF du Haut-Rhin
26 avenue Robert Schumann
68084 MULHOUSE CEDEX
Tél : **03 89 47 97 80**
www.caf.fr et www.caf68.fr

• Les Bourses déclics jeunes de la Fondation de France

Ces bourses s'adressent à des jeunes de 18 à 30 ans désireux de réaliser leur vocation à travers un projet personnel original et ouvert sur les autres. Le montant d'une Bourse déclics jeunes est de 7600 €.
Les Bourses déclics jeunes de la Fondation de France sont attribuées par concours, ouvert du 1er septembre au 15 novembre de l'année en cours. Les bourses sont remises aux lauréats en juin de l'année suivante.

Fondation de France Lorraine - Alsace
10, rue Sainte Marguerite
67083 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 88 22 78 68** - Fax : **03 88 22 33 99**
lorraine@fdf.org
Plus d'informations sur **www.fondationdefrance.org/fr/concours-declics-jeunes**

• Fond'Action Alsace

Toute personne porteuse d'un projet original, ambitieux et réalisable dans le domaine culturel & artistique, économique, scientifique & médical, technique, sociétal, sportif… est vivement encouragée à poser sa candidature. Pour ce faire, il convient de télécharger le dossier d'inscription sur **www.fondaction-alsace.com/vous-avez-un-projet.html** de le compléter, d'y ajouter toute pièce destinée à valoriser la candidature : descriptif détaillé du projet, coupures de presse, publications, CD, DVD... et de le retourner à :

Fond'Action Alsace
56, Boulevard d'Anvers
67000 STRASBOURG.
Tél : **03 88 36 63 77**
falsace@wanadoo.fr
www.fondation-alsace.com

Les prix fond'action alsace sont matérialisés par des Trophées. L'Association ne remet pas d'argent.

4 BOURSES SPECIALISEES

Education

• Culture - ActionS / CROUS

Il s'agit d'un dispositif d'aides et d'accompagnement aux projets culturels et aux initiatives étudiantes. Une seule demande, un dossier et deux aides possibles, celle du fonds de soutien aux initiatives étudiantes (FDSIE) et le dispositif Culture-ActionS du CROUS. Le projet doit être présenté par un étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et à une formation donnant droit au statut étudiant ou par une association étudiante. Sont concernés les projets à visée culturelle, çoncernant l'engagement et la solidarité, jeunes talents et la culture scientifique et technique.

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)
Service culturel
1, quai du Maire Dietrich
67004 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 88 21 28 40**
www.crous-strasbourg.fr
www.etudiant.gouv.fr
culture@crous-strasbourg.fr

• La CAPE : Commission d'Aide aux Projets Etudiants

La commission d'aide aux projets étudiants est un dispositif original qui a pour objet de promouvoir les initiatives des étudiants en leur permettant de trouver les financements nécessaires à la réalisation de leurs projets. Les étudiants et les associations peuvent présenter un dossier CAPE.
Les actions proposées doivent contribuer à : l'animation du campus et à l'amélioration du cadre de vie des étudiants, la prévention médicale ou la sensibilisation des étudiants aux problèmes de société, l'intégration des étudiants dans le campus et dans la ville, le développement d'actions humanitaires, culturelles et sportives. Les projets interuniversitaires et ceux touchant l'ensemble de la communauté étudiante sont privilégiés. Le montant est alloué en fonction du projet et dans tous les cas, les projets doivent avoir des retom-

bées positives en termes d'image pour l'Université de Haute-Alsace et les co-financeurs (Mulhouse Alsace Agglomération, Colmar Agglomération, CLOUS).. A l'UHA, seules les associations étudiantes peuvent présenter une demande de CAPE.

Université de Haute Alsace (UHA)
Bureau de la Vie Etudiante (BVE)
Maison de l'Etudiant
1, rue Alfred Werner
68093 MULHOUSE CEDEX
Tél : **03 89 33 60 39**
bve@uha.fr
www.uha.fr/fr/la-vie-universitaire/vie-étudiante/cape

• La Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE)
Les étudiants et associations étudiantes reconnues par l'Université de Strasbourg peuvent effectuer une demande de soutien logistique et financier auprès de la Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE). Cette Commission regroupe les demandes adressées au fonds FSDIE de l'Université de Strasbourg et au fonds Culture-Actions du CROUS de Strasbourg. Le projet peut prendre des formes très variées, mais doit toujours présenter un intérêt pour la vie étudiante de l'Université de Strasbourg.
Le formulaire de demande de subvention ainsi que les chartes expliquant les critères et les modalités sont disponibles sur le site : **svu.unistra.fr**

Service de la Vie Universitaire (SVU)
Université de Strasbourg
Le Patio, bâtiment 1
22, rue René Descartes
67084 STRASBOURG Cedex
Tél : **03 68 85 63 73**
svu@unistra.fr

Citoyenneté

• MGEL (Mutuelle Générale des étudiants de l'Est)
Aide aux associations étudiantes ou aux associations visant un public étudiant, sous forme d'appui à la promotion du projet : édition d'affiches, annonces gratuites sur papier et sur internet…
4, rue de Londres
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 60 26 26
ou
45, avenue du Président Kennedy
68100 MULHOUSE
Tél : 03 89 32 04 67
www.mgel.fr

• La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)
La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire est en charge du dispositif d'émergence des micro-projets associatifs.
Il s'adresse aux petites structures associatives ou aux porteurs de projet d'une structure en création.

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Grand Est
8 rue Adèle Riton
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 24 54 01**
cress@cress-grandest.org
www.cress-grandest.org

Intégration

• Comissariat général de l'égalité des territoires (CGET)
Le CGET dispose de deux modes d'action principaux : il peut être à l'initiative des projets, chargé de leur mise en œuvre, ou il finance les projets à l'initiative des associations, des structures publiques ou privées. Le commissariat apporte son concours financier pour des projets sur l'ensemble du territoire national ou au niveau territorial. Les actions doivent être menées en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances.
Pour télécharger l'appel à projet "Soutien à la mobilité et à la citoyenneté européenne des jeunes de 16 à 25 ans." : **www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/ancv_appel_a_projets_cget_2018.pdf**

Sécurité routière

• PDASR
Le plan départemental d'actions en faveur de la sécurité routière (PDASR) fixe chaque année les priorités d'actions de prévention en matière de lutte contre l'insécurité routière dans les deux départements du Haut et du Bas Rhin. Celui-ci intègre la possibilité d'un soutien financier des actions menées par les acteurs locaux.
Informations sur **www.haut-rhin.gouv.fr et www.bas-rhin.gouv.fr**

Culture

Audiovisuel et cinéma
• ACA
L'Agence Culturelle d'Alsace apporte des aides aux projets dans le domaine de l'audiovisuel. Le candidat doit résider en Alsace, envoyer un dossier décrivant le projet, le budget prévisionnel et le montant sollicité. Des aides à la première œuvre, des aides à l'écriture, mais également des appuis techniques peuvent être

accordés pour des projets dont l'examen est assuré par un comité de lecture audiovisuel et cinéma se réunissant deux ou trois fois par an. Le montant de l'aide varie en fonction de la nature du projet.

Plus d'informations sur **www.culture-alsace.org**

Agence Culturelle d'Alsace (ACA)
Espace Gilbert Estève
1, route de Marckolsheim
67601 SELESTAT
Tél : **03 88 58 87 58**

• Concours des CROUS
Le CROUS de Strasbourg se fait le relais de concours culturels nationaux. Les disciplines proposées : nouvelle, photo, BD, film-court, peinture/arts numériques concours, danse, théâtre, musique.
Plus d'informations sur
www.crous-strasbourg.fr/fr/culture

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)
Service culturel
1, quai du Maire Dietrich
67004 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 88 21 13 01**
culture@crous-strasbourg.fr

• Festival Lire et écrire des images
Le Festival assure, la promotion et la diffusion de productions d'élèves, de la maternelle au lycée.
L'objectif est de susciter la production, la diffusion et la critique d'images fixes ou animées; d'éduquer activement au langage audiovisuel, mettre à la disposition des jeunes un moyen original d'expression et de communication.
Thème 2018 :"Jouons avec les images ...avant qu'elles ne se jouent de nous.
Plus d'informations sur **www.occe.coop/ad67/**

Office central de la coopération à l'école
OCCE 67
25, Rue Gioberti
67200 STRASBOURG
Tél : **03 88 27 00 42**
ad67@occe.coop
occe67@occe.coop
OCCE68
12 rue Messimy 68 000 COLMAR
Tél : 03 89 24 04 12
ad68@occe.coop

• Festival Créajeune, concours vidéo de la Grande région
Ce festival s'adresse aux vidéastes amateurs : scolaires, individuels, associations, clubs vidéos et MJC. Peuvent concourir des enfants, adolescents et jeunes adultes jusqu'à 30 ans originaires de Sarre, de la Grande Région, du Luxembourg, de Wallonie et de Rhénanie-Palatinat.

Créajeune donne à un large public un aperçu de la vie des jeunes dans nos régions. Ces films sont le regard que les enfants et les jeunes jettent sur leurs problèmes de jeunes mais aussi sur leurs rêves. On y sent toute leur créativité et souvent tout leur engagement.

L'admission à toute la manifestation est gratuite.
Plus d'informations sur **www.creajeune.eu**
Ligue de l'Enseignement / FOL Moselle
Service Animation et Culture
1, rue du Pré chaudron BP 45147
57074 METZ Cedex 03
cineligue57@laligue.org

• DRAC Grand Est
Elle apporte son soutien à des projets dans les domaines suivants :
- action culturelle
- arts plastiques
- cinéma et audiovisuel
- livre et lecture
- musique et danse
- théâtre, arts du cirque et de la rue

Pour solliciter une subvention, vous devez compléter le dossier de demande correspondant à la nature de votre projet et le retourner avec l'ensemble des pièces demandées.
Plus d'informations sur **www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRAC-Alsace**

DRAC Alsace
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)
Palais du Rhin
2, Place de la République
67082 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 88 15 57 00**
Fax : **03 88 75 60 95**

• Bourse aux Projets Culturels de la ville de Mulhouse
La bourse aux projets culturels est destinée à soutenir des projets innovants dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, de la photographie, du cinéma et de la vidéo, des arts plastiques… et à

favoriser l'émergence de nouveaux talents.
Elle s'adresse en priorité aux Mulhousiens (association, groupe informel ou individu), mais reste ouverte aux non-Mulhousiens à condition que le projet bénéficie à Mulhouse ou traite d'un sujet mulhousien.
Les aides allouées peuvent aller de de 150 à 3000 euros.
Plus d'informations sur **www.mulhouse.fr/fr/aides-aux-projets-culturels-et-artistiques1/**
Bourse à demander avant le 15 février de l'année en cours.

Ville de Mulhouse
Service du développement Culturel
Cour des Chaînes
15, rue des Franciscains
68100 MULHOUSE
Tél : **03 69 77 77 50**
Contact : Eric Vincent
eric.vincent@mulhouse-alsace.fr

Littérature et écriture

• Le Goncourt des lycéens
Le Prix Goncourt des lycéens offre au public un choix défendu avec engagement et passion par de jeunes lecteurs à partir de la sélection de romans effectuée en septembre par l'Académie Goncourt.
Ce prix est organisé par la Fnac et le Ministère de l'Éducation Nationale, en coopération avec l'Académie Goncourt, pour donner aux jeunes l'envie de la lecture, le goût de l'écriture et du partage des idées.
Plus d'informations sur **www.education.gouv.fr**

Sciences et environnement

• I-LAB : Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes
Véritable tremplin pour les jeunes talents et l'innovation, il est le premier dispositif d'amorçage en France et assure avec succès son rôle de détection de projets de création d'entreprises innovantes...
Plus d'informations sur
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid124107/i-lab-a-20-ans-lancement-de-l-edition-2018-du-concours-national-d-aide-a-la-creation-d-entreprises-de-technologies-innovantes.html

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05
Accueil : 25 rue de la Montagne-Sainte-Geneviève
75005 PARIS
Tél : **01 55 55 90 90**

Actions transfrontalières

• Microprojets
France, Allemagne, Suisse
Le dispositif européen de microprojet peut vous aider à financer votre petit projet transfrontalier.
Pour en savoir plus : **www.haut-rhin.fr**

• Fonds de soutien Jeunesse de la Conférence du Rhin Supérieur
La Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur offre une subvention jusqu'à 4.000 € pour organiser des rencontres de jeunes (12-25 ans) de cultures différentes.
Ce fonds permet un soutien rapide aux projets bi- ou trinationaux dans l'espace du Rhin Supérieur élaborés pour et par les jeunes.
www.conference-rhin-sup.org/fr/jeunesse/fonds-jeunesse.html

Fonds Jeunesse
Regierungsprasidium Freiburg
Kaiser-Joseph-Str. 167
D-79098 FREIBURG IM BREISGAU
Tél : **+49 (0)761 208-1045**
jugendfonds@rpf.bwl.de
ou **info@oberrheinkonferenz.org**

• Microprojets France Allemagne Suisse
Soutien financier aux microprojets sur les territoires des Eurodistricts du Rhin Supérieur. Ce dispositif européen Microprojets peut vous aider à financer votre petit projet transfrontalier.
En savoir + sur **www.haut-rhin.fr ou sur interreg-rhin-sup.eu**

Département du Haut-Rhin
100, avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 Colmar CEDEX (F)
M. Laurent Leonhard
Tél : +33 (0)3.89.30.64.20
leonhard@haut-rhin.fr

5 SE RENDRE UTILE

Vous débordez d'énergie et vous souhaitez vous rendre utile mais vous ne savez pas quoi faire ? Les occasions de s'investir ne manquent pas, voici quelques suggestions...

Le bénévolat

Etre bénévole dans une association c'est donner de son temps pour le mettre au service d'autrui

ou d'une cause que l'on jugera légitime. Avant de chercher une activité, prenez le temps de réfléchir aux questions suivantes. Dans quel domaine souhaitez-vous œuvrer ? Combien de temps pouvez-vous consacrer à votre activité bénévole ? Quel but souhaitez-vous atteindre ?
Informations générales et techniques sur le bénévolat et les associations.
www.francebenevolat.org
Lors de son activité, le bénévole, ne perçoit en général aucune indemnité, ni en espèces, ni en nature. Il utilise ses fonds personnels pour se prendre en charge (transport, nourriture, logement, assurance) pendant la durée de sa mission. Toutefois, certaines associations proposent une aide à leurs bénévoles, comprenant les frais de voyage, de transport et/ou les frais de vie sur place (logement, nourriture).
Du point de vue de la protection, le titre de bénévole n'ouvre aucun droit à une couverture sociale, ni indemnité, ni salaire, car le bénévolat n'est pas un statut en soi (assimilation au sens du droit du travail à une période d'inactivité). Le bénévole conserve son statut d'origine et les garanties sociales attachées à celui-ci (étudiant, retraité…).

• Les Centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB).
Dans chaque département, une ou plusieurs associations assurent une mission de Centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB). Elles vous apporteront toutes les informations concrètes sur votre bénévolat et sur le fonctionnement d'une association.

Plus d'informations sur **www.alsacemouvementassociatif.org/index.php/toutes-les-fiches-pratiques/reglementation-des-activites-associatives-occasionnelles/349-centre-de-ressources-et-d-information-pour-les-benevoles**

• Le CRIJ Alsace
Le CRIJ Alsace est constitué de Points et Bureau Information Jeunesse présents localement pour vous informer sur le bénévolat. Pour trouver les adresses des PIJ / BIJ en Alsace et des informations sur le bénévolat consultez le site :
www.crij-alsace.fr

• France bénevolat
1, A place des Orphelins
67 000 STRASBOURG
Tél : **03 88 37 93 92**
www.bas-rhin.francebenevolat.org

Plus d'informations sur **www.francebenevolat.org et www.benevolat.org**

• Service civique
Le service civique est un engagement volontaire de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général.
Pour être volontaire, il faut avoir entre 16 et 25 ans et posséder la nationalité française, celle d'un état membre de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.
Il n'y a pas de condition en termes de diplôme ou d'expérience professionnelle préalable. Ce sont les savoirs-être et la motivation qui comptent avant tout. La durée hebdomadaire est de 24h minimum.
Les conditions d'engagement des jeunes entre 16 et 18 ans sont aménagées. Les missions doivent être adaptées à leur âge et une autorisation parentale est nécessaire.
Les volontaires en Service Civique bénéficient d'une protection sociale intégrale et le bénéfice de l'aide au logement est conservé pendant la durée de l'engagement.

Un accompagnement est proposé pour faciliter le déroullement de la mission. Il s'agit d'une phase de préparation et d'accompagnement dans la réalisation de la mission, d'une formation civique et citoyenne et d'un appui à la réflexion sur le projet d'avenir.
Pour postuler à une mission de service civique il est nécessaire d'être motivé. Pour trouver une mission ou avoir des informations : **www.service-civique.gouv.fr**

6 CREER UNE ASSOCIATION

La France compte un million trois cents mille associations. C'est dire leur importance dans la vie politique, culturelle ou sociale de notre pays. Une association c'est avant tout un regroupement humain, une aventure collective qui réunit des personnes qui se fixent un but commun.
Créer une association est une décision qui mérite réflexion car elle engage ses membres durablement. Le contrat d'association prend la forme de statuts rédigés par les fondateurs qui précisent le nom de l'association, son siège social, son objet, les modalités d'adhésion et son fonctionnement.
Plus d'informations sur **www.reseau-sara.org**

• Alsace Mouvement associatif
1A, place des Orphelins
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 23 26 38**
www.alsacemouvementassociatif.org

• Le délégué départemental à la vie associative

Il anime le développement de la vie associative au niveau départemental et local en facilitant l'engagement bénévole et la prise de responsabilité civique en encourageant la fonction de soutien aux associations.

Il est l'interlocuteur des responsables associatifs au plan départemental.

Pour le Haut-Rhin :

DDCSPP 68
Cité administrative
3, rue Fleischhauer
68026 COLMAR
Tél : **03 89 24 83 66**
Contact : Thomas Guthmann
thomas.guthmann@haut-rhin.gouv.fr

Pour le Bas-Rhin :

DRJSCS
14, rue du Maréchal Juin
67 000 Strasbourg
Tél : **03 88 76 76 16**
nadine.maurel@bas-rhin.gouv.fr

• Réseau National des Juniors Associations

Vous avez moins de 18 ans et vous êtes motivés pour passer à l'action ? N'attendez plus, créez votre Junior association ! Vous êtes passionnés de danse, de sports de glisse, d'astronomie ? Vous avez envie de dynamiser votre village, votre quartier ? Vous souhaitez venir en aide aux personnes en difficulté ? Animer une webradio ? Monter un projet qui vous tient à cœur et vous souhaitez découvrir le monde associatif ? La Junior Association est faite pour vous !

La Junior Association est un dispositif souple qui permet à tout groupe de jeunes, âgés de 12 à 18 ans, de mettre en place des projets dans une dynamique associative. Le dispositif vous permet ainsi de vous regrouper sous une forme associative simplifiée et de mener des actions sur la base d'une passion, d'une idée ou d'un projet.

Une Junior Association peut accepter des jeunes majeurs âgés de 18 à 20 ans, s'ils constituent moins de la moitié des membres, et s'ils ne sont pas ses représentants.

Aucun animateur ou professionnel, aucun élu d'une collectivité ou d'une association, aucune personne ressource, parent, adulte, ne peut être membre ou représentant de la Junior Association. En revanche, la Junior Association peut demander à être épaulée par un accompagnateur local. Il s'agit d'un adulte de confiance que les membres de la Junior Association choisissent et sollicitent, en cas de besoin, dans leur démarche de projet.

Plus d'informations sur **www.juniorassociation.org**

Réseau National des Juniors Associations
3, Rue Récamier
75 007 PARIS
Tél : **01 84 25 19 98**
contact@juniorassociation.org

• Ligue de l'Enseignement
Fédération du Haut-Rhin Edith PORTAL
2, rue des Alpes - B.P. 40066
68392 Sausheim
Tél : **03.89.45.98.57 - 06.07.05.76.08**
sg-fol68@laligue.org

Fédération départementale des MJC du Bas-Rhin
8, rue du Maire François Nuss
67118 Geispolsheim
Sébastien MAUDRY
Tél : **06.87.46.91.92 - 03 88 77 40 05**
sebastien.maudry@fdmjc-alsace.fr
www.fdmjc67.net/

DDCSPP du Haut-Rhin
Service de la jeunesse, du sport, de la vie associative, de l'égalité et de l'intégration
Cité Administrative -
3, rue Fleischchauer
68026 Colmar cedex
Kamel AMEUR
Tél : **03.89.24.83.77**
kamel.ameur@haut-rhin.gouv.frr

• L'initiative dans le réseau Information Jeunesse alsacien

Pour vous aider à réaliser votre projet, pour passer de l'idée à l'action, vous fournir des contacts et des informations utiles sur la création d'association, la création d'entreprise, le bénévolat, le volontariat,... Rendez-vous au CRIJ Alsace piloté par Sémaphore MSA pour trouver le PIJ ou le BIJ le plus proche de chez vous.
www.crij-alsace.fr

Centre Regional Information Jeunesse Alsace (CRIJ Alsace)
Sémaphore Mulhouse Sud-Alsace
7-9, rue du Moulin
68100 MULHOUSE
Tél : **03 89 66 33 13**
contact@crij-alsace.fr

NOTES

NOTES

PACK GO ABROAD[1] :

VOS PAIEMENTS ET RETRAITS PAR CARTE SANS FRAIS[2] ET UNE ASSURANCE SANTÉ ADAPTÉE[3] PENDANT VOS ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Renseignez-vous en Caisse !

Crédit Mutuel

(1) Partir à l'étranger. **(2)** Offre réservée aux étudiants de moins de 26 ans détenteurs d'un Eurocompte Formules Jeunes ou VIP Confort, dans la limite d'un an maximum. Gratuité pour tous les paiements. Gratuité (hors frais éventuels de correspondants étrangers) de tous les retraits effectués dans les distributeurs dans la zone euro et de quatre retraits mensuels hors zone euro. À partir du 5e retrait mensuel hors zone euro, les retraits sont payants au tarif de 3,30 € + 2,25 % du montant, avec un maximum de 8,20 €. **(3)** La couverture santé peut être souscrite seule ou dans le cadre d'une offre globale sur une durée de 1 à 12 mois. La cotisation est fonction du pays de résidence et de la durée de souscription.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, SA coopérative au capital de 5 458 531 008 €, 34, rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS B 588 505 354, contrôlée par ACPR, 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, intermédiaire en opérations d'assurances sous le n° Orias 07 003 758 proposant des contrats d'assurance de ACM IARD SA et de de Mondial Assistance, entreprises régies par le Code des Assurances. Septembre 2017.

Bougez à petits prix avec TER Grand Est !

POUR LES MOINS DE 26 ANS : ABONNEMENT ET CARTE PRIMO

- **Abonnement Primo :** voyages illimités sur votre trajet quotidien en TER Grand Est.
- **Carte Primo :** pour 20 € par an, 50 % de réduction en semaine et 70 % le week-end sur tous vos trajets TER.

Jusqu'à **70 %** de réduction

grandest.ter.sncf.com - Contact TER : 0 805 415 415 (Service et appel gratuits)

Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE — SNCF — ter

Communication TER Grand Est - Grafiti - Octobre 2017